



BOBST LIBRARY OFFSITE



GENERAL UNIVERSITY
LIBRARY





LA SITOMÉTRIE DANS LES ARCHIVES DE ZÉNON



PAPYROLOGICA BRUXELLENSIA

-3 -

Tony REEKMANS

Professeur à l'Université Catholique de Louvain

La Sitométrie dans les Archives de Zénon/

BRUXELLES

FONDATION ÉGYPTOLOGIQUE REINE ÉLISABETH

N. Y. U. LIERARIES

D/1966/0705/2

HD 9017 .E4 .R4

AVANT-PROPOS

Les domaines du diœcète Apollonios constituent la seule entreprise de l'Égypte ptolémaïque qui nous ait fourni suffisamment de documents pour qu'une étude détaillée des allocations de céréales soit possible. La sitométrie intéressait trois secteurs de la gestion de l'entreprise : le secteur de la rémunération du travail, celui de l'entretien des esclaves, et celui des obligations sociales. C'est sous ce dernier titre que s'inscrit la distribution de rations aux hôtes de la dôréa, ainsi que les subventions accordées aux parents de certains serviteurs du diœcète (1). Dans la plupart des cas, et dans tous ces secteurs, la sitométrie accompagnait des distributions d'autres aliments (surtout d'huile et de vin) et des payements en argent. En organisant l'exploitation agricole, on procédait également à des distributions de céréales (ou à des distributions de subsides en espèces) pour permettre aux fermiers de sarcler ou d'emblaver leurs terres (F), mais ces distributions qui, en règle générale, n'étaient que des prêts, ne relevaient point de la sitométrie. Il en était de même pour les dons de blé ou de farine offerts par les chefs d'entreprise à leurs amis, ou transmis à leurs hôtes par les membres d'un groupe commercial itinérant (*). Le terme de sitométrie n'était appliqué qu'aux distributions régulières de céréales, de farine ou de pain, dont le montant correspondait aux besoins journaliers individuels des bénéficiaires.

Les hôtes et les esclaves jouissaient sans doute tous de la sitométrie mais l'absence de tout renseignement concernant une sitométrie destinée aux journaliers (4), l'absence d'une allocation de blé dans certains documents qui nous renseignent sur tous les composants du salaire

⁽¹⁾ Cf. p. 30 n.2.

⁽²⁾ Cf. C. Michiurski, Les avances aux semailles et les prêts de semences dans l'Égypte gréco-romaine. Eos, 48 (1956) pp. 105-138.

⁽³⁾ Cf. p. 59,

⁽⁴⁾ Cf. p. 67.

de tel ou tel serviteur (1), ainsi que quelques déclarations explicites (2) démontrent assez clairement que la sitométrie n'était pas octroyée indistinctement à tous les membres du personnel libre.

La distribution des allocations de céréales exigeait toujours l'intervention du sitométrès du domaine; quand les rations étaient distribuées sous forme de pain, la distribution se faisait par le sitopoios, le meunier-boulanger; quand le blé était destiné à des serviteurs travaillant à grande distance des granges du domaine, la distribution se faisait par l'intermédiaire d'autres personnes.

Les rations étaient destinées à couvrir les besoins d'une seule journée, d'un mois, ou même de deux ou trois mois. Quand il s'agissait d'allocations d'un ou de plusieurs mois, la distribution se faisait soit au début, soit au cours, soit à la fin de la période dont elles étaient censées couvrir les besoins. De même que les payements en espèces s'effectuaient facilement tant qu'il s'agissait de salaires de quelques jours, mais subissaient bien fréquemment des retards lorsqu'il fallait rémunérer le travail d'un mois, ainsi les distributions journalières de pain s'effectuaient sans difficulté, tandis que les distributions mensuelles ou bimestrielles étaient souvent marquées par de longs retards.

Tous ces aspects de la sitométrie, notre étude n'en parlera qu'occasionnellement. Notre attention se portera surtout sur le montant des rations (3), sur les facteurs qui le déterminaient (nous verrons que

⁽¹⁾ Voir p. ex. le P. Cairo Zen. 59649, Il. 5 et 10, où le salaire en vigueur au moment où fut rédigé cet hypomnema ne comportait pas de ration de blé ni pour le capitaine de vaisseau, ni pour ses matelots; le P. Col. Zen. 75, Il. 32 et 33, où les vignerons et les καταμήνιοι étaient les seuls de toute la liste à ne pas recevoir une allocation de blé; le P. Cairo Zen. 59440 et le P. Lond. inv. 2096 (= SB 6997), où la sitométrie fait défaut dans l'énumération des composants du salaire d'Héracléotès, jeune musicien au service du diœcète; le PSI 528 et le P. Cairo Zen. 59457, où il en est de même pour Cléon, un autre jeune garçon, apprenant, aux frais de la déréa, les arts libéraux.

⁽²⁾ Voir p. ex. le PSI 414, II. 6-9, où Ménon le vigneron déclare ne recevoir que l'opsonion, oête λάχανον οêτε άλλο οὐθέν; le PSI 488, II. 1-2, où l'entrepreneur de terrassement Harmals paraît en être réduit au seul misthos : χφείας παφ[εχόμεθα οῦτε σιτομετφίαν] οῦτ' ὀψόνια λαμβάνοντες.

⁽³⁾ Nous ne relèverons donc pas les cas de sitométrie dénués de détails sur le

ce sont l'âge et le sexe des travailleurs et l'intensité du travail qui leur était imposé), et sur la valeur nutritive des rations (1). Pour l'étude de cette dernière question le point de départ sera la quantité nette de blé octroyée aux bénéficiaires, ce qui implique qu'il faudra convertir en termes de blé les rations calculées en termes de farine, et déterminer quel était le prélèvement du sitopoios sur les rations de blé qui lui étaient remises. Cette double enquête fera l'objet principal du paragraphe d'introduction. Comme, à la dôréa de Philadelphie, le diœcète disposait d'une énorme étendue de champs de blé, on s'attendrait à ce que les rations de blé octroyées aux serviteurs aient été fort stables à travers toute l'époque où il dirigeait les activités d'exploitation; en réalité nous verrons qu'il y eut, vers le début de l'an 38 de Philadelphe (donc bien avant le retour de la dôréa de Philadelphie à la couronne), une diminution générale et assez sensible des allocations de blé. Pour cette raison, notre étude sera subdivisée en deux chapitres, dont le premier traitera des conditions antérieures à l'an 38, et le second, de la période ultérieure. Signalons encore que nous comparerons régulièrement les rations mentionnées dans les archives de Zénon aux allocations connues pour d'autres pays et d'autres époques, surtout à celles qui furent recommandées par Caton dans son De Agri Cultura, environ un siècle après le début du séjour de Zénon à Philadelphie.

Les archives de Zénon se prêtent mieux que tout autre document ou groupe de documents de l'époque ptolémaïque à une étude de la sitométrie et des salaires en général, non seulement parce qu'elles contiennent bon nombre de comptes de blé mais aussi parce que la mention des bénéficiaires de la sitométrie dans d'autres textes de ces vastes archives nous fournit sur leur personne et sur leurs activités d'amples renseignements qui nous permettent d'interpréter le montant des al-

montant de l'allocation, p. ex. le P. Cairo Zen. 59507, l. 5 (concernant Pyrrhos, jeune garçon entraîné pour les jeux), le P. Cairo Zen. 59296, IL 10-11 (concernant des gardiens et des policiers), le SB 7641, IL 5-6 (concernant des matelots).

⁽¹⁾ Elle est aussi importante que le pouvoir d'achat des salaires en espèces. Mais tandis que ce dernier a été l'objet de quelques études sur le coût de la vie, l'étude de la valeur nutritive des allocations de blé dans l'Égypte ptolémaïque a toujours été négligée.

locations qui leur étaient octroyées. Ces recoupements se heurtent toutefois à une difficulté grave, celle de l'homonymie. Dans ces archives on rencontre p. ex. plusieurs personnes s'appelant Démétrios; quelles mentions faut-il grouper avec tel Démétrios qu'on rencontre dans l'un ou l'autre compte de blé? Dans notre exposé, nous avons fortement réduit l'identification des bénéficiaires afin de limiter l'étendue des notes en bas des pages, mais on trouvera toute la documentation sur les bénéficiaires de la sitométrie en consultant la liste prosopographique jointe aux indices.

Je tiens à exprimer ici toute ma reconnaissance à la Fondation Égyptologique Reine Élisabeth, qui a accueilli cette étude dans les Papyrologica Bruxellensia.

BIBLIOGRAPHIE

- M. Rostovtzeff, A Large Estate in Egypt in the Third Century B. C. A Study in Economic History. Madison, 1922.
- C. G. Edgar, Introduction aux Zenon Pappri in the University of Michigan Collection. Ann Arbor, 1931, pp. 1-55.
- Elisabeth Grier, The Accounts of Wages Paid in Kind in the Zenon Papyri. Transactions and Proceedings of the American Philological Association, 63 (1932) pp. 230-244.
- F HEICHELHEIM, art. Sitos, dans la RE, Suppl. 6 (1935) col. 819-892.

 N. Jasny, Wheat Prices and Milling Costs in Ancient Rome. Wheat Studies of the Food Research Institute, 20. 4 (1944) pp. 137-169.
- N. Jasny The Wheats of Classical Antiquity. Baltimore, 1944.
- Claire Préaux, Les Grecs en Égypte d'après les archives de Zénon. Bruxelles, 1947.
- L. A. Moritz, Grain-Mills and Flour in Classical Antiquity. Oxford, 1955.

On trouvera une liste détaillée des papyrus de Zénon dans l'ouvrage de Mile Claire Préaux, Les Grees en Égypte d'après les archives de Zénon, Bruxelles, 1947, pp. 87-90. Il faut y ajouter quelques documents publiés ultérieurement, notamment les SB 9215, 9580, 9581, 9665, 9666, 9667, 9682, 9779, 9780 et 9781, le P. Bon. I. 13, le P. Ryl. 575 et le P. Merton 4. Voir aussi le rapport de F. Uebel, Die Giessener Zenonpapyri. Kurzberichte aus den Giessener Papyrus-Sammlungen, 18 (1964).

INTRODUCTION

Lors de la distribution journalière des rations de pain aux serviteurs et agents du diœcète Apollonios, employés soit dans la dôréa de Philadelphie soit en d'autres endroits (1), il semble bien qu'on ait fait une distinction entre les chefs et le personnel subalterne. Les premiers, dont Zénon et son frère Epharmostos, se nourrissaient de pain blanc (1), du moins à certaines époques ; les serviteurs subalternes, eux. devaient se contenter de pain complet (ἄρτος αὐτόπυρος) fait de farine non blutée (ἄλευρον αὐτόπυρον) (*). Pour la fabrication du pain réservé aux dirigeants, et aux époques où on leur distribuait du pain blanc, le σιτοποιός, responsable de la mouture du blé et de la panification de la farine, disposait de rations de blé dont le volume (4) dépassait de 50 % celui des rations prévues pour les adultes mâles subalternes. L'a'location de cette mesure supplémentaire, appellée διάφορον, (3) visait sans doute à assurer aux chefs, en dépit du blutage de leur ration, une mesure de farine égale à la quantité de farine non blutée contenue dans les ἄρτοι αὐτόπυροι du personnel subalterne. L'allocation d'un diaphoron est attestée par le P. Cairo Zen. 59569 (2e année d'Évergète ;

A la d\u00e3r\u00e9a du nome Memphite, \u00e1 la maison alexandrine du diezc\u00e9te, ou en voyage.

⁽²⁾ Nous verrons ultérieurement (p. 14 n. 1) que les aoros σεμιδαλίται étaient beaucoup plus gris que notre pain blanc. Ils différaient toutefois du pain complet.

⁽³⁾ Notons que les Romains n'avaient pas de dénomination propre pour la farine non blutée, cf. Chian, II. 18. 4 : ... deinde cui nihil demplum est, quem autopuron Gracci pocant.

⁽⁴⁾ Les rations de blé et de farine sont toujours calculées en artabes ou en chénices, qui sont des mesures de capacité, et non de poids.

⁽⁵⁾ Elisabeth Griun, The Accounts of Wages Paid in Kind, p. 240, n. 34, voudrait rapprocher le diaphoron du diametron dont il est question au P. Cairo Zen. 59333, Il. 31 et 75 et qu'elle explique comme étant une perte de volume. Mais le diametron n'était que d'1 1/2 chénice par artabe, tandis que le diaphoron était de 20 chénices par artabe.

Philadelphie) p. ex. l. 9b, où l'auteur (probablement un σιτομέτρης), ayant noté une dépense de 5 1/2 chénices de blé pour les rations journalières de Zénon, Epharmostos, Apollonios et Styrax, ajoute καὶ διάφορον χ(οίνικες) βλδ' (1). On retrouve également la trace de ce diaphoron dans certains documents sur les allocations mensuelles de blé. Alors que la ration mensuelle d'adultes mâles s'élevait (*) à 1 1/2 artabe de blé, les sitometrai au service d'Apollonios ont gratifié certaines personnes de rations de 2 1/4 artabes, sans doute pour leur permettre de se nour-rir de pain blanc.

Le blé dont il s'agit dans les archives de Zénon s'appelle, de son nom botanique, triticum durum. Il s'agit d'un froment appartenant à la même classe que l'όλυρα (³), celle notamment des blés de 28 chromosomes (4); contrairement à l'olyra qui est un blé vêtu, le blé dur est un blé nu et par conséquent beaucoup plus apte à la fabrication du pain (5). Au sujet du blé dur, que les Romains appelaient triticum tout court, Pline l'Ancien, Hist. Nat. XVIII, 89 nous renseigne de façon suivante: similago e tritico fit, laudatissima ex Africo. iustum est e modiis redire semodios et pollinis sextarios V—ita appellant in tritico quod florem in siligine; hoc aerariae officinae chartariaeque utuntur—,praeterea secundarii sextarios IV furfurumque tantundem. La mouture d'un modius (16 sextarii) de blé dur rapportait donc 21 sextarii de dérivés. Nous nous occuperons plus loin de savoir si le total de 21 sextarii et sa répartition sur les quatre dérivés est exact; pour

(2) Jusqu'à l'année 37 de Philadelphe.

⁽¹⁾ CL aussi II. 61-3: "Απολλωνίου ἀπό ζ ἐως ῖὰ ἡμερῶν ζ τῆς ἡμέρας χ(οῖν.) αL / χ(οίν.) θ καὶ τὸ διάφορον χ(οίν.) δ L / δ' χ(οίν.) γ L.

⁽³⁾ L'olyra s'appelle, de son nom botanique, triticum dicoccum; c'est le far des textes latins, souvent, mais à tort, traduit par épeautre.

⁽⁴⁾ Dans nos régions, le pain se fait d'un blé appartenant à la classe de 42 chromosomes, notamment le triticum vulgare (les Romains l'appellaient siligo). Le triticum vulgare est un blé nu, la spelta (épeautre) est l'espèce vêtue de la même classe. Le blé dur sert actuellement à la fabrication du macaroni, de pâtes de pizza etc.

⁽⁵⁾ Cf. L. A. Moritz, Grain-Mills and Flour in Glassical Antiquity, Oxford, 1955, p. xxi. — A l'époque pharaonique, l'olyra et l'orge étaient les seules céréales panifiables de l'Égypte. Du temps de Ptolémée Philadelphe le triticum duram avait fortement supplanté l'olyra, cf. p. 69 n. 1.

I'instant il suffit de se rappeler que l' ἄλευρον αὐτόπυρον est une farine cui nihil demptum est (cf. p. 9 n. 3) et de conclure que son volume dépassait considérablement celui du blé dont elle provenait. Or, voici que dans les archives de Zénon nous relevons que le volume des rations de farine non blutée correspond régulièrement au volume des rations de blé (cf. pp. 41-47). Cette constatation est d'ailleurs renforcée par le P. Cairo Zen. 59707 (Philadelphie; sans date) II. 8-11, où on trouve côte à côte un rendement d'une demi-chénice d' ἄλευρον καθαρόν (farine blutée) par chénice de blé et un rendement d'une chénice d' ἄλευρον αὐτόπυρον par chénice de blé:

ζέγ λόγου πυρῶν ἀρ(τ.) ιβΕδ' χ(οῖν.) αΕ (ὧν)
αὐτοπύρων ἀρ(τ.) Ε χ(οίν.) ς
καθαρῶν χ(οίν.) ζΕ | δ' χ(οίν.) ε
| πυ(ρῶν) ἀρ(τ.) α χ(οῖν.) α λοι(παὶ) ιαΕδ' χ(οῖν.) Ε

D'une provision de 12 artabes et 31 1/2 chénices de blé, on a donc dépensé 1 artabe et 1 chénice, dont 26 chénices pour autant de chénices de farine non blutée, et 15 chénices pour 7 1/2 chénices de farine blutée (¹). Si les calculs des sitopoioi, qui nous ont fourni quelques renseignements sur les rations de farine non blutée (²), partent d'un rendement d'une chénice de cette farine par chénice de blé, on ne peut, à notre avis, expliquer cette anomalie qu'en admettant que les sitopoioi retenaient l'excédent en volume du produit moulu comme prix de mouture (κάτεργον) du blé.

Lors de la fabrication de farine blutée, c'est à dire de la similago de Pline, correspondant à la σεμίδαλις et au ἄλευφον καθαφόν des archives de Zénon (*), le meunier-boulanger se faisait probablement payer

⁽¹⁾ L'artabe employée pour la sitométrie était de 40 chénices. Tout en admettant que la sitométrie se servait de l'artabe de 40 chénices, Elisabeth Grizin, The Accounts of Woges Paid in Kind, p. 232, écrit, sans se douter de l'anomalie: the generally established amount was a choinix and a half per day, which equals an artab and a half per month.

⁽²⁾ P. Cairo Zen. 59707 et 59709, ainsi que P. Col. Zen. 77 recto.

⁽³⁾ Le terme similago désigne, comme le terme semidalis auquel il est apparenté, la farine blutée du blé dur. L' ἄλευρον καθαρόν des P. Cairo Zen. 59707 et 59709

pour la mouture en gardant pour lui l' ἀποβολή (¹), c'est à dire les dérivés non panifiables provenant du blutage de l' ἄλευρον αὐτόπυρον. Le P. Cairo Zen. 59355 (4° année d'Évergète) nous révèle indirectement que l'apobolè revenait de droit aux sitopoioi, puisqu'il mentionne (l. 87) une vente de son (πίτυρα) effectuée pour son compte personnel par Philon, le meunier-boulanger de la maison Alexandrine du diœcète.

Le montant de l'apobolè pose un problème. D'après le P. Cairo Zen. 59569 (Philadelphie; 2° année d'Évergète) 1 1/2 chénice de blé donnait 1 chénice de farine blutée, cf. Il. 92-3: / καθαρῶν ἀρ(τ.) δ' χ(οίν.) ζ [αῖ] ὁ πυρῶν [] ἀρ(τ.) L χ(οίν.) ζ δ'; l. 100: καθαρῶν χ(οῖν.) α ὁ / αL. D'autre part, d'après le P. Cairo Zen. 59707 (Philadelphie; date: cf. p. 38 n. 5) l. 10, on aurait eu besoin de 2 mesures de blé pour obtenir une mesure de farine blutée: καθαρῶν χ(οίν.) ζ L / δ'χ(οίν.) ε. (²) On pourrait résoudre cette difficulté en admettant que la farine du P. Cairo Zen. 59707 était plus pure que celle du P. Cairo Zen. 59569, mais il est peu probable que les sitopoioi de Philadelphie aient employé deux procédés de criblage et qu'on ait désigné des farines différentes par le même nom, ἄλευρον καθαρόν. Comme il s'agit de farine et non de fleur de farine (²), il nous semble exclu qu'une chénice de blé n'ait rapporté qu'une demi-chénice de semidalis. Malgré l'appui que semble lui conférer le P. Cairo Zen. 59707, l. 10 (7 1/2 ché-

n'est autre que la semidalis du PSI 580 et du P. Col. Zen. 77 recto : la distinction que font les P. Cairo Zen. 59707 et 59709 entre l'autopgron et le katharan coîncide sans aucun doute avec la distinction entre l'autopgron et la semidalis figurant au P. Col. Zen. 77 recto, puisque l'auteur du P. Petrie II 25 = III 61 oppose les ἄφτοι αὐτόπειφοι (Λ, l. 10, B. l. 10, E. II. 2 et 7, G, II. 2 et 12) aux ἄφτοι καθαφοί (Λ, l. 7) ou aux ἄφτοι σεμιδαλίται (Β, II. 8 et 20, I, l. 5).

- (1) Le terme se trouve dans le P. Cairo Zen. 59569, Il. 23-5: καὶ ἐπὶ τὴν τράπεζαν τῶν Διοσκόρων χ(οίν.) ς L καὶ ἀποβολὴ / χ(οίν.) γδ'; Il. 105-7: λ̄ ταγὴ ἀφαιρουμένου Ζήνωνος χ(οίν.) α καὶ ἀποβολῆς χ(οίν.) L. Les 3 1/4 chénices et la demi-chénice sont des diaphora destinés à compenser l'apobolè; l'expression est donc assez concise.
 - (2) Voir nussi II. 6 et 16-20.
- (3) La fleur de farine (lat. pollen) du blé dur était peu apte à la panification, cf. PLINE, Nat. Hist. XVIII, 89 et L. A. MORITZ, c. l., p. 174.

nices de farine blutée, produit de 15 chénices de blé), le renseignement de Pline l'Angien, iustum est e modiis redire semodios est sans doute inexact, comme l'avait déjà supposé L. A. Morriz (1). L'erreur du P. Cairo Zen. 59707, l. 10 est assez facile à expliquer. Si on admet que le rendement indiqué par le P. Cairo Zen. 59569 est exact et si on accepte d'autre part qu'une chénice et demie de blé rapportait 2 chénices de farine non blutée (1), on obtient pour le rendement du blé en farine non blutée et en farine blutée le rapport 1 1/2 > 2 > 1, ce qui signifie que la proportion 2>1 figurant au P. Cairo Zen. 59707. Il. 6,10 et 16-20 serait exacte s'il s'agissait, non pas du rendement du blé en farine blutée, mais de celui de la farine non blutée en farine blutée. Les 7 1/2 chénices de farine blutée de la l. 10 ont été tirées de 15 chénices de farine non blutée, mais tandis que les 26 chénices de farine non blutée de la 1. 9 étaient nominalement équivalentes au même nombre de chénices de blé, l'auteur s'est trompé en appliquant la même règle aux 15 chénices de la l. 10 : ces dernières, ayant servi à la fabrication de farine blutée, n'avaient subi aucun prélèvement. Notons que l'auteur s'est trompé à son avantage. Il justifiait ainsi une dépense de 15 chénices, tandis qu'en réalité la fabrication de 7 1/2 chénices de farine blutée n'avait exigé que 11 1/4 chénices de blé.

Le poids d'une mesure de farine blutée de blé dur peut être estimé à 4/5 du poids d'une mesure égale de blé dur (3) et une chénice de blé dur pesait, comme nous le verrons ultérieurement (p. 31), 764 grammes. D'après le P. Cairo Zen. 59569, ll. 92-3 et 100, 1146 gr. (1 1/2 chénice) de blé rapportaient donc 611,2 gr. de farine blutée (764 gr., poids d'une chénice de blé, moins un cinquième) ce qui signifie que le taux

⁽¹⁾ O. L., p. 194.

⁽²⁾ Comme nous le verrons aux pp. 15-17, on ne peut se fonder sur les données de Pline, Nat. Hist., XVIII 89 (21 sexfarii de dérivés par 16 sexfarii de blé) pour accepter qu'une chénice et demie de blé aurait fourni 2 chénices de farine non blutée. Notre hypothèse se verra toutefois confirmée par les calculs de la p. 51.

⁽³⁾ Cf. Morrz, o. l. p. 185 (voir semolina). Un poids inférieur à 4/5 du poids du blé rendrait d'ailleurs inexplicable le rendement en pain indiqué par Pline, Nat. Hist. XVIII, 89 pour la similago (cf. p. 50).

d'extraction était de 53,33 % par rapport au poids du blé (1) et que l'apobolè s'élevait à 43,66 % du même poids (2).

Si une ration d'une chénice et demie de blé rapportait 2 chénices de farine non blutée, dont le sitopoios retenait une demi-chénice, le prix de la mouture s'élevait à 25 % de la ration, et le bénéficiaire d'une ration d'une chénice et demie ne recevait que le produit d'1 1/8 chénice de blé. En cédant au meunier-boulanger un quart du produit de sa ration de blé, le bénéficiaire lui payait l'équivalent en nature d'un prix normal de mouture : le P. Col. Zen. 5 (Philadelphie; 28° année de Philadelphe) Il. 25-27 nous apprend que le katergon de 4 artabes de blé, dont on peut estimer la valeur marchande à environ 4 dr., s'élevait à 1 dr. (*). La cherté de la mouture en Égypte a été constatée

- (1) La mouture moderne réussit à extraire jusqu'à 75 % du poids du blé sans admission décelable de son (cf. L. A. Mozurz, o. L., p. 154, sur la technique de cette mouture). En dépit du taux très bas d'extraction, la semidalis des archives de Zénon contenait sans doute plus de son qu'une farine actuelle d'extraction à 85 %, cf. L. A. Morrez, o. l., pp. 155 et 181-2 sur les résultats de ses expériences avec un moulin à bras d'époque romaine. De nos jours le taux d'extraction s'élève normalement à 75 %; durant la dernière guerre, il a atteint jusque 85 % en Europe et au Japon. - Dans le P. Cairo Zep. 59004 (27° année de Philadelphe ; voyage en Palestine) il est question de farines dont le taux d'extraction dépassait celui de la semidalis. En règle générale, ce texte traite de deux sortes de farine, notamment l'aleuren (sans doute autopgron) et la semidalis. A deux endroits, il est pourtant question de farines plus pures que l'autopyron et cependant distinguées de la semidalis, cf. IL 39-40 : []. ωνι (sans doute [Φί]λωνι) σεμιδάλιος [δ' χ(οίν.) δ] άλεύρων άρτ. γ, έξ ών έγενήθ(ησαν) άρτ. β ; ΙΙ. 63-4 : Φίλξωνι σετο]ποιώι άλεύρων άρτ. besoin de 2 chénices d'autopyres (cf. p. 13); une chénice de farine moins blanche provensit d'1 1/2 chénice d'aleuren autopgron (P. Cairo Zen. 59004, l. 40); une troisième catégorie de farine blutée n'exigeait qu' 1,35 chén. d'eleuron autopyron par chénice (59004, 1. 64).
- (2) 3% du poids du blé se perdaient au cours de la mouture, cf. L. A. Mozrz, o. l., p. 187, note 3.
- (3) Dans le P. Col. Zen. 77 recto, l. 40, où le prix d'une quantité de blé est de 2½ oboles et le kafergon d'1 1/2 obole, le prix de la mouture s'élève même à 60% du prix du blé. A condition de pouvoir estimer le montant des dépenses pour l'eau, le SB 7642 (Philadelphie; 29° année de Phil.) Il. 1-3, où Maron, sans doute bénéfi-

jadis par N. Jasny (1).

Comme le katergon exigé pour la fabrication de farine blutée s'élevait à 50 % du volume des dérivés du blé (*), cette mouture semble, à première vue, avoir encore été plus coûteuse que la fabrication de la farine non blutée. Il convient toutefois de se rendre compte que le katergon de 25 % consistait en bonne farine non blutée, tandis que celui de 50 % était composé de produits non panifiables.

A l'encontre de N. Jasny (3), L. A. Moritz rejette l'analyse plinienne des dérivés d'un modius de blé dur (4); il s'appuie sur la constatation que le poids total des quantités indiquées par Pline pour les différents dérivés n'a pu atteindre 100 % du poids d'un modius de blé. Voici ses calculs relatifs au blé dur (3):

ciaire d'une ration mensuelle, demande à Zénon d'ajouter à son ὀφώνιον 2 dr. 3 ob. pour les frais de la mouture (άλετρα) et l'achat d'eau, nous donnerait un renseignement supplémentaire sur les prix qu'exigeaient les meuniers aux cas où ils étaient censés délivrer, sans aucun prélèvement, le produit entier de la mouture ; il s'agit probablement d'une ration d'1 1/2 artabe de blé. Dans le P. Cairo Zen. 59355 (4° année d'Évergète) l. 88, le prix de la mouture s'est perdu : πυρών ἀρτ. ετιμή [ν κ|άτεργον χα(λεού) []. Le prix de 4 drachmes par artabe d'aleuron (scil. απίορμγοη) payé en Palestine (P. Cairo Zen. 59004, 27° année, l. 75) ne signifie pas nécessairement que le kutergon de cette artabe ait été fort élevé. Les céréales étaient très coûteuses en Palestine : cf. P. Cairo Zen. 59010 (datant de la même époque) l. 21, où on a payé 2 dr. 5 ob. pour une artabe d'orge.

(1) Wheat Prices and Milling Costs in Classical Rome. Wheat Studies of the Food Research Institute, 20 (1944) p. 160. Si on admet que le sitopoios moulait une artabe de blé par jour, il a dû gagner, soit en espèces, soit en nature, 1 1/2 ob., donc 7 dr.3 ob. par mois. La togè journalière des P. Cairo Zen. 59333, 59569, 59707 et 59709 varie de 20 à 30 chénices, mais il n'est pas impossible que cette togè ait été complétée par d'autres moutures. Si la τετάρτη σετοποιών était un impôt sur le revenu, elle a dû s'appuyer, à l'époque où elle était de 2 dr. par mois (cf. le P. Cairo Zen. 59206 [31s année de Philadelphe] Il. 14, 35, 52, 74) sur un revenu mensuel moyen de 8 dr.

(2) 1 1/2 chénice de blé donnait 2 chénices de farine non blutée, divisées par le criblage en 1 chénice de semidalis et 1 chénice d'apobolé. Les 2 chénices de farine non blutée pesaient 97% du poids d'1 1/2 chénice de blé, dont 53,33% pour la chénice de semidalis et 43,66 % pour la chénice d'apobolé.

(3) Wheat Prices and Milling Costs, I. I., p. 154.

(4) Tout comme celle d'un modius de siligo (triticum vulgare).

(5) Grain-Mills and Flour, p. 192.

quantité (sextarii)	produit	poids en livres par pied cube	taux d'extraction par rapport au poids du blé
16	blé	48	100
5 8 4 4	pollen similago secundarium furfures perte (déchet)	28 à 32 30 à 40 28 à 30 18 à 22	18.23 à 20.83 31.25 à 41.67 14.58 à 15.63 9.38 à 11.46 3.00 3.00
21			76.44 à 92.59

Sans se prononcer définitivement, L. A. Morttz, o. l., p. 194 suppose que Pline ou les copistes font erreur quant au montant indiqué pour la similago, suggestion confirmée par le P. Cairo Zen. 59569, Il. 92-3 et 100, où nous lisions que 1 1/2 chénice de blé produisait 1 chénice d'aleuron katharon. Si on remplace les 8 sextarii par 11 sextarii (1) dans le tableau de Moritz, le volume total des dérivés monte de 21 à 24 sextarii, le rapport entre le poids du produit en similago et le poids de 16 sextarii de blé, de 31,25-41,67 % à 42,96-57,29 %, et le rapport entre le poids total des dérivés et le poids de 16 sextarii de blé, de 76,44-92,59 % à 88, 15-108, 21 %, ce qui résoud le problème du poids insuffisant des dérivés. En aboutissant à 24 au lieu de 21 sextarii de dérivés pour 16 sextarii de blé, nous n'infirmons pas l'hypothèse selon laquelle 1 1/2 chénice de blé a dù produire 2 chénices de farine non blutée (cf. p. 13) : les 2 chénices des archives de Zénon étaient sans doute le produit d'une seule mouture, tandis que l'analyse de Pline envisageait une seconde mouture effectuée sur le bran provenant de

⁽¹⁾ En appliquant le rapport du P. Cairo Zen. 59569 au texte de Pline, on obtient 10 2/3 au lieu de 8 sextarii. Comme Pline se sert continuellement de chiffres ronds dans son analyse, nous avons arrondi les 10 2/3 sextarii en 11 sextarii.

la première et suivie d'un second criblage, séparant le secundarium du son (cf. Moritz, o. l., pp. 180-1).

Avant de passer à l'étude des différentes rations de blé et de farine attestées par les archives de Zénon et à l'évaluation de leur rendement en pain, résumons les remarques préliminaires formulées dans cette introduction. Nous avons émis l'hypothèse que le rendement d'une chénice et demie de blé était de 2 chénices de farine non blutée, produisant à leur tour 1 chénice de farine blutée (semidalis) et que le boulanger-meunier retenait comme prix de mouture, soit (lors de la fabrication de pain complet) un quart de la ration de blé ou du produit de celle-ci en farine non blutée, soit (après le blutage de la farine destinée au pain blanc) l'apobolè, c. à d. ses dérivés non panifiables du blé. Pour assurer aux bénéficiaires d'une ration de pain blanc une quantité de farine blutée égale à la quantité de farine non blutée contenue dans le pain complet des serviteurs subalternes, il fallait augmenter leurs rations de blé. A l'époque où la ration journalière habituelle était d'une chénice et demie de farine on distribuait 1 1/2 chénice de blé = 2 chénices de farine non blutée = (déduction faite du prix de la mouture) 1 1/2 chénice de ce même produit aux serviteurs subalternes, et 2 1/4 chénices de blé = 3 chénices de farine non blutée = 1 1/2 chénice de farine blutée aux chefs. Le diaphoron (supplément) atteignait donc les 50 % de la ration de blé habituelle.

CHAPITRE I

LES RATIONS AVANT L'AN 38 DE PHILADELPHE (248/7)

Dans le P. Col. Zen. 75 (Philadelphie), attribué par ses éditeurs aux années 248-6 av. J. C. (38° ou 39° année de Philadelphe) on calcule (1. 27) les dépenses mensuelles de blé pour l'entretien de 21 personnes : σετομετρία ἀ[νὰ ἀρ α]l. ἀρ [κζ] (¹) λαl. La ration individuelle s'élevait donc à 1 1/2 artabe par mois. D'après des renseignements fournis par d'autres textes, et à l'exception de deux μίσθεοι (l. 19), tous les bénéficiaires appartiennent au personnel servile de la dôréa (²) : Glaukias, Noumenios (³), Ballion, Akabos, Pyrrhos, Doxaios, Chilon, Satyros, Eutychos, Poros, Spinther (⁴), Thôrax, Théon, Charmidès, Apollonidès, Ophélion, Isidora, Terpô, ainsi qu'un θυρωρός (l. 15) dont le nom n'est pas indiqué. En ce qui concerne ce dernier, nous connaissons deux portiers de la dôréa de Philadelphie (³) pour la fin du règne de Philadelphe et le début du règne d'Évergète : ce sont Eutychos, mentionné en tant que portier dans le P. Cairo Zen. 59600 (sans date) l. 14 et le

- (1) Le scribe s'est trompé en comptant 18 au lieu de 21 bénéficiaires.
- (2) Tous ont été classés sous la rubrique des esclaves dans le cinquième volume de la Prosopographia Piolemaica de W. Peremans et E. Van 'T Dack.
- (3) Il résulte du P. Col. Zen. 77 recto Il. 5 et 8 qu'il y avait deux personnes de ce nom. S'il s'agissait d'une seule personne, le total des serviteurs mentionnés dans ce texte s'élèverait à 16 au lieu des παίδες εζ de la 1. 19.
- (4) Le P. Col. Zen. 77, recto, II. 10-11 mentionne un Spinther ὁράντης, II. 15-6 un Spinther οἰκονόμος. Tout comme pour Noumenios, nous ignorons de qui il s'agit dans le P. Col. Zen. 75.
- (5) Nous songeons ici aux thurouroi du bûtiment où résidaient les chefs et les esclaves d'élite, et non à des concierges d'autres bâtiments, comme p. ex. Dionysios, θυρουρό; τῶν καινῶν τῶν 'Απολλωνίου (P. Cairo Zen. 59326, 1. 189 : 37*année).

P. Cairo Zen. 59292 (35° année de Philadelphe) l. 76 (¹), et Glaukos, figurant au P. Cairo Zen. 59333 (38° année de Philadelphe) ll. 13 et 74. Puisque le P. Col. Zen. 75 distingue Eutychos (l. 10) du thyrôros (l. 15), ce dernier était vraisemblablement ce Glaukos.

Si les deux portiers se sont succédé, ce qui est probable, le P. Col. Zen. 75 doit être situé après l'année 35 de Philadelphe, alors qu'Eutychos exercait encore sa fonction de concierge (1). On ne peut toutefois attribuer ce document à l'année 38 ou 39 (date proposée par les éditeurs), parce que, d'après des renseignements fournis par le P. Cairo Zen. 59333 (Pharmouthi/Pachon de la 38e année), les rations journalières des esclaves avaient été réduites, avant le mois Pharmouthi de la 38º année, à 1 1/2 chénice, ce qui signifie que les rations mensuelles furent réduites à 1 1/8 artabe de blé. Ce nouvel arrangement est encore attesté pour la 2º année d'Évergète par le P. Cairo Zen. 59569 (Phaophi à Choiak) et par le PSI 580 (Pharmouthi), un texte appartenant au même rouleau que le précédent et traitant de la distribution des mêmes quantités, cette fois distribuées sous forme de semidalis. Voici les rations mentionnées dans le P. Cairo Zen. 59333, PSI 580 et P. Cairo Zen. 59569, pour autant qu'elles aient été destinées à des bénéficiaires qui apparaissent également dans le P. Col. Zen. 75: notons que les rations de semidalis du PSI 580 sont des ξένια d'un montant égal à celui des rations habituelles, mais d'une qualité supérieure:

Le texte donne Στ[] θυρουρῶι, mais le nº 14259 de la Prosopographia
 Ptolemaica suggère Εθ[τύχωι] θυρουρῶι.

⁽²⁾ Pour dater ce texte il serait intéressant de connaître l'année mentionnée au verso (λόγος] τῆς καταπεφυτευμένης γῆς ἐν τῶι λ . L); le déchiffrement de cette date ne nous renseignerait toutefois pas de façon décisive, puisque la note du verso n'a aucun rapport avec le contenu du recto. D'après W. L. Westermann, l'éditeur de ce document, le P. Col. Zen. 75 serait un estimate of the cost of labour as against income from the καταπεφυτευμένη γῆ of the dorea of Apollonios; Mile Claire Pañaux, Les Grecs en Égypte d'après les archives de Zénon, Bruxelles, 1947, p. 76, s'est prononcée en ce même sens. Sans aborder la question de l'apport du θυρωφός, des deux παιδίσκαι (Isidora et Terpô) et des hôtes (ξένοι, l. 35) à la καταφύτευσες, il convient de remarquer que, d'après tous les renseignements que nous possédons sur les activités des esclaves d'élite, les παίδες de

	P. Col. Zen. 75 1 1/2 art. de blé par mois	P. Cairo Zen. 59333 a. 1 1/2 chén. de blé (!) par jour b. 1 1/8 art. de blé par mois	PSI 580 1 1/2 chén. de semidalis par jour	P. Cairo Zen. 59569 a. 11/2 chén. de blé par jour b. 11/8 art. de par moisblé
Ballion Charmides	1. 14 1. 14b	a. II. 7 et 45		a. l. 128 a. ll. 12 et 115
Chilon Doxaios Eutychos Glaukias	1 1 2 2 2 2 2 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	a. II. 5 et 46 a. II. 6 et 44	1.4	a. ll. 10 et 114 a. l. 124 (*) b. l. 144 (*)
Glaukos Noumenios (I ou II) Ophélion	1.15	b. 11. 13 et 74 a. 11. 8 et 46 a. 11. 6 et 44	1.5	a. l. 117 a. ll. 10, 27, 41, 56,
Poros Pyrrhos Spinther (I ou II) Terpô	1 1 2 2 2 2 2 3 2 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	a. II. 22, 46, 55, 63 a. II. 6 et 44	1. 5 (*)	a. II. 11 et 115 a. I. 119 a. II. 66 et 116

Le P. Col. Zen. 75 doit donc être attribué à la 36° ou la 37° année de Philadelphe. Ce document est le dernier représentant d'une sitométrie qui allouait aux $\pi a i \delta \epsilon \varsigma$, à Philadelphie et ailleurs, une ration journalière de 2 chénices de blé (= 1 1/2 artabe par mois), qui

la dóréa de Philadelphie n'ont jamais été mis systématiquement à des besognes agricoles. En proposant pour le P. Col. Zen. 90, Il. 1-3 la restitution έπόμνημα Ζηνοδώρου. ἔ[πιστάτης καθεσταμέ]νος τῶν παιδῶν [τ]ῶν πρότ[ερον γεωργούν]των κατά Φιλαδέλφειαν, W. L. Wistermann méconnaît le fait que la main d'œuvre servile n'a joué qu'un rôle fort restreint dans l'agriculture de l'époque lagide, et cela à cause du coût minime de la main d'œuvre libre. Le seul exemple d'un passage, sans doute temporaire, de puides dans le domaine de l'agriculture, c'est le P. Cairo Zen. 59751, Il. 11-3 qui nous le donne; il concerne Spinther, Thôrax et Satyros. Le P. Col. Zen. 75 n'est qu'une estimation de frais annuels d'entretien d'une série de travailleurs (esclaves et salariés), employés à des tâches diverses, et de frais de réception d'un nombre indéfini d'hôtes. La πρόσοδος qui servira à couvrir ces frais (l. 37) n'est pas celle de la καταπερυτευμένη γή du verso, mais elle consiste en un crédit prévu par la direction de la dôréa. Étant sans rapport avec le contenu du recto, la note (de 2* main!) du verso ne peut nous fournir qu'un terminus ante quem pour la rédaction du recto.

Norms de la page 20 :

(1) Le texte en question ne calcule pas en termes de farine, comme le voudrait Elisabeth Grien, The Accounts..., p. 231. Le paros leukos de la l. 2 est une variété de froment : cf. Pline, Nat. Hist., XVIII, 67, où il est question du (framentum ou triticum) Alexandrinum candidum.

(2) 2½ chénices pour Eutychos et Damis; étant sans doute un παιδάριον, Damis a dû en recevoir 1 chénice, la ration habituelle des garçons à partir de l'année 38 de Philadelphe, laissant ainsi pour Eutychos 1 1/2 chénice, la ration normale d'hommes adultes.

(3) La quantité de blé allouée à Glaukias a disparu dans une lacune du texte, mais le total des dépenses notées aux Il. 137-144 (interrompues après la l. 137 par une perte de quelques lignes) s'élève, d'après la l. 145, à 26 artabes, 25 chénices. Il se compose, à notre avis, d'une livraison de 15 artabes (l. 137), de 7 allocations d'1 1/2 artabe (ce chiffre a été conservé aux Il. 138, 139, 142 et il faudra le restituer aux Il. 140 et 143), et d'une allocation d'1 1/8 artabe, dont la mention a dû figurer à la fin de la liste, c. à d. à la l. 144, qui concerne Glaukias.

(4) A la l. 27 sa ration est incorporée dans les 4 chênices destinées à Zénon, Ophélion et Dôros. D'après les données de la l. 41-42, ces 4 chénices doivent être décomposées comme suit : 1 1/2 chén. pour Zénon (erreur du scribe, qui n'a pas tenu compte du supplément, diaphoron, attribué à Zénon), 1 1/2 chén. pour Ophélion,

donnait 2 chénices de farine non blutée, déduction faite du prix de la mouture. Parmi les 19 esclaves mentionnés dans le P. Col. Zen. 75, seuls Ballion, Eutychos et Noumenios (1) apparaissent dans d'autres comptes de blé antérieurs à l'année 38. Le 2 Epeiph de l'année 36 de Philadelphe, date du PSI 371, ces trois paides bénéficiaient chacun (cf. Il. 6, 7, 13) d'une allocation de trois artabes pour les mois de Payni et Epeiph réunis. D'après le P. Cairo Zen. 59292 (Philadelphie) l. 76, Eutychos ne reçut qu' 1 1/8 artabe pour le mois d'Hathyr de la 35° année, ce qui semble indiquer qu'il n'était pas encore au nombre des adultes cette année-là, quoiqu'exerçant la fonction de portier.

Les sitometrai du diœcète semblent en effet avoir réparti en trois groupes les bénéficiaires de la sitométrie : les enfants, les femmes et les garçons (παιδάρια), et enfin les hommes adultes, comprenant e. a, les esclaves d'élite qu'on appelait παῖδες. Dans chaque groupe, ils ont en outre tenu compte de l'intensité du travail qu'on exigeait des bénéficiaires. Ni le statut de liberté du serviteur, ni sa place dans la hiérarchie du domaine ne semblent avoir influencé la quantité de farine qui lui était allouée journellement : dans chaque groupe, on assurait pour une intensité égale de travail une quantité égale de farine. Mais la qualité de la farine était déterminée par la position des bénéficiaires : en fixant la ration de blé des serviteurs subalternes (gens libres et esclaves), on prévoyait la fabrication de pain complet, tandis que la ration de blé allouée aux chefs d'entreprise et aux femmes,

et 1 chén. pour Dôros (παιδάριον; la liste de la p. 41 montre qu'il a toujours hénéficié de cette ration). A la l. 56 la ration d'Ophélion est incorporée à un total de 4 3/4 chén. dont 2 1/4 ont dû être destinées à Zénon (cette fois-ci le scribe s'est souvenu du diaphoron), 1 1/2 à Ophélion, et 1 à Dôros. Reste la l. 73, où de 2 1/2 chén. destinées à Ophélion et Dôros (voir p. 60 n. 4), 1 1/2 chén. a dû revenir à Ophélion, et 1 chén. à Dôros.

⁽⁵⁾ Au lieu de ["Ω]ρωι (absent de toute autre éphéméride), il faut restituer [Πό]ρωι dans le PSI 580, l. 5, cf. P. Col. Zen. II, p. 53. La restitution [Δώ]ρωι est exclue, puisque la ration de Dôros sera mentionnée à la l. 7.

⁽¹⁾ Si ce Noumenios est identique au Noumenios du PSI 371.

garçons et enfants, qui profitaient de leur faveur, pouvait, au moins à certaines époques, être augmentée de 50 % par rapport aux rations habituelles afin de leur assurer du pain blanc.

Jusqu'à l'année 38 de Philadelphe, les rations habituelles non augmentées d'un diaphoron étaient de 1/2, 3/4, 1, 1 1/8, 1 1/2 et 2 artabes de blé par mois, c. à d. de 19,6, 29,4, 39,2, 44,2, 58,9 et 78,5 litres (1). Même en tenant compte du fait qu'un quart de ces rations revenait au silopoios en tant que prix de mouture, on constate que ces allocations étaient plus élevées que celles que Caton L'Ancien recommandait aux propriétaires romains pour l'entretien de leur familia rustica (distinguée des conpediti) et qui n'étaient peut-être pas soumises à un prélèvement quelconque. Voici le texte du De agri cultura, 56, avec l'équivalence en litres des rations de blé indiquées. Il s'agit, comme en Égypte, de blé dur. Familiae cibaria. Qui opus facient per hiemem tritici modios IIII (34,9 l.) per aestatem modios IIIIS (39,2 l.), vilico, vilicae, epistatae, opelioni modios III (26,1 L). Là où la vilica avait droit à 26,1 litres, les paidiskai d'Apollonios recevaient au moins une trentaine de litres, déduction faite du prix de la mouture. Tandis que les esclaves, travaillant la terre romaine, devaient se contenter d'une ration maxima de 39 litres, les paides d'Apollonios, attachés à des besognes domestiques ou commerciales, donc plus légères, recevaient une ration nette de 44,2 litres, et cela pendant toute l'année. La ration minima des hommes adultes (1 1/2 art. par mois, égale à une ration nette d'1 1/2 chénice ou 1.47 l. par jour) dépassait davantage la ration minimale (2) de la Grèce classique, qui était d'une chénice de blé par jour (la chénice attique, 1/48 du médimne attique de 51,84 l., a une capacité de 1,08 l.).

⁽¹⁾ L'artabe de 40 chénices (0.98235 L) avait une capacité de 39,294 litres.

⁽²⁾ Cf. A. Jandé, Les céréntes dans l'antiquité grecque, Paris, 1926, p. 129. Hénodote, VII. 187, en calculant les dépenses entraînées par l'entretien de l'armée de Xerxès, écrit : el χοίνωα πυρών έναστος τῆς ἡμέρης ἐλάμβανε καὶ μηδέν πλέον

A. Les rations d' 1/2 artabe et de 3/4 d'artabe par mois.

La ration d'une demi-artabe de blé par mois n'est attestée que dans le P. Cairo Zen. 59671 (début des archives; prob. Alexandrie) 1. 5 où le nom du bénéficiaire n'est pas conservé, et l. 8, où elle revient à un certain Théodore.

La ration de 3/4 d'artabe est peut-être attestée pour un certain Artémidore par le P. Cairo Zen. 59673 (début des archives ; Palestine ?) 1. 6 (1) et certainement par le P. Col. Zen. 69 (Philadelphie) 1. 4, où le nom du bénéficiaire a disparu. Le P. Col. Zen. 69 n'est pas daté, mais la gamme des rations nous renvoie à la période antérieure à l'année 38. La ration journalière, correspondant à 3/4 d'artabe par mois, est d'une chénice et se retrouve dans le P. Cairo Zen. 59712 (probablement Philadelphie) Il. 2, 3, 6, 7, 10, 12, 13, où elle revient à Myrmex (*). Le texte en question n'est pas daté, mais il doit être plus ancien que le PSI 861 (date: cf. p. 26) où Myrmex, en tant que paidarion, recoit 1 1/2 chénice par jour. La ration journalière d'une chénice est également attestée par le P. Cairo Zen. 59677 (début des archives ; probablement Alexandrie), cette fois-ci pour des garçons (paidaria, notamment Klados, Pindare, Limnaios et Sthénon) et pour des vavrixol (Meniskos, Eutychos, Héraclide, Théron). Avant l'année 38, les paidaria recevaient d'habitude 1 artabe ou 1 1/8 artabe de blé par mois, et les hommes adultes tels que les nautikoi 1 1/2 ou 2 artabes.

B. Les rations d'1 artabe et d'1 1/8 artabe par mois.

La ration d'une artabe par mois nous est connue par les textes suivants : le P. Cairo Zen. 59671 (début des archives ; prob. Alexandrie) 1. 9, où le nom du bénéficiaire a disparu ; le P. Cairo Zen. 59697 (début

On ne sait trop s'il faut lire L δ' ou χ surmonté de ce groupe. Dans le second
cas, il s'agit d'une ration journalière, correspondant à 9/16 d'artabe par mois.
 Le produit n'est pas indiqué, mais il s'agit probablement de blé.

des archives; lieu inconnu), où on a distribué, le 7º d'un mois non indiqué, une artabe de blé à Artémisia (l. 8) (sans doute une paidiské) et autant à Abron (l. 9) (probablement un paidarion) ; le P. Col. Zen. 69 (Philadelphie; date, cf. supra) l. 66, où un architecte et son ὑπουργός reçoivent ensemble 2 artabes de blé (converties en 3 artabes d'orge), probablement une artabe chacun ; le PSI 371 (36e année de Philad. ; Philadelphie) I. 19, où Apollonios et Horos, οί παρά 'Ηγησιλάου ίπποκόμοι, reçoivent chacun une artabe de blé pour le mois d'Epeiph; le PSI 507 (29e année de Philadelphe; Philadelphie) l. 10, où un certain Apollophanès et trois σώματα anonymes reçoivent chacun deux artabes pour une période de 60 jours (Epeiph et Mesore). Dans le P. Col. Zen. 69, le PSI 371 et le PSI 507, il s'agit probablement d'adultes, malgré la modicité relative de la ration. L'allocation d'une artabe, augmentée d'un diaphoron de 50 % pour permettre la fabrication de pain blanc, se retrouve peut-être implicitement dans le P. Cairo Zen. 59646 (1) (lieu inconnu) Il. 2-4, où un paidarion (2) reçoit 1 1/2 artabe de blé par mois, ration des hommes adultes si elle est destinée à la fabrication de pain complet.

La ration d'1 1/8 artabe par mois se trouve dans le P. Cairo Zen. 59292 (35° année; Philadelphie) à la l. 77, où elle est attribuée à Eutychos le portier, aux ll. 296-7, où elle revient, pour le mois de Phaophi, à Dikyasis, qui est probablement le mineur d'âge de Seortès qu'il accompagne à la chasse, et aux ll. 300-303, où elle est destinée à Amamès, femme du muletier Pyrrhos. Nous en trouvons l'équivalence journalière (1 1/2 chénice) dans le P. Cairo Zen. 59676 (antérieur à l'année 30 de Philadelphe; prob. Alexandrie): Pisiclès (L. 4), Bannaios (L. 5), Olympichos (l. 6), Ménippe (l. 8), Nikanor (l. 9), Mikion (l. 10), Glaukias (l. 11) (³), Akamas (l. 12), Nikasias (l. 13), Charmos (l. 14), Adrastos

Le texte n'est pas daté; vu le montant de la ration, il appartient probablement à la première période de la sitométrie.

⁽²⁾ Il s'agit ici d'un garçon libre, puisqu'il travaille pour un μισθός (cf. l. 2). Ce n'est pas un de ces petits journaliers travaillant à côté des ἐργάται (cf. p. 67 n. 1), car il touche un salaire mensuel (l. 3).

⁽³⁾ Il s'agit peut-être du Glaukias du P. Col. Zen. 75, l. 1. Entre le P. Cairo

(l. 16) et Leptines (l. 17), tous qualifiés de σώματα ἀκολουθικά κατά τ[ήν] οἰκίαν, y sont les bénéficiaires. La distribution aux somala mâles d'une ration égale à celle d'Amamôs n'indique pas nécessairement qu'il s'agit de paidaria, car, dans le P. Col. Zen. 75, Isidora et Terpô reçoivent la même ration que les paides, esclaves adultes. La présence de Ménippe et de Nikanor dans le P. Cairo Zen. 59698 (voyage au Fayoum ou en Syrie), datant de la même époque que le P. Cairo Zen. 59676, est plus significative à cet égard : ils y sont mentionnés dans une liste (ll. 14-21) qui donne, selon toute vraisemblance, les noms des paidaria et des paidiskai dont il sera question aux Il. 30 et 34. La ration journalière d'1 1/2 chénice est attestée indirectement par le PSI 861, Il. 13, 16, 19, mentionnant la distribution journalière de 8 chénices de blé à des paidaria. Ce sont, à notre avis, les cinq personnes mentionnées aux II. 2-6 (le nom de la première a disparu, puis viennent Dorion, Myrmex, Zenobios et Socratés), dont les quatre premières ont dù recevoir 1 1/2 chénice chacun (l'indication du montant a disparu), tandis que la dernière avait droit à 2 chénices (mention conservée) (3). Le texte appartient probablement à la comptabilité de Philadelphie et doit dater de bien avant la fin du règne de Philadelphe parce que seul Myrmex réapparaîtra encore dans les éphémérides

Zen. 59676 et ce dernier texte, 7 années au moins se sont écoulées pendant lesquelles Glaukias a pu passer de la catégorie des paidaria à celle des paides, et de la
maison alexandrine à la déréa de Philadelphie. Il réapparaîtra, en tant que pais
dans le P. Col. Zen. 77 recto, l. 14 et le P. Cairo Zen. 59569 (2* année d'Évergète)
l. 144. Au cours de la première période de la sitométrie il recevait en tant que paidarion 1 1/2 chên. par jour (P. Cairo Zen. 59676), en tant que pais 1 1/2 art. par
mois (P. Col. Zen. 75); au cours de la deuxième période, en tant que pais 1 1/2 chen.
par jour (P. Col. Zen. 77 recto) = 1 1/8 art. par mois (P. Cairo Zen. 59569).

⁽¹⁾ Le total des II. 2-6 n'est pas de 8, mais de 10 chénices, probablement parce que la fin (perdue) de la 1. 6 contenait la mention d'une dépense supplémentaire de 2 chénices. Il est improbable que la somme de 8 chénices soit la conséquence de l'élimination d'une des personnes mentionnées aux II, 2-6: les ἀφαιρέσεις de ce genre étaient signalées explicitement, cf. les P. Cairo Zen. 59333, 59569, 59707 et 59709.

des années 38 et suivantes (¹). Comme nous l'avons dit, le choix entre deux rations du même groupe dépendait de l'intensité du travail physique livré par les bénéficiaires de la sitométrie. La ration d'1 1/8 artabe, revenant à Amamôs (P. Cairo Zen. 59292, Il. 300-303) est typique à cet égard, étant destinée à une femme qui allaitait : 'Αμαμῶι [τῆι] Πέρρου ἡμιονη[γοθ] γυναικί καὶ θυγα[τρί]ωι ὑποτιτθίω[ι].

C. Les rations d'1 1/2 artabe et de 2 artabes par mois.

Comme il s'agit ici des rations attribuées aux adultes mâles (gens libres et esclaves), il n'est pas étonnant qu'elles apparaissent le plus fréquemment dans les comptes.

La ration d'1 1/2 artabe par mois est attestée par le P. Col. Zen. 69 (Philadelphie; date, cf. p. 24) où une personne, dont le nom a disparu reçoit 1 1/2 artabe de blé syrien (l. 9), un certain Zoilos 3/4 d'artabe μελαναίθερος et 3/4 d'artabe ἐπιχωρίου (II. 25-6), Anosis, probablement le komogrammateus, 1 1/2 artabe (πυροῦ) ἐπιχ(ωρίου) pour le mois de Choiak (II. 58-9), Nikias, probablement l'ânier, 1 1/2 artabe de blé (converti en orge) (II. 67-8), et enfin Styrax une demi-artabe de blé, λοιπόν τοῦ Χοίακ probablement le solde d'une ration d'1 1/2 artabe (ll. 60-1). La même ration augmentée d'un diaphoron de 50 % en vue de la fabrication de pain blanc, se trouve probablement à la 1. 19 de ce texte, qui y mentionne une allocation de 2 1/4 artabes de πυ(οοῦ) ἐγχ(ωρίου) à une personne dont le nom a disparu. L'allocation d'1 1/2 artabe est également attestée par le P. Cairo Zen. 59697 (début des archives ; lieu inconnu) où Aleximachos (I. 4), Rhodon (I. 5) Céphalon (l. 6) et Aoch (l. 7) en sont les bénéficiaires; par le PSI 371 (36e année de Philadelphe; Philadelphie), où elle revient, en dehors des paides Ballion (l. 6), Eutychos (l. 7) et Noumenios (l. 13) (cf. déjà p. 22) à Eutychidès, pais (l. 4), Ptolemaios, γραμματένς (l. 5), Chérine

⁽¹⁾ Notamment dans le P. Cairo Zen. 59699, l. 11.

iστουργός (l. 8) (¹), Horos, inspecteur d'édifices (l. 9), Stephanos (l. 15) (tous reçoivent 3 artabes, sitométrie des mois de Payni et Epeiph), Perdikkas, πέπλυφος (ll. 1-3) (4 1/2 art. pour les mois de Pachon, Payni et Epeiph), dix έπουργοί du vigneron Alkimos (l. 12), Héliodore (l. 16), Aristomaque, ἱπποκόμος (l. 17) et Paris (l. 20) (tous 1 1/2 art. pour le mois d'Epeiph); par le PSI 571 (34° année de Philadelphe; Philadelphie) l. 16, où il s'agit d'un γραμματεύς engagé par Pyron; par le P. Cairo Zen. 59292 (35° année de Philadelphe; Philadelphie) l. 59, où Midas, αὐλοφύλαξ, en est le bénéficiaire (³); par le P. Cairo Zen. 59745 (Philadelphie; 31° année de Philadelphe) ll. 85-7, où il s'agit de Petemin, ἀλωνοφύλαξ recevant 6 artabes pour une période de quatre mois; et enfin par le P. Col. Zen. 75, dont nous avons déjà traîté aux pp. 18-22, et où la ration d'1 1/2 artabe revient à deux misthioi et 19 paides (³).

Une série de documents, dont la date est incertaine, mentionne également l'allocation d'1 1/2 artabe par mois. Quoique cette ration ne disparaisse pas après la 37° année de Philadelphe, il est fort probable que les textes non datés qui en font mention, sont antérieurs à la 38° année: en raison de la diminution des rations survenue durant cette dernière, l'allocation d'1 1/2 artabe était depuis lors la plus importante

Tout comme Isidora et Terpô dans le P. Col. Zen. 75 et Syra dans le P. Coiro Zen. 59333, cette femme recevait la ration réservée d'habitude aux hommes adultes.

⁽²⁾ Les distributions εἰς τὴν στομετρίαν mentionnées dans le P. Gairo Zen. 59292, l. 63 (5 artabes à Pyron) et l. 74 (7 artabes à Anosis) ne peuvent avoir trait à des allocations individuelles : il doit s'agir de provisions destinées à être réparties par Pyron et Anosis parmi leurs subordonnés, comme c'est le cas pour les 2 artabes attribuées à Pyron dans le PSI 571, l. 13. Ceci s'applique également au P. Gairo Zen. 59333 où Pyron (l. 25) et Styrax (l. 26) reçoivent chacun, en dehors de leurs rations jourhalières, une artabe de blé par mois. Comme l'expression εἰς τὴν σιτομετρίαν du P. Gairo Zen. 59292 est sujette à caution, et bien que le montant des sommes qui sont mentionnées soit normal, nous n'avons pas relevé les données des lignes 83 (1 1/2 art. à Ma [-]), 94-5 (1 art. à Andreias), 110-1 (1 1/2 art. à Anosis) et 114-5 (idem).

⁽³⁾ La liste du P. Col. Zen. 75 contenait également un σετοποιός anonyme, mais l'auteur a biffé cette mention (l. 2).

de toute la série et ne fut octroyée qu'exceptionnellement. Voici les documents en question : le P. Cairo Zen. 59752 (Philadelphie), enregistrant l'allocation d'1 1/2 artabe à cinq hypourgoi (noms conservés : Miysis, Horos, Didymarque, ll. 2-4) d'un vigneron anonyme, et aux quatre hypourgoi (Nechtheminis, Techestheus, Inarôs en Leukon, Il. 8-11) du vigneron Andronikos; le P. Cairo Zen. 59455 (lieu inconnu) 1. 11, signalant la conversion en 1 1/2 artabe de blé de l'opsonion (1) de Kalès et de ses confrères, probablement des γεωργοί καταμήνιοι (*); dans le P. Cairo Zen. 59509 (Philadelphie) l. 12, Somoèlis, gardien des granges, signale à Zénon que les « gens de Philadelphie » lui procurent 1 1/2 artabe de blé, sans doute par mois; dans le P. Cairo Zen. 59647 (Philadelphie) II. 52-3, Pyron demande à Zénon de prévoir une ration individuelle d'1 1/2 art., soit, en tout, 54 artabes par an, pour l'entretien de ses trois éπογραφεῖς; cette même ration, il la procure, d'après le PSI 571 (34º année; Philadelphie) L. 16, à ses propres frais, à un grammateus qu'il a pris personnellement à son service ; enfin il y a le P. Cairo Zen. 59649 (lieu inconnu) dont l'auteur, capitaine d'un vaisseau de la dôréa de Philadelphie, demande une allocation d'1 1/2 artabe de blé par mois pour ses trois matelots (ll. 10 et 24) et pour luimême (l. 11 et l. 27, où il se compte parmis les vaëras).

La ration journalière de 2 chénices de blé, correspondant à une ration mensuelle d'1 1/2 artabe, est beaucoup moins fréquente dans les comptes. On la trouve dans le P. Cairo Zen. 59676 (antérieur à l'année 30 de Philadelphe; probablement Alexandrie) pour deux σώματα ἀκολουθικά, Agron (l. 7) et Xénon (l. 15) (³), et dans le PSI 861 (Philadelphie; date, cf. p. 26) pour un certain Socratès, classé parmi les paidaria.

La ration de 2 artabes de blé nous est connue par le P. Col. Zen. 69 (Philadelphie; date: p. 24) l. 55 pour Petosiris, inspecteur d'édifices; par le P. Cairo Zen. 59697 (début des archives; lieu inconnu) l. 3 pour

II faut restituer aux II. 10-11: εἰς τὸ [ἀμώτιο]ν πυρῶν ἀρ α L, cf. P. Gairo Zen. 59744, II. 7-8, P. Col. Zen. 55, II. 9-10, P. Col. Zen. 66, II. 17-8.

⁽²⁾ A la l. 2 il faudra probablement restituer : [καταμήνιος] γεωργός, cf. P. Gairo Zen. 59736, Il. 36-7.

⁽³⁾ Xénon était un chef d'écurie, cf. P. Cairo Zen. 59542, l. 1: é els roès & In[novs].

un certain Samarès (1); par le P. Cairo Zen. 59292 (35° année de Philadelphie; Philadelphie) l. 295 pour Seortòs, qui se trouve à la chasse; et enfin par le PSI 371 (36° année; Philadelphie) l. 11, pour le vigneron Alkimos. On rencontre peut-être aussi cette même ration, augmentée d'un supplément de 50 % (diaphoron pour la fabrication de pain blanc) dans le P. Cairo Zen. 59697 (début des archives; lieu inconnu) ll. 1 et 2, ou un sitopoios anonyme ainsi que Moschion reçoivent chacun une allocation de 3 artabes. (2) Il faut toutefois noter que Moschion, d'après le P. Cairo Zen. 59699, ll. 15-7, et le P. Col. Zen. 91, l. 4 était un esclave, ce qui rend cette interprétation incertaine. Il n'y a pas de rations journalières correspondant à 2 artabes par mois; tout comme les allocations d'une demi-artabe et d'une artabe, cette ration n'est attestée que sous la forme d'allocations mensuelles.

Les allocations les plus courantes de la période antérieure à l'année 38 de Philadelphe étaient sans doute celles d'une artabe et d'une artabe et demie par mois. Elles correspondaient à des rations journalières d'1 1/3 chénice et de 2 chénices de blé. Quel était le rendement en pain de ces rations? Pour répondre à cette question, il faut d'abord examiner quel était le poids d'une chénice de blé dur égyptien. L'erreur sera minime si nous attribuons au blé dur de Philadelphie le poids

(1) Ou Samareus.

⁽²⁾ Il est également question de 3 artabes de blé dans l'hypomnema de Simale (P. Col. Zen. 6; 28* année de Philadelphe), dont le fils est entré au service de Zénon cf. Il. 9-10: ἐγοὸ γὰρ πρὸς τὸ μηδ'εἰληφέναι μηθἐν ἐνιαυτοῦ ῆδ[η —] ἀλλ' ἢ τὴν μνᾶν καὶ τρεἰς ἀρτάβας σίτου τοῦ Λέστρου μηνὸς οῦ εἰσπορεύεται "Hροφά[ντης πρὸς ὑμᾶς]; mais il nous semble fort peu probable que les trois artabes alent constitué l'allocation d'un seul mois. En ce qui concerne les allocations prévues pour les parents de certains serviteurs d'Apollonios, voir nussi le P. Cairo Zen. 59457, l. 9 (3 dr. 6 chalques par mois pour la mère de Cléon, un des jeunes garçons instruits dans les arts libéraux); P. Cairo Zen. 59028, l. 2 (himatismos prévu pour la mère de Satyra, la joueuse de cithare); P. Cairo Zen. 59507, ll. 22-6 (spanion pour la mère de Pyrrhos, jeune garçon entraîné pour les jeux athlétiques); PSI 498, ll. 1-5 (sitométrie pour des femmes et des enfants); peut-être aussi P. Cairo Zen. 59292, ll. 300-303 (sitométrie d'1 1/8 artabe par mois pour Amamôs, femme du muletier Pyrrhos, cf. p. 25), du moins, si la bénéficiaire ne faisait pas partie du personnel de la dôréa.

indiqué par Pline L'Ancien, Nat. Hist., XVIII, 66 pour le frumentum Alexandrinum. Tout comme le frumentum Siciliense, îl pesait 20 5/6 livres romaines (6,812 kg.) par modius (8,73 l.), donc 764 gr. par chénice (0,98 l.). D'après l'étude de L. A. Moritz, Grain-Mills and Flour in Classical Antiquity, chapitre VIII, Bread Yield from Wheat and Flour, la cuisson de la farine non blutée produit, en raison de la forte absorption d'eau de cette farine, un poids de pain supérieur de 30 à 40 % au poids du blé dont provient la farine. Admettons, en suivant ce que Pline (Nat. Hist., XVIII, 67) nous dit sur le panis militaris (1), que le rendement en pain des rations de blé distribuées à Philadelphie dépassait d'un tiers le poids de ces rations; nous obtenons alors les résultats suivants;

L'allocation d'1 artabe de blé par mois, correspondant à une ration brute d'1 1/3 chénice et (déduction faite du prix de mouture) à une ration nette d'1 chénice = 764 gr. de blé par jour, assurait aux bénéficiaires une ration journalière de 1019 gr. de pain complet.

L'allocation d'1 1/2 artabe de blé par mois, correspondant à une ration brute de 2 chénices et (déduction faite du prix de mouture) à une ration nette d'1 1/2 chénice (1146 grammes) de blé par jour, assurait une ration journalière de 1528 grammes de pain complet.

Nous avons déjà comparé (p. 23) les ènimina des archives de Zénon aux rations mensuelles de blé recommandées par Caton L'Anchen pour l'entretien de la familia rustica. Dans le De agri cultura, 56, se retrouvent également quelques rations journalières, calculées en termes de poids, à distribuer sous forme de pain, et destinées aux conpediti (esclaves portant des entraves) employés dans l'agriculture: conpeditis per hiemem p(ondo) IIII (1308 gr.), ubi vineam fodere coeperint panis p(ondo) V (1635 gr.) usque adeo dum ficos esse coeperint, deinde ad p(ondo) IIII (1308 gr.) redito. La ration d'hiver des conpediti correspond à peu près au rendement en pain de la ration d'été de la familia rustica (4 1/2 modii = 39,2 litres de blé = ca. 40,8 kg. de pain

⁽¹⁾ Lex certa naturae ut in quocumque genere (scil. frumenti) pani militari tertia portio ad grani pondus accedat.

par mois (1), si cette dernière ration n'était pas sujette à un prélèvement de la part du meunier. L'importance exceptionnelle des rations destinées aux conpediti s'explique par l'intensité du travail qu'on exigeait d'eux. Il faut donc comparer leur ration à celle qu'on allouait, dans les archives de Zénon, aux travailleurs adultes, exécutant de lourdes tâches. Comme elle était de 2 artabes par mois, correspondant à une ration nette de 2 chénices de blé par jour, rapportant 2037 gr. de pain, elle était nettement plus élevée que la ration maximale des conpediti.

Cent grammes de blé contiennent environ 330 calories (*) et le besoin journalier moyen est de 2300 calories pour les femmes et de 3200 pour les hommes adultes (3). La ration de blé d'une artabe par mois, correspondant à une ration journalière nette d'une chénice (764 gr.) et allouée aux femmes et aux paidaria assurait donc largement, grâce aux 2520 calories qu'elle rapportait, la capacité de travail de ses bénéficiaires, et il en était autant pour la ration d'une artabe et demie par mois, distribuée aux hommes adultes, correspondant à une ration journalière nette de 1146 grammes de blé, et assurant environ 3780 calories, Les rations d'hiver recommandées par Caton pour la familia rustica étaient de 4 modii = 34,9 litres; s'il s'agissait de blé sicilien, pesant 20 5/6 livres romaines par modius, elles s'élevaient à 27 kg. 250 gr. par mois ou 908 gr. par jour, produisant environ 3000 calories, et leur apport en calories était donc légèrement inférieur aux besoins journaliers des hommes adultes. Mais la ration de 3 modii = 26,1 litres n'assurait que 2250 calories par jour, ce qui suffisait à peine aux besoins de la

⁽¹⁾ Un litre de blé sicilien (nous supposons qu'il s'agit de ce blé) pesait environ 770 gr. (cf. Pline, Hat. Hist., XVIII, 66). Rendement en pain: 770 gr. + 1/3 = 1040 gr.

⁽²⁾ Voir E. G. HEYNE, art. Wheat, dans l'Encyclopaedia Britannica (éd. 1964), vol. 23, p. 561.

⁽³⁾ Voir E. P. CATHCART, F. J. STARE, R. P. GEYER, art. Nutrition, dans l'Encyclopaedia Britannica, vol. 16, p. 651. Ces besoins sont calculés pour des personnes de 25 ans, d'un poids de 65 kg. pour les hommes et de 55 kg. pour les femmes ; ils présument une activité moyenne et un climat tempéré. Dès l'âge de 45 ans les hommes n'ont plus besoin que de 2900 calories, et les femmes de 2100 calories.

vilica et ce qui était nettement insuffisant pour le vilicus, l'epistates et l'opelio s'il s'agissait d'une ration qui n'était pas complétée par d'autres matières nutritives,

Il n'est donc pas étonnant que les documents des archives de Zénon antérieurs à l'année 38 de Philadelphe ne contiennent que peu d'éπομνήματα demandant une augmentation de la sitométrie. Nous ne pouvons signaler que quatre textes. Il y a tout d'abord le SB 7642 (29e année de Philadelphie; Philadelphie) II. 2-3 où Maron demande d'ajouter à son opsonion 2 dr. 3 ob. pour les frais de la mouture et l'achat d'eau. Si, au lieu de céder au meunier un quart de sa ration brute, Maron envisageait de le rémunérer en espèces, il faut que sa ration nette de farine non blutée ne lui ait pas suffi. Dans le P. Cairo Zen. 59049 (28° année de Philadelphe; prob. Memphite) Il. 4-5, Nikon écrit à Zénon (qui, à cette époque, était encore le secrétaire du diœcète) : καὶ περὶ ήμῶν δὲ οὐδεμίαν ἐπιστροφήν ἐποιήσω ἴνα ήμῖν ὀψών-[ιον] προστεθήι καὶ σιτάρ[ιον, καίπερ "Απολλ]ωνίωι μνησθέντων ήμων. La terminologie de Nikon ressemble à celle de Pyron dans le P. Cairo Zen. 59647 (Philadelphie ; date : cf. p. 29) II. 56-61 : xal ημίν δέ αὐτοίς προσθείναι έπὶ τοῦ παρόντος, ἔως ἀν 'Απολλωνίωι ἐντύχωμεν. σίτου μέν κατά μήνα πυρών άρ. γ, πρός δέ τό όψώνιον (δραχμάς) ι. Le PSI 613 (28e ou 29e année de Philadelphe ; lieu inconnu) est moins clair. On y lit aux ll. 4-6 : σύμβολα δὲ ἐγράφη ἐν Κροκοδίλων πόλε[ι - - - -] κέλητος μετρήσαι πυρών άρ. κ . [- - - -]ν άλλά άξιώσαι τοὺς ναύτας δοθήναι αὐ[τοῖς - - -].

CHAPITRE II

LES RATIONS A PARTIR DE L'AN 38

La situation devait bientôt changer. P. Cairo Zen. 59333 (Philadelphie) fait état d'une série de rations journalières qui prouve que les allocations dont nous nous sommes occupés au chapitre précédent n'ont pas été maintenues jusqu'à la fin de la période durant laquelle Zénon resta au service du diœcète (1), mais qu'elles ont été réduites d'un quart, au moins à partir du mois de Pharmouthi (2) de la 38° année de Philadelphe, date de ce document. Cette diminution nous est presque exclusivement connue par des documents concernant la dôréa de Philadelphie, mais il est peu probable qu'elle se soit limitée à celle-ci.

La documentation sur la période antérieure consistait surtout en hypomnemata et en comptes mensuels; pour l'étude de la sitométrie des années 38 et suivantes on dispose principalement d'éphémérides (³), où les rations individuelles de blé ou de farine se trouvent notées jour par jour. Comme le mois égyptien se divisait en 30 jours et l'artabe en 40 chénices, la restriction d'un quart apportée aux allocations antérieures eut le résultat suivant : ce qui était précédemment le nombre d'artabes mensuelles devenait, à partir de l'année 38, le nombre de chénices journalières.

Dès Pharmouthi de la 38° année de Philadelphe, les rations brutes habituelles s'élevaient à 1/2, 3/4, 1, 1 1/2 et 2 chénices de blé par jour ;

⁽¹⁾ La déréa de Philadelphie fut reprise par le roi entre la 2° et la 5° année d'Évergète, cf. C. C. Edgar, P. Mich. Zen., introd., pp. 6-7. Tous nos documents sur la sitométrie de la deuxième période datent probablement d'avant le retour de la déréa à la couronne.

⁽²⁾ Troisième mois de l'année financière.

⁽³⁾ Sur les éphémérides des archives de Zénon, voir Mile Claire Préaux, Les Grecs en Égypte, p. 75.

la ration d'1 1/8 chénice n'est pas attestée (1). Les deux premières allocations étaient surtout celles des enfants, la troisième celle des garçons (paidaria) et des femmes, les deux dernières celles des hommes adultes. Ainsi qu'à la période précédente, ces rations étaient parfois augmentées d'un diaphoron de 50 % en vue de la fabrication de pain blanc.

Malgré la prépondérance numérique d'éphémérides, la comptabilité mensuelle ne nous fait pas entièrement défaut : quelques textes parlent de rations de 3/4, 1 1/8 et 1 1/2 artabes, correspondant aux rations journalières de 1, 1 1/2 et 2 chénices. Ces trois rations mensuelles on les trouve, citées en même temps, dans les P. Cairo Zen. 59699 et 59700 (²); ils ne sont pas datés, mais la gamme des rations indique qu'ils sont postérieurs à l'année 37 de Philadelphe. Ces deux textes sont, à notre avis, plus étroitement apparentés que ne l'estima C. C. Edgar, leur éditeur (³) : ils appartiennent sans doute à une seule colonne d'écriture, dont le n° 59699 constituait la partie supérieure, et le n° 59700 la partie inférieure. Entre les deux textes, trois lignes d'écriture ont disparu. Voici une restitution provisoire de ce document :

	Recto	Verso	
59699	Παθνι 'Ιάσονι ×ρ(ιθ.)[βL]	59699 [Με]χίο. τοῖς παρὰ .[.] [σώ]μασι σιτομετ[ρία]	
5	Διοδώρωι [β] Κρότωι β Διοσκουρίδηι β Χρησίμ[ω]ι β	Μ[οσ]χίωνι πυο αL Φρονίμωι πυο α[η'] 'Ήρακλείδηι πυο αη' 20 "Ανδρωνι πυο αη'	

(1) Comme la première période de la sitométrie avait connu une ration mensuelle d'1 1/8 artabe, on s'attendrait, d'après la concordance indiquée ci-dessus, à trouver parmi les rations de la période suivante une allocation journalière d'1 1/8 chénice.

(2) Concernant la dôréa de Philadelphie, plutôt que celle du nome Memphite; Jason (59699, 1. 2), Krotos (ibid., 1. 4), Damon (ibid., 1. 7) et Myrmex (ibid. 1. 11) apparaissent dans plusieurs papyri rédigés à Philadelphie.

(3) Voir l'introduction au P. Cairo Zen, 59700 : either part of the same roll as nº 59699, or at least from the same series.

10	Δάμωνι β Διοκλεῖ β *Αμμωνίωι β Διδυμάρχωι β Μύρμηκι [κρ(ιθο)πό(ρ.) β] []ωι [κρ(ιθο)πό(ρ.) β] []ιων[ι κρ(ιθο)πό(ρ.) β] []ιων[ι κρ(ιθο)πό(ρ.) β] [τοῖς παρὰ]	Σατ[έ]οαι L δ' Μ[υσ]τίωι L δ' 25 'Α[πολ]λωνίωι [αη'] 26 ['Απολ]λ[ι]οδότ[ωι αη']
	[σώμασι σιτομετοία] 5	
	[Μοσχίωνι πυρ αλ]	
33700	Φρ[ονίμωι πυρ αη'] 'Ήρακλείδηι [πυρ αη'] "Ανδρωνι [πυρ αη'] Μηνοδώρωι [πυρ L δ']	/ κοιθ φιβίδ΄ 15 ἔστιν δὲ ἡ σιτομετοία τ[οῦ] μηνός πυο ιγί κοιθών ιηί
5	Kaglai [L 8']	κριθοπόρ η
	Σατέραι [L δ']	τή[ς δ]έ (έξα)μή(νου) πυο πα
	Moorini [L 8']	20 κριθών καὶ κριθοπόρ ρνθ
	'Απολλοδότωι [αη'] 'Απολλωνίωι [αή]	
10	Φιλίπποι ήγ[αη']	
11	ίπποκόμωι [αη']	
	[αη']	

La restitution des chiffres s'appuie sur les totaux mensuels mentionnés au verso du n° 59700, ll. 16-18, celle des ll. 14b, c, d du n° 59699 sur les ll. 15-17 du même texte, celle des ll. 26b, c, d du n° 59699 sur les ll. 10, 11 et 11b du n° 59700. Sauf pour les lignes supplémentaires, nous avons conservé la numérotation de C. C. Edgar.

59699, 1. 2: Edg.: the mutilated letters do not seem to be πυ(ροῦ) or åρ; 59699, 1. 4: Edg.: Κρότωι is a possible reading. The β probably means two artabs of wheat per month.

Comme il s'agit d'un personnel d'élite, une distribution d'orge ou d'un mélange de blé et d'orge à une partie des serviteurs peut nous

surprendre (1). Dans le P. Cairo Zen. 59292 (35e année de Philadelphe ; Philadelphie), l'allocation d'orge avait été limitée à un groupe de Syriens, hommes, femmes et enfants (ll. 54, 55, 57 et 464, 466, 468, 470, 472) ainsi qu'à un nombre indéterminé de κοσκινευταί (l. 484), probablement des gens réquisitionnés pour une λειτουογία. D'après le P. Cairo Zen. 59825 (32º année de Philadelphe) II. 10-12 l'entrepreneur de terrassement Xénon avait reçu une πρόχοησις de 500 artabes d'orge, sans doute destinées à la nourriture de la main d'œuvre qu'il employait. La période antérieure à l'année 38 de Philadelphe (2) nous fournit en outre le P. Col. Zen. 69, où il est question (aux Il. 56, 66 et 67) de la conversion en orge de quelques rations de blé, notamment de celle de Petosiris, inspecteur d'édifices, de celle d'un architecte et de son hypourgos, et de celle de Nikias, sans doute l' ὀνηλάτης. Dans tous ces cas il s'agit ou bien d'une main d'œuvre subalterne, ou bien d'une allocation irrégulière effectuée, peut-être, à la demande du bénéficiaire (*). Durant la période antérieure à l'année 38, la distribution systématique d'orge ne semble avoir été étendue au personnel d'élite qu'au cours de certains voyages, cf. P. Cairo Zen. 59698 (début des archives;

⁽¹⁾ Quelques contrats exigeant la livraison de περός ἄκριθος PSI 1053 (2*-3* siècle après J. C.) L 6, PSI 880 (254-5) L 24, PSI 739 (163 après J. C.) L 21, P. Oxy. 2125 (220-1) L 20) et quelques prêts εἰς κάτεργον ayant pour objet le κριθάπερον (P. Lille 39, L 5, 41, L 7, 42, ll. 5-6, 43, L 6, 48, ll. 4-5, tous de 251-0 av. J. C.) démontrent bien que le κριθόπερον était un produit inférieur. La juxtaposition d' ἄκριθος et ἄβωλος dans le PSI 1053, L 6, le P. Oxy. 2125, L 20, le PSI 880, L 24, et celle d' ἀκριθος et ἀδιαπάτητος dans le PSI 1053, L 6 et le P. Oxy. 2125, L 20 nous éclairent sur l'origine de ce mélange : il provensit d'un criblage de la terre battue de l'aire, où les résidus d'orge et de blé s'étaient mêlés. Telle était sans doute également l'origine du περός δλέφενος du PSI 537 (archives de Zénon) L 6.

⁽²⁾ P. Lond. inv. 2316, L. 9, où Psintaès fait état d'une ration de 2 artabes d'orge (probablement bimestrielle) et P. Cairo Zen. 59842, IL 3-4, où quelqu'un réclame 50 artabes d'orge (appartenant probablement à sa sitométrie) ne sont pas datés.

⁽³⁾ Tout en étant moins apte à la panification (cf. Celse, II, 25 et L. A. Mo-BITZ, o. l., p. XXI), l'orge a pu être demandée de temps à autre par des bénéficiaires de la sitométrie, désireux de varier leur menu, voir aussi p. 63, note 2.

voyage au Fayoum ou en Syrie) II. 1-5 et 10-13 (¹). Quant à la distribution de κριθόπυρον, elle nous est connue, pour l'époque antérieure, par un seul texte, le P. Cairo Zen. 59292 (35e année; Philadelphie), où elle concerne des valets d'étable (²) ainsi que des esclaves de rang inférieur (²) et quelques gens dont l'occupation et le statut restent inconnus (²).

A. Les rations d' 1/2 chénice et de 3/4 de chénice par jour.

Nous connaissons la ration d'une demi-chénice par jour sous trois formes :

une demi-chénice de farine non blutée (produit d'une demi-chénice de blé, déduction faite du kalergon) dans le P. Cairo Zen. 59709 (Philadelphie; postérieur à l'année 37) (5) l. 8, où elle est attribuée à Démétrios, τοῦ Δημητρίου καὶ Κρότου (6), probablement un petit esclave;

Il s'agit d'une distribution d' dλφετα (farine d'orge) et de pains d'orge (πεπτά σῖτα) à des paidaria et paidiskai, esclaves d'élite, durant une période de 4 (L 33) ou de 6 (L 37) mois.

(2) Cf. l. 257: 3 art. pour Harsiesis, l'ânier, sans doute pour l'entretien de ses aides; l. 392: 8 artabes pour Harmiutis, sans doute identique à Harmiusis éopog-βός de la Prosopogr. Ptol. n° 11981, pour l'entretien de 4 hommes; l. 393: 3 1/2 art. pour Teôs, hypphorbos, pour deux hommes.

(3) Cf. l. 395 : 20 artabes à Tarès, sitopoios, pour les somofa travaillant en sous ordre.

(4) Cf. l. 256: 30 art. à Chérigenès; l. 391: 10 artabes à Paapis Senamounios pour l'entretien de cinq hommes.

(5) La prosopographie des P. Cairo Zen. 59707 et 59709 est identique à celle du P. Col. Zen. 75 (36* ou 37* année, cf. p. 21), du P. Col. Zen. 77 (date des éditeurs : entre la 38* année de Philadelphe et la 2* année d'Évergète), du P. Cairo Zen. 59333 (38* année) et du P. Cairo Zen. 59569 (2* année d'Évergète) et nous réfère donc aux dernières années des archives : d'après le montant des allocations, le P. Cairo Zen. 59707 et le P. Cairo Zen. 59709 doivent être postérieurs à l'année 37 de Philadelphe.

(6) προσκειμένου Δημητρίου τοῦ ' Δημητρίου καὶ ' Κρότου χ(οἶν.) L. C. C. En-GAR paralt être d'avis qu'il s'agit de deux personnes, puisqu'il suggère que χ(οἶν.) L serait peut-être une erreur pour χ(οίν.) γ. A notre avis il s'agit d'une seule personne, notamment d'un petit esclave, mentionné dans le PSI 580, l. 8, en tant que τὸ Δημητρίου παιδάφιον. 2. une demi-chénice de blé, augmentée d'un diaphoron d'un quart de chénice afin d'assurer une demi-chénice de farine blutée dans le P. Cairo Zen. 59569 (2º année d'Évergète; Philadelphie) l. 126; Demeas en est le bénéficiaire (¹);

3. une demi-chénice de semidalis (farine blutée) octroyée, parmi les xenia, à Krotos (classé parmi les paidaria dans P. Col. Zen. 77 recto, l. 25) (*) et à τὸ Δημητρίου παιδάριου (probablement identique à Démétrios τοῦ Δημητρίου καὶ Κρότου du P. Cairo Zen. 59709, cf. supra) dans le PSI 580, ll. 7-8. Ce dernier texte, rédigé à Philadelphie et concernant le 11 Pharmouti de la 2° année d'Évergète, appartient à une section antérieure du rouleau qui nous a également fourni le P. Cairo Zen. 59569 (concernant la période Phaophi-Choiak de la 2° année).

D'après le P. Cairo Zen. 59569, Il. 150-3, Héliodore (²), Hermon et Jason (²), tous des hommes adultes, jouirent peut-être d'une ration de 3/4 de chénice de blé, augmentée d'un diaphoron de 3/8 de chénice. Nous reviendrons sur ce cas à la p. 64.

B. Les rations d'une chénice par jour.

Nous la connaissons sous quatre formes :

 une chénice de blé dans le P. Cairo Zen. 59333 (38° année; Philadelphie) et le P. Cairo Zen. 59569 (2° année d'Évergète; Philadelphie);

⁽¹⁾ A la l. 126 Zénon et Demeas reçoivent ensemble χ(οέν.) α L αῖ / βδ'. Des 1 1/2 + 3/4 de chénice allouées (l. 76) à Zénon, Timoclès et Limnaios, 1 + 1/2 chénice revenaient à Zénon (cf. Il. 106-7). Nous acceptons qu'il en était de même au cas mentionné à la l. 126 ; Demeas recevait donc 1/2 + 1/4 de chénice.

Les éditeurs lisaient Keiron, mais cf. Chronique d'Égyple, 30 (1955) p. 373.
 Pour le mois d'Épeiph de la 36* année, il avait reçu 1 1/2 art, cf. p. 28.

⁽⁴⁾ Le 13 Choiak, Hermon, Héliodore, Timoclès et Jason recevaient ensemble 2 1/2 + 1 1/4 de chénices de blé (le texte donne, faussement, 3 chén. 1/4). Cette somme se décompose probablement en 1/4 + 1/8 de chén. pour Timoclès (cf. l. 76 où on trouve 1/2 + 1/4 de chénice pour Timoclès et Limnaios, voir note 1) et 3/4 + 3/8 de chén. pour chacun des trois autres bénéficiaires. La fin de la l. 151b (manquante) peut être restituée: παρόν]των ου ἐνδημούν]των.

 une chénice de farine non blutée (produit d'une chénice de blé, déduction faite du katergon) dans le P. Cairo Zen. 59707, le P. Cairo Zen. 59709 et le P. Col. Zen. 77 recto, tous postérieurs à la 37^e année de Philadelphe (1);

 une chénice de blé, augmentée d'un supplément d'une demichénice dans le P. Cairo Zen. 59569 (2º année d'Évergète);

 une chénice de semidalis dans le PSI 580 (2º année) et dans le P. Col. Zen. 77 recto (postérieur à l'année 37).

La ration mensuelle correspondante est également attestée.

Voici les cas où cette ration apparaît sous forme d'allocation journalière :

(1) Voir p. 38 n. 5.

Nores de la page 41:

- (1) Il s'agit d'un des chefs de la dôréa de Philadelphie.
- (2) Voir p. 21 note 2.
- (3) Le Démétrios en question est un δεσμώτης; nous reviendrons sur cette donnée à la p. 62.
- (4) Classé parmi les paidaria du P. Col. Zen. 77. Peut-être identique à Démétrios τοῦ Δημητρίου καὶ Κρότου du P. Cairo Zen. 59709, L. 7 et à τὸ Δημητρίου παιδάριου du PSI 580, L. 8, bénéficiaire d'une ration d' 1/2 chénice. S'il y a identité, l'augmentation de la ration peut avoir suivi le passage de Démétrios à la catégorie des garçons, ce qui indiquerait que le P. Col. Zen. 77 serait postérieur au PSI 580 (2* année d'Évergète) et au P. Cairo Zen. 59709.
 - (5) Nommé Démétrios, ὁ παρὰ Νωαίου.
- (6) Classé parmi les paidaria du P. Col. Zen. 77. Peut-être identique à Démétrios à mapà Novaiov.
 - (7) Probablement un des chefs.
 - (8) Paidarion, ct. P. Col. Zen. 77.
 - (9) Voir également II. 27, 42, 56, 73 (voir infra, p. 60), 107, 126.
- (10) Aux II. 10 et 49, Elaphion, Dôros, Karpos, Skirtos et Zopyros forment un groupe (leurs rations s'y trouvent additionnées) en dehors, d'une part d'une série de gens connus comme des paides, d'autre part des chefs de la dôréa. Il faudra donc supposer qu'ils appartiennent à la catégorie des paidaria; Dôros y est d'ailleurs explicitement classé par l'auteur du P. Col. Zen. 77.
 - (11) Probablement une paidiské.
 - (12) Il s'agit probablement d'un des chefs de la dôréa.
 - (13) Classé parmi les paidaria du P. Col. Zen. 77.
 - (14) Kéwy n'est pas le chien du ménage, comme le présumait W. L. Wester-

P. Col. Zen. 77 recto 2e f. 4e f.		1. 24	1. 26	1. 23			1. 25
P. Cairo Zen. P. Cairo Zen. P. Col. Zen. 59569 59707 59709 77 recto	10	1.9					
P. Cairo Zen. 59569 1 ° f. 3 ° f.	1. 124			L 13 (*)	II. 8-10 I. 14, 118	11. 146,	L. 14
PSI 580 4e forme				1.7			
P. Cairo Zen. 59333 1* forme				II. 10, 49 II. 10, 49, 56			II. 10, 49 II. 11,50 II. 10, 49
	Apollonios (*) Damis (*) Démétrios (*)	Démétrios (*) Démétrios (*)	Démétrios (°) Démétrios (')	Doros (*) Elaphion (**)	Epharmostos Hediste (¹¹)	Kallikon (15)	Karpos (¹⁹) Krotos (¹³) Kyon (¹⁴) Philinos (¹⁵) Skirtos (¹⁹)

	P. Cairo Zen. 59333	PSI 580	P. Cairo Zen. P. Cairo Zen. P. Col. Zen. 59569 59707 59709 77 recto	P. Col. Zen. 77 recto
	1e forme	4º forme	1° f. 3° f. 2° forme	2º f. 4º f.
Stachys (16)			L. 12 118	
Styrax Syra (#)	;	1. 7	11. 113-114 1. 6	[l. 33]
Théodose (**)	II. 14, 16		L. 13,	
Zénon	11, 11, 50, 59, 70		11. 76, 106-7 126(PP)	1. 31
Zopyros (10) paidarion Spin-	11. 10, 49			1. 21

Notons que la ration d'une chénice ne revenait pas seulement aux paidaria et aux femmes, mais également à des hommes adultes, chefs de la dôréa. Pour ces derniers, l'allocation d'une chénice alternait, comme nous le verrons, avec celle d'une chénice et demie.

La ration mensuelle équivalente est de 3/4 d'artabe; elle est attestée par le P. Cairo Zen. 59699 (date et lieu : cf. p. 35) pour Ménodoros, Kasia, Satura et Mystion, tous qualifiés de σώματα παρά . [.] . [(¹).

C. Les rations d'une et demie et de deux chénices par jour.

Puisqu'elle succède à l'allocation d'une artabe et demie par mois, qui était la ration la plus courante de la période antérieure à l'année 38, rien d'étonnant à ce que la ration d'1 1/2 chénice par jour soit la plus fréquemment attestée de toute la sitométrie des années pos-

MANN (voir son commentaire au P. Col. Zen. 77 recto) pour le P. Cairo Zen. 59569, Il. 14, 47 et 119 et pour le P. Cairo Zen. 59709, Il. 5 et 15. En mentionnant la ration d'un seul chien, les scribes, afin d'éviter toute confusion entre l'esclave et l'animal en question, se servaient de l'article (cf. PSI 861, passim : τῶι κυνί), précaution qui ne s'imposait pas quand il s'agissait de plusieurs chiens (cf. κυσίν dans le P. Cairo Zen. 59712, passim et le P. Col. Zen. 77 recto, L 27).

(15) Mentionné en compagnie des chefs, notamment Zénon, Epharmostos, Styrax et Kallikon.

(16) Il y avait à la dôréa de Philadelphie deux personnes de ce nom, cf. P. Gairo Zen. 59333, l. 7: Στάχει, ἄλλωι Στάχει. Tous les deux étaient probablement des esclaves, cf. p. 44 n. 8.

(17) Probablement une paidiské.

(18) Peut-être le Théodore du P. Cairo Zen. 59671 (début des archives; Alexandrie), ayant, entretemps, quitté la catégorie des enfants.

(19) Il s'agit probablement du fils d'un certain Antipatros. D'après le P. Col. Zen. 83 (2° année d'Évergète) ce dernier était redevable envers un certain Nikon d'un prêt de 70 drachmes. La dérea semble avoir liquidé cette dette et reçut en échange le droit de disposer des services du garçon. Voir aussi le SB 6762 et le P. Cairo Zen. 59347.

(20) Cf. p. 39 n. 1.

παφα n'est pas nécessairement suivi d'un nom propre; au lieu d'une préposition, il peut s'agir du préfixe d'un adjectif.

térieures. Nous la trouvons sous les quatre formes signalées pour la ration d'une chénice et nous en rencontrons également l'équivalence mensuelle.

Voici les cas où cette ration prend la forme d'une allocation journalière :

Notes de la page 45:

- (1) Voir aussi II. 62-3 et 113-4. Apollonios était apparemment un des chefs.
- (2) Παρόντος 'Ηγησίωνος 'Αρχαγάθου: en dépit du singulier παρόντος, il ne s'agit pas de Hégésion, fils d'Archagathos, mais de Hégésion et d'Archagathos. Comme sujet des génitifs absolus παρόντος, ἀφαιρουμένου etc., on rencontre souvent plusieurs noms propres, cf. P. Cairo Zen. 59709, il. 4-5, P. Cairo Zen. 59569, il. 26-7, 55-6, 106-7, 123-4. La ration d'Archagathos consiste en καθαρά (= semidalis).
 - (3) Classé parmi les paides du P. Col. Zen. 77 recto.
 - (4) Pais, cf. PSI 427 (sans date) 1. 20.
- (5) Sans doute un pais, cf. W. Peremans E. Van 'T Dack, Prosopogr. Ptol., nº 14465.
- (6) Paidarion à l'époque du P. Cairo Zen. 59398 (28° ou 29° année) l. 13; classé parmi les paides du P. Col. Zen. 77 recto. Voir, pour la lecture du PSI 580, l. 4, Chronique d'Égypte, 30 (1955) p. 373.
 - (7) Voir aussi II. 50, 58, 60, 61, 64, 67, 69.
- (8) Aux II. 6-8 et 44-7, Spinther, Doxalos, Philoxenos, Ophélion, Pyron, Charmidès, Stachys, un autre Stachys, Syra, Noumenios, Épicrate, Pyrrhos, Chilon et Pais forment un groupe (leurs rations s'y trouvent additionnées) en dehors, d'une part d'une série de gens qui doivent appartenir à la catégorie des paidaria (Élaphion, Dôros, Karpos, Skirtos, Zopyros), d'autre part des chefs de la déréa (Philinos, Zénon, Epharmostos, Styrax, Kallikon). D'après des renseignements fournis par d'autres textes, et à l'exception de Pyron, qui est un homme libre, toutes les personnes des II. 6-8 et 44-7 dont on connaît le statut étaient des paides. Il paraît donc assez plausible qu'Épicrate, Philoxenos, Pais et les deux Stachys, dont nous ignorons le statut, étaient, eux aussi, des paides.
 - (9) Pais, cf. P. Cairo Zen. 59621 (début du règne d'Évergète) l. 7.
- (10) Classé parmi les paides du P. Col. Zen. 77 recto. Également connu pour la première période de la sitométrie par le P. Coiro Zen. 59676, l. 11, où il reçoit, en tant que garçon (cf. p. 25), 1 1/2 chénice par jour, et par le P. Col. Zen. 75 où il profite, en tant qu'adulte, d'une allocation d'1 1/2 artabe par mois (cf. p. 18). Nous connaissons la ration de la période précédente pour plusieurs personnes de notre liste, cf. pp. 20, 22 et, pour Stephanos et Styrax, pp. 27-28.

	P. Cairo Zen. 59333 1º forme	PSI 580 4° f.	P. Cairo Zen. 59569 1e f. 3e f.	P. Cairo Zen. 59707 59709 2° f. 4° f.	9709 4° f.	P. Col. Zen. 77 recto 2º f. 4º f.	. 4
Apollonios Archagathos (*)			L. 9-9b(t)		1. 17	1. 29	53
Artemidoros (*) Ballion (*)			1. 128			L 13b	
Charmidès (*)	11. 7,45		1. 12,			1.4	
Chilon (*) Damon (*)	11. 24, 46		11, 11,			1. 13	
Doxaios (%)	11. 6, 44	1. 4	11. 10,			- 2	
Ebros (*) Epharmostos	L 11(?)		1. 112,			1.9	0
Ephesos (*) Épicrate (*) Eutychos (*)	П. 8, 47		1. 124			1. 7	

P. Cairo Zen. 59333 1º forme	Glaukins (**) Hégésion (**)	Hermis (*) 1. 65 Kyon (**)	Lukanos (ta) Monimos (ta) Noumenios I (ta) Noumenios II	Noumenios I ou II II. 8, 46 Ophélion(*) II. 6, 44 Pais (*) II. 29, 46, 55 Phaidros (*)
PSI 580 4e forme		1. 5		1. 5
P. Cairo Zen. 59569 1e f. 3e f.		1. 47,		1. 117 1. 10 (%)
P. Cairo Zen. P. Cairo Zen. P. Col. Zen. 59569 59707 59709 77 recto 1e f. 3e f. 2e f. 2e f. 4e f. 2e f. 4e f.	1. 16	11. 5,		
P. Col. Zen. 77 recto 2º f. 4º f.	1.14	L 6	1. 20 1. 5 1. 8	1 3

Styrax II. 11, 51 (#9), II. 9, 9b Syra II. 8, 45
8, 45

Il faut sans doute ajouter à cette liste la donnée du P. Cairo Zen. 59522 (sans date) post-scriptum, où Philinos écrit à Zénon de procurer à

(11) Voir p. 44, note 2. — Les trois chénices de farine blutée reçues par Hégésion (P. Cairo Zen. 59709, Il. 11-2) pour le δείπτον du 28 et par Achaios (ibidem. Il. 10-11) pour l' ἄριστον du même jour n'étaient probablement pas destinées à eux seuls.

(12) Voir p. 40 note 14. Kyon était probablement un des paides. Jusqu'au 2 Hathyr de la 2° année d'Évergète, il était bénéficiaire d'une chénice de blé (P. Cairo Zen. 59569, l. 14; voir la liste précédente); dès le 3, il profitait d'une ration d'une chénice et demie, au moins jusqu'au 13 Choiak (fin du P. Cairo Zen. 59569). On peut en déduire, avec quelque chance de probabilité, que le P. Cairo Zen. 59709 (où la ration de ce Kyon est également d'1 1/2 chénice) est postérieur au 13 Choiak de la 2° année d'Évergète.

(13) Qualifié de σετολόγος dans le P. Col. Zen. 77 recto, l. 20. Il s'agit probablement, non d'un fonctionnaire, mais d'un serviteur domestique, cf. Spinther οἰκονοίμος du P. Col. Zen. 77 recto, ll. 15-6 et Dionysios σετομέτρης du P. Cairo Zen.

59421, 1. 13, et du P. Zen. dem. 1.

(14) Appartenant à la catégorie des paides, plutôt qu'à celle des serviteurs libres.

(15) Voir p. 18, n. 3. Les deux Noumenios du P. Col. Zen. 77 recto figurent sous la rubrique des paides.

(16) Voir aussi Il. 27, 41, 56, 73. Pour l'interprétation de la l. 73, voir infra p. 60.

(17) Classé parmi les paides au P. Col. Zen. 77 recto. Voir, pour le PSI 580, L. 5, la note 5 de la p. 22. Quant au P. Cairo Zen. 59707, L. 14, on y lit: προσκειμένου [...]ου χ(οἰν.) α]. De tous les esclaves des archives de Zénon, seuls Dôros et Poros entrent en ligne de compte. D'après la liste précédente, Dôros a toujours reçu, au cours des années 38 et suivantes, une ration d'une chénice. Nous restituens donc [Πόρ]ου.

(18) Grammateus de la dóréa.

(19) Puis, cf. P. Cairo Zen. 59326 (prob. 37* année de Philadelphe) 1. 79. Le garçon entraîné pour les jeux des P. Cairo Zen. 59060 (29* année), 59061 (29* année) et 59507 (date inconnue), est, à notre avis, une personne différente.

(20) Spinther ψφάντης, classé sous la rubrique des paides dans le P. Col. Zen. 77

recto.

(21) Spinther οἰκονόμος, classé parmi les paides du P. Col. Zen. 77 recto.

(22) Pour six des huit personnes dont les rations sont additionnées dans le PSI 580, Il. 4-6, nous savons par d'autres documents qu'il s'agit de paides. Il est fort probable qu'il en était de même pour Stenouris et Stephanos.

(23) Voir aussi les II. 58, 60, 61, 64, 67, 69.

(24) Comptée parmi les paides dans le P. Col. Zen. 77 recto.

(25) Voir aussi les II. 26-7, 41 et 56. Aux II. 26-7 et 41 l'auteur du P. Cairo Zen. 59569 a oublié d'ajouter le diaphoron (3/4 de chénice) alloué à Zénon. Cf. p. 21 note 4. Dionysios, ας αν ἐνδεμῆι ἡμέρας ἄρτων αL. Il s'agit probablement d'une chénice et demie, non pas de pain, mais de blé ou de farine non blutée, destinée à la fabrication de pain.

La ration mensuelle correspondante était d'1 1/8 artabe; comme nous l'avons déjà dit, elle est attestée par le P. Cairo Zen. 59333 (38° année de Philadelphe; Philadelphie) II. 13 et 74, pour Glaukos θυρουρούς, et par le P. Cairo Zen. 59569 (2° année; Philadelphie) I. 144 pour Glaukias (cf. p. 21, n. 3). Elle apparaît également dans le P. Cairo Zen. 59699 (date et lieu: cf. p. 35) où on la distribue à une série de σώματα παρὰ [.].[, notamment à Phronimos (I. 18), Héraclide (I. 19), Andron (I. 20), Apollonios (I. 25), Apollodotos (I. 26), Philippos (I. 26b = 59700, I. 10) et à un hippokomos anonyme (I. 26c = 59700, I. 11).

Quant à la ration de 2 chénices par jour, elle n'est attestée que sous la forme d'une allocation mensuelle d'1 1/2 artabe, et cela dans deux textes, le P. Cairo Zen. 59699 (date et lieu: cf. p. 35) l. 17, où Moschion en fut le bénéficiaire (1), et le P. Cairo Zen. 59569 (2° année d'Évergète) où cette ration fut distribuée à sept serviteurs (cf. p. 21 n. 3), e. a. à Sannos hippokomos (l. 139), Diognetos (l. 140) (1), et à deux hyophorboi anonymes (ll. 142 et 143).



De notre information sur les rations d' 1/2, 1 et 1 1/2 chénices, il résulte que les rations de farine blutée allouées soit aux esclaves d'élite à l'occasion d'une fête, soit aux chefs d'entreprise durant une époque de l'année, n'étaient pas inférieures aux rations de farine non blutée des autres jours. Cela signifie que le régal de pain blanc n'était pas

⁽¹⁾ Durant la première période de la sitométrie, la ration de Moschion avait été de 3 artabes (peut-être 2 artabes, augmentées d'un diaphoron de 50 %), cf. P. Gairo Zen. 59697, l. 2 et p. 30. Moschion a donc toujours profité des rations les plus élevées de toute la série d'allocations.

⁽²⁾ La l. 140 du P. Cairo Zen. 59569 se lit : Διογνήτων σ...υς.... του..αν α; nous supposons que le alpha final, s'il avait une fonction numérique, a dû être suivi du symbole L.

contrebalancé par une diminution du poids du pain journalier (1). Du poids supérieur de la farine blutée (*) découlait même qu'à volume égal de farine, une ration de pain blanc pesait un peu plus qu'une ration de pain complet. Une chénice et demie de farine non blutée provenait (3) d'1 1/8 chénice de blé, pesant environ 860 gr.; son rendement en pain, dépassant d'un tiers le poids du blé (cf. p. 31), s'élevait à 1146 gr. D'autre part, 1 1/2 chénice de farine blutée pesait, d'après nos calculs de la p. 14, 53,33 % du poids des 2 1/4 chénices de blé dont elle provenait ; comme les 21/4 chen, pesaient 1719 gr., la chénice et demie de farine blutée a dû peser 916,8 gr. Étant donné, 1º que la farine blanche absorbe moins d'eau que la farine non blutée (4), 2º que le poids du pain complet dépasse de 37,4 % celui de la farine non blutée dont il est fait (5), le poids du pain blanc n'aura certainement pas dépassé de plus d'un tiers celui de la farine blutée dont il était préparé, ce qui nous donne pour 916,8 gr. de farine blutée un rendement maximum de 1222 gr. de pain. Un renseignement de Pline L'Ancien, Nat. Hist., XVIII, 89 confirme ce calcul: panis vero e modio similaginis p(ondo) XXII. Si 8,73 litres de similago ou semidalis rapportaient 7 kg. 203 gr. de pain,

- (1) Dans le P. Petrie II 25 = III 61 (21* année d'Évergète; Ptolemais Hormou) au contraire, les rations de pain complet étaient plus élevées que celles de pain blanc. Sauf pour la section I, I. 7 (1 1/2 chénice d'artoi autopuroi), les rations de pain complet s'élevaient toujours à 2 chénices par jour, celles d'artoi semidalitoi ou kuthuroi à 1 1/2 chénice. Il s'agit de rations distribuées à des âniers et des muletiers en service public.
- (2) Une mesure de semidalis pèse 4/5 du poids d'une mesure de blé (cf. p. 13); une mesure de farine non blutée d'autre part ne pèse que 72,75 % d'une mesure de blé, puisqu'une chénice de farine non blutée, produit de 3/4 de chénice (cf. p. 13) de blé, ne pèse que 97 % du poids du blé dont elle provient (cf. p. 15 n. 2).
- (3) En dépit de la comptabilité des sitopoioi, procédant comme si une chénice de farine non blutée provenait d'une chénice de blé, cf. p. 13.
 - (4) Cf. L. A. Moritz, o. L., p. 196.
- (5) Nous avons posé en principe (p. 31) que le poids du pain complet dépassait d'un tiers celui du blé dont il est fait. Comme la farine non blutée, employée à sa fabrication, ne pèse que 97 % du blé dont on l'a obtenue (à cause d'une perte de 3 % lors de la mouture, cf. p. 14 n. 2), le poids du pain complet s'élève à 137,4 % du poids de la farine dont il est fait.

1,47 l. (1 1/2 chénice) en rapportait 1212 grammes (1). Le poids de 1146 gr. (rendement en pain d'1 1/2 chénice de farine non blutée), reposant en dernier ressort sur le rendement hypothétique d'une chénice de farine non blutée par 3/4 de chénice de blé (cf. p. 13), se rapproche suffisamment du poids de 1212 gr. (qui ne s'appuie sur aucune conjecture) pour confirmer l'hypothèse qui l'étaye; d'autre part la légère différence entre les deux poids nous permet d'affirmer que l'allocation de farine blutée affectait non seulement la qualité (2), mais aussi, quoique légèrement, le poids du pain journalier.

A partir de l'année 38 de Philadelphe les rations les plus habituelles étaient celles d'une chénice et d'une chénice et demie de blé par jour, correspondant à des allocations mensuelles de 3/4 d'artabe et 1 1/8 artabe. Déduction faite du prix de la mouture, la ration de 3/4 d'artabe assurait le produit d'environ 22 litres de blé, celle d'1 1/8 artabe le produit d'environ 33 litres. Le rendement en pain était le suivant :

Pour la ration de 3/4 d'artabe = 1 chénice brute par jour = 3/4 de chénice nette = 573 gr. de blé : 764 grammes de pain par jour.

Pour la ration d'1 1/8 artabe = 1 1/2 chénice brute par jour = 1 1/8 chénice nette = 860 gr. de blé : 1146 gr. de pain par jour.

La diminution de la ration nette octroyée aux hommes adultes d'une chénice et demie à une 1/8 chénice ou de 1,47 à 1,10 l. de blé par jour, la réduisait pratiquement au niveau de celle de la Grèce classique (cf. p. 23 :

^{(1) 834} gr. de farine non blutée (volume: 1 1/2 chén.), obtenues de 860 gr. de blé (volume: 1 1/8 chén.) rapportaient 1146 gr. de pain, ce qui dépasse de 37,4 % le poids de la farine et de 33,33 % le poids du blé; 916,8 gr. de farine blutée (volume: 1 1/2 chén.), extraits de 1719 gr. de blé (volume: 2 1/4 chén.) rapportaient 1212 gr. de pain, ce qui dépasse de 32,2 % le poids de la farine. Le rendement en pain du blé était donc de 133,33 % quand il s'agissait de pain complet, et de 70,5 % quand il s'agissait de pain blanc. Dans le second cas le peu de rendement s'explique par le taux très bas d'extraction (53,33 %, cf. p. 14).

⁽²⁾ La qualité, dans ce cas, est plutôt une question de saveur que de valeur nutritive: la farine blanche ne contient que la moitié des matières grasses qui se trouvent dans la farine non blutée, cf. E. V. McCollum, art. Cercals, dans l'Encyclopaedia Britannica, vol. 5, p. 204.

1,08 L). A partir de la 38° année de Philadelphe, les paidiskai d'Apollonios recevaient une ration nette de 22 litres de blé par mois, tandis que la vilica des terres romaines allait recevoir 26,1 litres; les agriculteurs de la dôréa disposaient d'environ 33 litres (¹), contre 34,9 L en hiver et 39,2 L en été pour la familia rustica travaillant la terre des domaines romains; ceux auxquels était imposée une lourde tâche recevaient une ration brute d'une artabe et demie de blé par mois ou 1528 gr. de pain par jour, alors que les conpediti des terres romaines étaient nourris de 1635 gr. de pain en été (leur ration d'hiver était toutefois inférieure à celle de la dôréa, puisqu'elle n'était que de 1308 grammes). (²)

A cause de cette diminution, les rations de blé ne suffisaient plus pour subvenir à elles seules aux besoins en calories. Les 573 grammes de blé alloués aux femmes ne contenaient que 1890 calories, leur besoin moyen étant de 2300 calories; l'entretien des hommes adultes exige en moyenne 3200 calories, et leur 860 grammes de blé n'en assuraient que 2838. Il est fort douteux que la direction des domaines du dicecète ait compensé la diminution de la sitométrie par des succédanés en nature (2) ou par une augmentation de l'opsonion.

Cette restriction de la sitométrie doit probablement pouvoir s'expliquer par une diminution de la production de blé. A première vue, les achats de blé effectués par la dôréa de Philadelphe et mentionnés dans le P. Cairo Zen. 59333 (38° année de Philadelphe) l. 38 (25 chénices) et l. 39 (20 chénices) et par le P. Cairo Zen. 59569 (2° année d'Évergète) l. 95 (37 3/4 chénices) et l. 121 (2 artabes) semblent assez significatifs à cet égard, mais en réalité on ne peut en déduire que le

⁽¹⁾ La documentation des années 38 et suivantes ne contient pas d'information sur la sitométrie des agriculteurs; on peut toutefois supposer que leur ration habituelle avait été diminuée d'une artabe et demie à une artabe 1/8 par mois.

⁽²⁾ Remarquons d'autre part que la ration d'1 1/8 artabe par mois était supérieure à celle qu'on rencontre, pour le milieu du 111* siècle après J.-G., dans les archives d'Héroninos, cf. G. Mickwirz, Geld und Wirtschoft im römischen Reich des 4^{cm} Jahrhunderts, pp. 140 et 227.

⁽³⁾ CATON L'ANCIEN y fait appel quand il réduit, à partir de la saison des figues, la ration des conpediti en la remplaçant en partie par des figues, cf. De agri cultura, 56.

domaine aurait manqué de blé. Le caractère fractionnaire de certains achats indique qu'il ne s'agit pas d'achats de blé, mais de farine (non blutée) : pour les besoins de la comptabilité les quantités de farine ont été converties en quantités de blé (1). Dans le P. Col. Zen. 77 recto les 35 chénices de farine non blutée et les 5 chénices de semidalis distribuées aux esclaves et aux chefs proviennent exclusivement d'un achat, cf. Il. 36-40: / εἰς τὸ αὐτὸ αὐτοπύρων χοί(ν). λε σεμε(δάλιος) $\chi(oir.)$ ε τὸ πᾶν / [] ἀ ϱ (τ.) α ης τιμη = c κάτεργον - c ; le meunier dont on a acheté la farine a donc demandé 2 1/2 oboles pour la quantié de blé (2) qu'il a moulue et 1 1/2 ob. comme prix de mouture. L'achat de farine par la dôréa s'explique par le fait que ses meules, tout en ne travaillant que pour une petite partie des travailleurs engagés aux service du domaine, étaient souvent surchargées. Le P. Cairo Zen. 59699+59700, traitant de la distribution, six mois d'affilée, de krithopyron ou d'orge à des serviteurs (gens libres et esclaves) qui auraient dû normalement recevoir du blé (*) constitue un indice plus sûr d'un

⁽¹⁾ Tout comme il convertit en termes de blé les rations de pain distribuées au personnel de la dáréa, le silopoios du P. Cairo Zen. 59333, suivi par le silométrès du P. Cairo Zen. 59569, calcula en termes de blé les quantités de farine achetées pour les besoins de la sitométrie. 50 chénices de farine non blutée provenaient de 37 1/2 chénices de blé (cf.p. 13); ce dernier nombre est, à une fraction près, celui qu'on trouve à la l. 95 du P. Cairo Zen. 59569. La quantité de 3 art. 13 chén., enregistrée à la l. 111 du même document en tant que reçue, était peut-être, elle aussi, une quantité achetée; sa réconversion en farine ne donne pourtant pas de chiffre rond. Il en est de même pour la réconversion en farine d'autres quantités achetées (20 et 25 chénices et 2 artabes), mais il faut envisager la possibilité que l'achat de farine ne se faisait pas toujours en se servant de l'artabe de 40 chénices employée pour la distribution de blé ou de farine.

⁽²⁾ Le prix de 2 1/2 oboles n'est pas celui de la farine, puisqu'il ne contient pas le kufergon, mais celui de la quantité de blé dont provenaient les 35 + 5 chénices. Les 35 chénices de farine non blutée étaient le produit de 26 1/4 chénices de blé et les 5 chénices de farine blutée celui de 7 1/2 chénices de blé. Les 2 1/2 ob, sont donc le prix de 33 3/4 chén. de blé, ce qui explique en partie la modicité du montant.

⁽³⁾ Jason, bénéficiaire d'une ration d'orge dans le P. Cairo Zen. 59699, l, 2, reçoit une ration de blé dans le P. Cairo Zen. 59569 (2° année d'Évergète) ll. 150-3 (cf. p. 39); il en est de même pour Damon (P. Cairo Zen. 59699, l. 7 : ration d'orge),

manque de blé. Il est regrettable que le P. Cairo Zen. 59498, où il s'agit probablement d'un cas analogue, ne soit pas daté; Petobastis, le περιστεροτρόφος s'y plaint (ll. 8-9): εἰς τὴν σιτομετρίαν ἔχω

κοιθόπυρα άχρεῖα.

La diminution des provisions de blé disponibles pour la sitométrie n'a pas donné lieu à l'adacratio de certaines rations de froment (1). Mais il est probable qu'elle a aggravé un mal qui, pour des raisons différentes (1), s'était déjà manifesté durant la période précédente : les retards dans la distribution des allocations mensuelles. Il est regrettable que la majeure partie des réclamations qui s'en suivirent ne soient pas datées.

bénéficiaire d'une ration de blé dans le P. Cairo Zen. 59569 (2° année d'Évergète) II. 11, 116, et d'une ration de farine de blé dans le P. Col. Zen. 77 recto, l. 13 (cf. p. 45). Myrmex, bénéficiaire d'une allocation de krithoppron dans le P. Cairo Zen. 59699, l. 12 avait reçu une ration de blé dans le P. Cairo Zen. 59712 (date : cf. p. 24) passim et dans le PSI 861 (date : cf. p. 26), l. 4.

(1) La conversion en argent des rations de blé a été très peu pratiquée dans les domaines du diœcète. Mile Claire Préaux, Les Grees en Égypte, p. 62, paraît toutefois d'un autre avis. L'UPZ 158 (4° année d'Évergète; provenance inconnue) semble indiquer que l'adacratio de la sitomètrie, rare dans les domaines du diœcète, se pratiquait déjà assez régulièrement chez d'autres employeurs de cette époque, cf. B, Il. 44-7, concernant les allocations de Dorion, Ammonios et Stibon.

(2) P. ex. l'absence des chefs d'entreprise, entraînant une désorganisation de la sitométrie; la négligence ou la malhonnéteté des σετομέτραs.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES CHAPITRES I ET II.

I. Première Période de la sitometrie (avant l'année 38 de Philadelphe)

A. Rations destinées à la fabrication de pain complet

a. Ration mens	uelle br	ute de bl	lé			
en artabes	1/2	3/4	1	1 1/8	1 1/2	2
en litres	19,64	29,47	39,29	44,20	58,94	78,58
b. Ration journ	alière b	rute de b	lé			
en chénices	2/3	1	1 1/3	1 1/2	2	2 2/3
c. Rendement l	rut de l	b. en farii	ne non bl	utée		
en chénices	8/9	1 1/3	1 7/9	2	2 2/3	3 5/9
d. Rendement	net de b	en farir	e non ble	utée		
en chénices	2/3	1	1 1/3	1 1/2	2	2 2/3
e. Poids de d.						
en grammes	371	556	741	834	1112	1482
f. Ration journ	alière n	ette de b	lé			
en chénices	1/2	3/4	1	1 1/8	1 1/2	2
g. Poids de f.						
en grammes	382	573	764	860	1146	1528
h. Calories assu	rées pa	r f.				
	1260	1891	2521	2836	3782	5042
i. Rendement er	n pain d	le f.				
en grammes	509	764	1019	1146	1528	2037

B. Rations destinées à la fabrication de pain blanc

a. Ration mensuelle de blé en artabes 3/4 1 1/8 1 1/2 1 11/16 2 1/4 3

b.	Ration journal	lière de	e blé				
	en chénices		1 1/2	2	2 1/4	3	4
c.	Poids de b. en grammes	764	1146	1528	1719	2292	3056
d.	w	b. en	farine 2	non blutée 2 2/3	3	4	5 1/3
e.	Rendement de en chénices		farine 1		1 1/2	2	2 2/3
f.	Poids de e. en grammes	407	611	815	917	1222	1629
g.	Rendement en en grammes	pain of 538	le e. 808	1077	1212	1616	2154

2. Deuxième période de la sitométrie

(dès l'année 38 de Philadelphe)

A. Rations destinées à la fabrication de pain compèet

a. Ration me	ensuelle br	ute de bl	lé		
en artabe	s 3/8	9/16	3/4	1 1/8	1 1/2
en litres	14,73	22,10	29,47	44,20	58,94
b. Ration jos	urnalière b	rute de b	lé		
en chénico	es 1/2	3/4	1	1 1/2	2
c. Rendemen	t brut de l	en farir	ne non blutée		
en chénic	es 2/3	1	1 1/3	2	2 2/3
d. Rendemen	t net de b.	en farin	e non blutée		
en chénice	s 1/2	3/4	1	1 1/2	2
e. Poids de	d.				
en gramm	ies 278	417	556	834	1112

 f. Ration journ en chénices 		9/16	3/4	1 1/8	1 1/2
g. Poids de f. en grammes	287	430	573	860	1146
h. Calories assi					
	945	1418	1891	2836	3782
i. Rendement e	n pain	de f.			
en grammes	382	573	764	1146	1528

B. Rations destinées à la fabrication de pain blanc

a.	Ration mensu	elle de	blé			
	en artabes	9/16	27/32	1 1/8	1 11/16	2 1/4
b.	Ration journ	alière d	le blé			
	en chénices	3/4	1 1/8	1 1/2	2 1/4	3
C.	Poids de b.					
	en grammes	573	860	1146	1719	2292
d.	Rendement d	e b. en	farine n	on blutée		
	en chénices	1	1 1/2	2	3	4
e.	Rendement d	le b. e	a farine	blutée		
	en chénices	1/2	3/4	1	1 1/2	2
f.	Poids de e.					
	en grammes	306	458	611	917	1222
g.	Rendement e	n pain	de e.			
	en grammes	404	606	808	1212	1616

RATIONS INHABITUELLES OU INCERTAINES

Notre enquête sur la sitométrie ne contient pas toutes les données des archives de Zénon : quelques rations n'entrent pas dans la série habituelle des allocations, d'autres sont incertaines.

Parmi les rations inhabituelles, citons:

pour la première période : les 4 artabes de σῖτος, réclamées par l'auteur du PSI 426 (Philadelphie) Il. 8-9 (¹) (le texte n'est pas daté, mais le montant de l'allocation réfère à la première période de la sitométrie) ; les 3 artabes de blé demandées par Pyron, le grammateus, dans le P. Cairo Zen. 59647 (Philadelphie ; date : p. 29) Il. 56-60, en tant que supplément à sa ration existante (s'élevant probablement à 1 1/2 art. par mois) ;

pour la deuxième période: la ration journalière de 2 1/2 chén. de blé attribuée à Kalliope dans le P. Cairo Zen. 59333 (38° année de Philad.) ll. 9 et 48, et celle d'1 1/4 chénice allouée à Kallikon, ibidem, ll. 12 et 51; la ration d'1/4 de chénice de blé, augmentée d'un diaphoron d'1/8 de chénice et allouée à Limnaios (l. 76) (²) ainsi qu'à Timoclès (l. 76 et l. 152 (²) (dans le P. Cairo Zen. 59569 (Philadelphie; 2° année d'Évergète).

⁽¹⁾ A ce qu'il prétend, il n'en reçoit qu'une seule artabe.

⁽²⁾ Zénon, Timoclès et Limnaios y reçoivent, tous ensemble, 2 1/4 chên. de blé. Comme Zénon en touchait, d'après la l. 106-7, 1 + 1/2 chénice, Timoclès et Limnaios ont dû toucher chacun 1/4 + 1/8 de chénice. Durant la première période de la sitométrie, et au moment où il était encore paidarion, Limnaios avait reçu une ration d'une chénice de blé par jour, cf. P. Gairo Zen. 59677 (début des archives ; probablement Alexandrie) l. 9 et supra, p. 24.

⁽³⁾ Cf. note 4 de la p. 39.

Les rations incertaines datent de la première époque. Ce sont les 12 artabes de blé reçues par le vigneron Andronikos dans le P. Cairo Zen. 59752 (Philadelphie; date: cf. p. 29) l. 7 (1) et les 3 chénices de blé revenant au fils de [--]osthène dans le P. Cairo Zen. 59671 (début des archives; Alexandrie) l. 6 (2).

La distribution de semidalis et d'aleuron (sans doute autopyron) dont il est question au P. Cairo Zen. 59004 (27° année de Philadelphe; voyage en Palestine) constitue un problème. Il ne s'agit pas de distributions régulières, puisque les bénéficiaires du mois d'Audnaios ne réapparaissent pas au mois de Peritios, ceux de Péritios ne figurent pas dans la liste de Dystros, et ainsi de suite. Les quantités distribuées n'étaient, en règle générale, que d' 1/2 et 1 artabe et ne pouvaient donc constituer la ration mensuelle des bénéficiaires. Sauf pour les quantités remises à Philon, le boulanger de l'équipe, et pour la demiartabe prêtée et les 5 1/2 artabes vendues à Nikon (Il. 70 et 76), il doit s'agir dans ce texte, d'une part, de cadeaux de farine faits aux hôtes des voyageurs, d'autre part, de provisions données aux compagnons de voyage qui devaient abandonner pendant quelque temps le gros de l'équipe (³). Philon et Lamédon apparaissent également dans le P. Cairo Zen. 59005, qui concerne le même voyage.

La livraison de 6 artabes de blé aux tailleurs de pierres Paapis Asychis, Pais et Paôs (chacun recevant 1 1/2 art.) dans le P. Cairo Zen. 59745 (31° année de Philadelphe; Philadelphie) ll. 93-5 et 96-8 n'a pas été relevée, parce que le contexte ne permet pas de la considérer comme ration des λαξοί en question; il s'agit d'une quantité de blé achetée par eux pour l'entretien de leur main d'œuvre.

A la p. 28, n. 2 nous avons déjà éliminé les livraisons είς την σετομετρίαν notées dans le P. Cairo Zen. 59292.

(1) La lecture est incertaine: πυρών ἀρ ιβ.

(2) Il peut s'agir d'une ration journalière de deux chénices augmentée d'un diaphoron de 50 %, mais le contexte a trait à des rations mensuelles.

(3) Ainsi s'explique le fait que ces distributions ne se faisaient pas toutes ensemble à un jour déterminé du mois, mais qu'elles se suivaient à des intervalles irréguliers. La distribution régulière des rations journalières se faisait sans doute sur les quantités remises à Philon, mais le texte n'en donne pas le détail.

CONCLUSION

Il nous reste à relever quelques caractéristiques de la sitométrie des archives de Zénon, communes aux deux périodes de son histoire,

Tandis que la distribution mensuelle (1) se faisait toujours sous forme de blé non moulu, la distribution journalière, tout en étant en registrée pour les besoins de la comptabilité sous la nomenclature de «blé» (2) ou de « farine » (3), s'effectuait sous forme de pain. Le P. Cairo Zen. 59569 nous en apporte la preuve, entre autres par un poste concernant le 17 Hathyr (II. 72b-76):

> [Δώρωι] (4) 'Ωφελίωνι χ(οίν.) βL Ζήνωνι καὶ Τιμο-

- (1) Dans certains cas (p. ex. P. Col. Zen. 75) la ration mensuelle n'est autre que la somme de 30 rations de blé journalières. Mais il ne peut s'agir d'une fiction dans le domaine de la comptabilité quand on se trouve en présence de rations mensuelles distribuées à un jour déterminé (p. ex. P. Cairo Zen. 59697) on quand Zénon ordonne au silometrès de distribuer les rations de plusieurs mois (dont certains sont déjà passés au moment de l'injonction, p. ex. dans le PSI 371), ou encore quand un salarié déclare avoir reçu à un jour déterminé la sitométrie d'un ou de plusieurs mois (p. ex. dans le PSI 507). Comme la distribution journalière ne souffrait point de retards, il faut en outre admettre que toutes les réclamations mentionnant des retards d'un ou de plusieurs mois (et on n'en trouve pas d'autres) émanaient de serviteurs auxquels était octroyée une ration mensuelle ou bimestrielle de blé. L'hypothèse d'Elisabeth Grier, l. c., p. 232 : this grain allowance was in most cases aclually delivered to the recipients daily, attribue une trop grande portée aux P. Cairo Zen. 59333 et 59569 et au P. Col. Zen. 77.
 - (2) P. ex. dans les P. Cairo Zen. 59333 et 59569.
- (3) Dans le PSI 580, les P. Gairo Zen. 59707 et 59709, et le P. Col. Zen. 77, recto. Dans plusieurs cas (p. ex. dans le PSI 861, les P. Cairo Zen. 59677 et 59712) le texte ne spécifie pas s'il s'agit de farine non blutée ou de blé. Cette négligence avait peu d'importance parce que la distribution d'une chénice de farine non blutée signifiait, pour la comptabilité des domaines, la dépense d'une chénice de blé.
- (4) Dôros, qui avait été éliminé de la liste des bénéficiaires le 8 Hathyr (l. 56) doit avoir été rajouté à cet endroit (tout comme Ophélion, qui s'était absenté également depuis le 8 Hathyr), puisqu'il sera de nouveau éliminé à la date du 29 Hathyr (l. 107), en compagnie de Zénon et d'Ophélion.

κλεί Λιμναίωι προσεπέφθη πρός ταϊς πεσσομέναις χοίνι(ξι) βL χοϊνιξ αL δ | βδ' | χ(οίν.) δLδ' (1)

La distribution des rations mensuelles sous forme de blé s'explique non par la crainte d'une détérioration de la farine non blutée (*) mais par les possibilités restreintes des meules fonctionnant aux divers domaines.

En fixant la quantité de farine qui serait assurée aux salariés et aux esclaves, la direction des domaines a toujours tenu compte des mêmes éléments: l'âge et le sexe du bénéficiaire, et l'intensité du travail qui lui était imposé (3). Les paides et les paidiskai recevaient autant que les gens libres, ce qui concorde avec le fait qu'ils travaillaient côte à côte avec les gens de condition libre et se voyaient confier les mêmes

(1) Il est également question de πέπτειν, fabriquer le pain, aux Il. 41-2, 47 et 84 du même document. Comme les chénices du P. Cairo Zen. 59569 ont été cuites, on serait tenté de croire qu'il s'agit, dans ce texte, de chénices de farine non blutée et non de chénices de blé. Ce n'est pourtant pas le cas, car on se trouve devant un λόγος σίτου (Il. 1-2) partant d'une provision de 4 + 3 artabes σίτου, mentionnant régulièrement la réception ou l'achat d'autres artabes de blé (dans quelques cas il s'agit d'achats de farine, convertis en termes de blé, cf. p. 53) et retranchant la ταγή (total des rations individuelles) journalière des provisions disponibles. Seules les mentions des Il. 92-3 et 100 sont calculées en termes de farine (blutée), mais elles sont suivies immédiatement d'une transposition en termes de blé.

(2) L'huile contenue dans la farine non blutée rend celle-ci rance (à cause de la présence de l'endosperme) après un long emmagasinage (voir E. V. Mc Collum. Cereals, dans l'Encyclopaedia Britannica, vol. 5, p. 204). A l'état non moulu, au contraire, le blé peut être stocké pour une période indéfinie pourvu qu'il reste propre, frais, sec et à l'abri d'insectes (voir E. G. Hevre, Wheat, dans l'Encyclopaedia Britannica, vol. 23, p. 563). La farine blanche ne souffre pas d'avantage d'un long stockage (ibid. p. 564): ses qualités de panification augmentent au contraire après un emmagasinage de 6 à 9 mois, pourvu que celui-ci se fasse dans les conditions requises de température et d'humidité (cf. l'art. Flour, dans l'Encyclopaedia Britannica, vol. 9, p. 480).

(3) Caron, De agri cultura, 56 ne paraît tenir compte que de l'intensité du travail. C'est ainsi qu'il fait une distinction entre d'une part les esclaves qui opus facient et d'autre part, le vilicus, vilicu, opelio et epistates et, dans le premier groupe, entre les esclaves ordinaires et les conpediti; dans chaque subdivision du premier groupe tâches. Il convient toutefois de se rappeler que les paides, paidiskai et paidaria étaient des esclaves d'élite, achetés chers aux marchés étrangers: leur propriétaire avait donc tout intérêt à ce qu'ils fussent traîtés convenablement. L'absence presque totale de renseignements sur la sitométrie de trois autres groupes de travailleurs forcés, notamment les esclaves ordinaires, les λειτουργοί et les δεσμῶται est fort regrettable, parce qu'il s'agit précisément, dans ces trois cas, de gens dont le bien-être ne constituait guère un souci particulier des employeurs. L'allocation d'une maigre ration d'une chénice de farine non blutée à Démétrios desmotès (P. Cairo Zen. 59707, l. 5), qui était sans doute un homme adulte (¹), doit nous empêcher d'étendre aussi à cette catégorie-là de travailleurs les constatations que nous avons faites pour les salariés et les esclaves d'élite.

La position des travailleurs (celle des gens libres et celle des esclaves) dans la hiérarchie du domaine où ils étaient employés n'influençait pas la quantité de farine qui leur était assurée. Les rations des chefs d'entreprise n'étaient pas plus élevées que celles des serviteurs subalternes, et tout aussi bien que ces dernières, elles ont été affectées par la diminution de la sitométrie survenue en l'année 38 de Philadelphe.

Mais la qualité de la farine et du pain dépendait presqu'exclusivement, comme nous l'avons vu, de la position du bénéficiaire dans la hiérarchie de la dôréa. Sauf pour quelques cas particuliers d'enfants (7), de garçons (8) ou d'esclaves d'élite (8) la distribution régulière de pain

il fait, en outre, une distinction entre le travail d'hiver et celui d'été. On ne peut en déduire qu'il traite les femmes et les garçons sur le même pied que les hommes adultes; il faudra plutôt en conclure que, sauf pour la vilica, ils ne faisaient point partie de son système d'exploitation agricole.

⁽I) Leur ration habituelle était, à cette époque, d'une chénice et demie de farine non blutée par jour.

⁽²⁾ Ceux qui, dans le P. Cairo Zen. 59569, recevaient 1/2 ou 3/4 de chénice de blé, augmentée d'un diaphoron d' 1/4 ou 3/8 de chénice, sauf Jason, Hermon, Héliodore et Demeas.

⁽³⁾ Peut-être le paidarion du P. Cairo Zen. 59646, cf. p. 25.

⁽⁴⁾ Peut-être Moschion et le silopoios anonyme du P. Cairo Zen. 59697, Il. 1 et

blanc (ou de rations de blé suffisamment élevées pour permettre la fabrication de pain blanc) se limitait aux chefs d'entreprise: Apollonios (1), Zénon, son frère Epharmostos, Démétrios, Hégésion etc. En Égypte ptolémaïque comme à Rome, la couleur du pain a dû être un indice de la classe sociale à laquelle on appartenait (2). Mais tandis que les gens aisés de la Rome impériale se nourrissaient invariablement de pain blanc, la distribution d' artoi semidalitai aux chefs d'entreprise et à quelques privilégiés n'était que temporaire et périodique: au mois de Pharmouthi et de Pachon de la 38° année de Philadelphe p. ex. ils reçurent, comme tout le monde, du pain complet (cf. P. Cairo Zen. 59333), mais, du 9 Phaophi jusqu'au 13 Choiak (2) de la 2° année d'Évergète, ils bénéficièrent d'une ration de pain blanc (cf. P. Cairo Zen. 59569). Les esclaves d'élite ne recevaient du pain blanc qu'à l'occasion des fêtes, cf. les xenia du 11 Pharmouthi de la 2° année d'Évergète (PSI 580) (4); le montant de farine blutée qui leur était

2, cf. p. 30. D'après le P. Cairo Zen. 59699, l. 17 (cf. p. 49), la ration allouée à Moschion durant la deuxième période de la sitométrie ne prévoyait plus la fabrication de pain blanc.

⁽¹⁾ Il ne s'agit pas du diœcète.

⁽²⁾ Sauf quand des gens aisés, comme p. ex. Habinnas du Festin de Trimalcion s'en tenaient par prédifection au pain complet, cf. Phynone, Satiricon, 66. 2: ... panem autopyrum de suo sibi, quem ego malo quam candidum; et vires facit, et cum mea re causa facio, non ploro. Le P. Cairo Zen. 59333 nous montre que les chefs de la déréa de Philadelphie ont préféré, eux aussi, de temps à autre, un produit inférieur: aux Il. 58-70 nous lisons que Zénon, Epharmostos et Styrax ne participaient pas à la τογή de blé pendant quelques jours, non qu'ils fussent absents de la déréa, mais διά τὸ χόνδρον πέσσεσθαι. Le χόνδρος était du gruau provenant probablement d'olyra, cf. L. A. Mositz, o. l., p. 148. La conversion occasionnelle de certaines rations de blé en rations d'orge au cours de la première période de la sitométrie paraît s'inspirer, elle aussi, d'un souci de variation, cf. p. 37.

⁽³⁾ Le compte se termine à la date du 13 Choiak.

⁽⁴⁾ Il s'agit peut-être de rations de fête quand Sõsos demande à Zénon, dans le P. Mich. Zen. 28 (29° année de Philadelphe) Il. 31-2: ἐπίστειλον δέ μοι πόθεν δεϊ λαβόντα σῖτον καὶ πόσον δούναι 'Αμμωνίωι τῶι σιτοποιῶι ὅπως ἐτοιμασθῆι σεμίδαλις. Voir aussi P. Mich. Zen. 97 (Alexandrie; sans date) οὰ on demande à Zénon: εἰς τὴν ἐορτή(ν) πυρῶν μάλιστα μέν . [-] ι ἀρ(τάβας), εἰ δὲ μή γε, τὰς ς καὶ οἶν[ον] κεράμιον [α].

alloué en pareille occasion correspondait au montant de farine non blutée de leurs rations habituelles.

Sauf pour la diminution générale des rations en l'année 38 de Philadelphe et pour l'influence exercée par la croissance des personnes affectées depuis leur enfance au service du diœcète, les rations individuelles des serviteurs subalternes ont été fort stables. (1) Celles des chefs d'entreprise au contraire semblent avoir été assez variables. Après l'année 37, leur ration de pain normale était le produit d'une chénice et demie de farine non blutée ou de semidalis, mais des gens comme Zénon reçurent assez fréquemment une seule chénice ou même 3/4 de chénice (2), sans doute parce que, ayant acheté de leur opsonion d'autres produits alimentaires, ils ne se voyaient guère obligés de réclamer leur ration entière.

Dans les archives de Zénon comme dans le De agri cultura de Caton, le blé constituait la nourriture essentielle des serviteurs ordinaires; le système d'entretien n'y ajoutait que quelques produits liquides, notamment l'huile et le vin. Il en résulte qu'à longue échéance et même à l'époque où la sitométrie suffisait amplement aux besoins en calories, ce régime devait être nuisible pour la santé, comme d'ailleurs tous les régimes axés trop exclusivement sur une seule nourriture, aucun aliment ordinaire n'étant complet au point de vue nutritif. Comme pour les autres céréales, l'insuffisance d'un régime tout en blé est due à son manque en calcium et en vitamine A (³). La façon idéale de se servir de céréales consiste à les compléter au moyen d'amples quantités de lait et de produits laitiers, de viande, d'œufs, de poisson et de volaille, ainsi que d'une quantité appropriée de légumes (4). La plupart de ces pro-

⁽¹⁾ L'O. Strasb. 583 (111° siècle avant J.-C.; provenance incertaine), traitant de la distribution de pain du 21 au 24 d'un certain mois, révèle toutefois que cette stabilité n'était guère générale dans l'Égypte du 111° siècle avant notre ère.

⁽²⁾ Comme c'est le cas pour Héliodore, Jason et Hermon dans le P. Cairo Zen. 59569, cf. p. 39.

⁽³⁾ Cf. E. V. McCollum, art. Cereals, dans l'Encyclopaedia Britannica, vol. 5, p. 204.

⁽⁴⁾ Ibidem, p. 205.

duits apparaissent dans les papyri (1), mais ils ne faisaient pas partie du système des allocations en nature. Servis à la table d'un salarié, ils provenaient sans doute d'un achat que ce dernier effectuait avec l'opsonion qui lui était payé mensuellement (2); or l'opsonion des serviteurs subalternes était trop modeste pour leur permettre de compléter régulièrement la nourriture distribuée par les services de la dôréa. Ils ont dû se limiter, très probablement, à l'achat occasionnel de poisson, de lentilles et de bière (3).

Les chénices ou artabes de blé distribuées par les sitometrai d'Apollonios aux serviteurs du diœcète ne constituaient pas le prix du produit de leur travail : à une exception près (*), la sitométrie se rapporte toujours, non à une certaine tâche, mais à une certaine période de travail ; elle n'est pas établie sur la base d'une unité matérielle, p. ex. le sarclage d'une aroure, le vannage d'une artabe (3), mais pour une unité de temps, notamment le jour. La sitométrie n'appartient pourtant pas d'avantage à la catégorie des gages, car à l'inverse du μισθός et de l'όγώνιον, son montant ne dépend ni de la qualification du bénéficiaire ni de sa responsabilité, ni de sa position dans la hiérarchie de l'entreprise. Le blé distribué aux serviteurs d'Apollonios n'est autre chose qu'une ration ; tout comme les rations de blé, de foin ou d'orge, servies aux

Cl. Lydia Bands, I conti privati nei papiri dell' Egitto greco-romano. Aegyptus,
 17 (1937) pp. 349-451.

⁽²⁾ L'opsonion contenait d'ailleurs, dans certains cas, une allocation explicite pour l'achat de viande, cf. le P. Cairo Zen. 59457, l. 5 et le P. Cairo Zen. 59440, l. 18, ainsi que le P. Lond. inv. 2096, ll. 13-4 (renseignement dû à l'obligeance de M. T. C. Skhat). Dans le premier document il s'agit de Cléon, dans les deux autres d'Héracléotès; tous deux étaient des garçons apprenant, aux frais de la dôréa, les arts libéraux.

⁽³⁾ Cf. Lydia Bandi, l. l., p. 421.

⁽⁴⁾ Il s'agit du P. Cairo Zen. 59648 (sans date), où Zénon se voit informé des frais qu'entraînera la construction d'un canot et le calfatage d'un bateau; cf. Il. 4-6: α[ξ]/[τοῦσι δέ] με οἱ ναυπηγοὶ κάτεργον αὐτῶν [(δραχμάς) β κα]ὶ πυρῶν ἀρ(τ.) β. Le bois sera fourni par le client.

⁽⁵⁾ Dans le système des salaires à la pièce des archives de Zénon, on n'effectue jamais de payements en blé.

bêtes de somme et au bétail (1), il fait partie d'un système de $\tau \varrho o \varphi \eta$ visant simplement à assurer la capacité de travail (2), et sa quantité ne dépasse presque jamais (3) les possibilités de consommation (4) du bénéficiaire. Des gens tels que le grammateus Pyron, qui demanda, dans le P. Cairo Zen. 59647, ll. 56-60, d'ajouter trois artabes à sa ration mensuelle, ont bien sûr essayé de changer le caractère de leur allocation de blé, et d'en faire un $\mu \iota \sigma \theta \delta \varsigma$ en nature au lieu d'une ration ; mais il est fort douteux qu'ils aient été entendus favorablement par la direction des domaines.

En fixant la sitométrie des salariés, la direction de la dôréa se limitait à la quantité de blé qu'ils auraient dû acheter pour leur entretien personnel s'ils avaient été payés exclusivement en espèces. Et quand il s'agissait de travailleurs exploitant, pour leur compte personnel, un lopin de terre et produisant ainsi leur propre blé, on ne payait qu'un

- (1) Les rations des hommes et du bétail différaient sur deux points: les ration humaines tenaient compte non seulement de la valeur nutritive, mais aussi de la saveur des produits (cf. la distribution de pain blanc aux chefs d'entreprise) et elles n'étaient pas toujours distribuées ἐπ' ἀρίστου et ἐπὶ δείπνου: certains serviteurs recevaient une ration mensuelle. Mais le montant des rations humaines dépendait, comme celles du bétail, de l'âge, du sexe et de l'intensité du travail imposé. Pour l'application des termes ἄριστον et δείπνον ὰ l'affouragement, voir P. Cuiro Zen. 59376, Il. 6,15.
- (2) Comme la sitométrie et l'affouragement visaient au même but, certains comptes et rapports associent, de façon peu respectueuse, hommes et bêtes, cf. PSI 855 (lettre d'Anaxagoras à Zénon), ll. 2-3: καλῶς ἄμ ποιήσαις λαβὼν σύμβολον παρ' ᾿Απολλωνίου [οῦ ἐξεταμιεύσαν]το εἰς τὰ κτήνη καὶ σώματα οἱ դ[ερὶ?] τοῦ σί[το]υ; P. Lond. inv. 2095 (lettre de Jason à Zénon) ll. 1-4: γείνωσκε Πετοβάστιν τὸν ἐν Σύρων κώμηι οὐ δίδοντα τοῖς κτήνεσιν χόρτον οὐδὲ τοῖς σώμασιν σιτομετρίαν (le texte en question nous est commu grâce à l'obligeance de M. T. C. Skeat); chiens et hommes apparaissent côte à côte dans le PSI 861, le P. Cairo Zen. 59712 et le P. Col. Zen. 77, recto.
- (3) Il n'y a que les cas de l'auteur du PSI 426, Il. 8-10, réclamant une ration de 4 artabes et celui du vigneron Andronikos, recevant une allocation de 12 artabes (si la leçon πυρῶν ἀρ ¡β du P. Cairo Zen. 59752, l. 7 est exacte); cf. p. 59.
- (4) Il s'agit de la consommation personnelle du bénéficiaire. Les rations de blé ne tiennent jamais compte de la famille, parce que celle-ci était censée pourvoir à son entretien par son propre travail.

misthos ou un salaire à la pièce. Nous songeons ici aux journaliers (ἐργάται), une catégorie de travailleurs qui ne s'engageaient (¹) qu'aux moments où l'accomplissement ou l'intermittence de leurs propres besognes agricoles leur permettaient de gagner un peu en espèces (²); pour eux la distribution de blé fait entièrement défaut.

Tout en s'étant inspirée des intérêts de l'employeur, la sitométrie, telle qu'elle fut conçue dans les domaines du diœcète, ne s'effectuait pas au détriment des serviteurs. En pratiquant la distribution de blé, Apollonios réduisait d'une façon considérable les dépenses en argent requises par le payement des salaires et se débarrassait en même temps d'une partie de ses réserves de blé sans qu'il eût à s'occuper de la prospection du marché, de l'organisation et de la surveillance des transports, des risques du transport fluvial, de l'organisation de la vente ou de l'encaissement des dettes commerciales (*). D'autre part, comme la sitométrie ne dépassait guère la quantité de blé indispensable à l'entretien personnel, les seuls à souffrir de cet achat imposé étaient ceux qui auraient été tentés d'abuser de la liberté d'achat assurée par un salaire payé exclusivement en espèces, par exemple en dépensant pour leur habillement (*) et au détriment de leur nourriture une trop grande partie de leur salaire.

Aux époques appropriées, ils engageaient également leurs enfants; ce sont les paidaria (à distinguer des paidaria esclaves) mentionnés à côté des ergalai dans certains comptes.

⁽²⁾ Comparez, pour l'époque romaine, G. Mickwitz, Geld and Wirtschaft im römischen Reich des 4en Jahrhunderts, Helsinki, 1932, p. 139.

⁽³⁾ Les frais entraînés par la mise en vente étaient, bien entendu, ajoutés au prix de la marchandise; ils expliquent pour la majeure partie la différence entre les prix des régions productrices de l'Égypte et ceux des marchés éloignés. Même si la vente se soldait par un bénéfice, elle exigeait toutefois un investissement considérable d'argent; en instituant la sitométrie, le dioccète s'en dispensait pour une partie de ses stocks.

⁽⁴⁾ Divers textes témoignent de l'importance et du souci de la toilette dans la vie des serviteurs d'Apollonios, p. ex. le P. Col. Zen. 41, l. 4, les P. Cairo Zen. 59440, ll. 6-9 et 59477, ll. 4-8, le P. Mich. Zen. 46, ll. 7-9 et 20-24, les PSI 418, ll. 8-13 et 571, ll. 9-13.

Notre étude de la sitométrie dans les archives de Zénon apparaît presque exclusivement comme une étude des rations de froment. Dans le système des allocations de céréales, l'orge, le krithopyron et l'olyra n'avaient, en effet, que peu d'importance (3). Comme tant d'autres institutions de l'Égypte gréco-romaine (3), la sitométrie, en écartant l'olyra et en se servant de préférence du blé, remonte au système qui prévalait dans la Grèce classique. La majorité des immigrants grecs du 111° siècle (3) n'ont pas seulement conservé les habitudes alimentaires de leurs ancêtres; ils ont en outre généralisé le système grec en ne faisant aucune distinction entre les serviteurs d'origine grecque et ceux d'origine égyptienne, quoique la population indigène fût habituée, depuis des siècles (4), à une alimentation à base d'olyra. Sans que cette dernière ait disparu totalement à cette époque (3), les habitudes des immigrants grecs et leur influence sur la population indigène ont

⁽¹⁾ Voir, pour l'orge, p. 37; l'olgra ne semble avoir été distribuée que dans le but de varier le menu des chefs d'entreprise, cf. p. 63 n. 2. Les II. 11-13 du P. Col. Zen. 70: τὴν ὅλυραν ῆν μεμέτρηται εἰς χορτοκοπίαν concernent un prêt de travail, non une allocation.

⁽²⁾ Dans une série d'études sur l'originalité de l'Égypte gréco-romaine, Mu+ PRÉAUX a montré comment les institutions de l'Égypte lagide et romaine se relient au passé grec : le droit, le notariat, le « bagage médical », les auteurs lus à l'école. Cf. aussi Actes du X* Congrès International de Papprologues, pp. 231-248.

⁽³⁾ Il n'est pas permis de généraliser d'une façon absolue les conditions qui existent dans les domaines d'Apollonios. Dans le P. Hib. 118 (env. 36° année de Philadelphe; lieu inconnu), il est question de la distribution d'olyra à des Grecs et des Égyptiens; le P. Tebt. 701 (12° année d'Évergète; région du Lac Moeris) 1.71, mentionne l'allocation d'une ration d'olyra à un ânier dont l'origine reste inconnue.

⁽⁴⁾ CI. Ηξεπορότε, II. 36: ἀπό πυρών καὶ κριθέων ελλοι ζώουσι, Αίγυπτίων δὲ τῷ ποιευμέτο ἀπό τούτων τὴν ζόην ὅνειδος μέγιστον ἐστι, ἀλλὰ ἀπό όλυρέων ποιεύνται σιτία, τὰς ζειὰς μετεξέτεροι καλέουσι. Voir également N. Jasny, The Wheats of Classical Antiquity, p. 415.

⁽⁵⁾ En debors des textes cités dans la note 3, il y a également quelques contrats d'alimentation de cette même époque où les parties s'en tiennent à l'olpra ancestrale. Ce n'est qu'à l'époque romaine que l'olpra disparut presque entièrement de l'agriculture et de la table égyptienne, cf. M. Schnerel, Die Landwirtschaft im hellenistischen Aegypten. Münchener Beiträge, 7 (1925) pp. 95-100 et F. Heichelmen, art. Silos, col. 848.

entraîné, durant la première moitié du 3º siècle avant notre ère, une forte diminution de la production d'olyra (1).

(1) Cf. N. Hohlwein, Le blé d'Égypte. Études de Papyrologie, 4 (1938) p. 91; A. Shore, Note sull' economia dell' Egitto Ellenistico. BSAA, 29 (1934) pp. 272-4; F. Heichelmein, art. Silos, col. 848. D'après le P. Petrie II 30d = III 75, II. 8, 11, 12 (rapport du nomarque Ammonios), la κατεσπαφμέτη γή εἰς τὸ ιγ ἔτος du nome Arsinoïte comprenait, à la date du 30 Hathyr de la 12* année d'Évergète, 134.315 1/2 aroures de blé, 26.260 aroures d'orge, et 3.118 15/16 aroures d'olyru.

ANNEXE

Prosopographie des bénéficiaires de la sitométrie

La liste suivante, qui ne comprend que les bénéficiaires mentionnés au cours de cette étude (¹), indiquera pour chacun d'entre eux, et pour autant que ces éléments soient connus, la parenté et l'origine du serviteur en question, sa tâche, son métier ou le nom du chef dont il dépendait, ainsi que sa localisation dans le Prosopographia Ptolemaica (PP). Nous nous occuperons ensuite de l'âge du bénéficiaire et nous confronterons la catégorie de l'âge, indiquée par le montant des allocations, à celle que nous fournissent les autres renseignements concernant la même personne. En plus de l'âge du bénéficiaire et pour autant que nos informations nous le permettent, nous stipulerons s'il s'agissait d'un homme de condition libre ou non. Chaque mention d'un nom rassemblera tous les textes qui se rapportent, sauf erreur d'identification, à la personne en question.

Les endroits où furent distribuées les rations de blé ont été indiqués dans l'exposé même; nous n'en ferons plus cas dans dans la liste prosopographique. L'énumération des autres témoignages sur tel ou tel bénéficiaire de la sitométrie se fera également sans indication de lieu; pourtant, chaque fois qu'il fallait envisager une possibilité d'homonymie, nous avons tenu compte du lieu où fut rédigé le texte (²).

⁽¹⁾ Cf. p. 6 n. 3.

⁽²⁾ Dans les questions d'identité le critère géographique ne constitue nullement un élément décisif, aussi longtemps qu'il s'agit du personnel permanent du diccète. Un Glaukias, occupé à tel endroit durant quelques années du règne de Philadelphe, peut très bien être identique au Glaukias travaillant à tel autre endroit à une époque différente; l'exemple de Zénon lui-même prouve en effet qu'on effectuait parfois des changements de poste parmi les membres du personnel permanent d'Apollonios. D'autre part il peut toujours y avoir, au même endroit, deux personnes portant le même nom, même s'il s'agit d'un nom peu commun tel que Noumenios, Spinther ou Stachys.

Les années indiquées entre parenthèses sont celles du règne de Philadelphe (de l'an 26 à l'an 39) ou celles du règne d'Évergète (de l'an 1 à l'an 7). L'abréviation d.i. signifie que la date du document est inconnue.

Dans nos documents sur la sitométrie et sur les salaires en espèces, le terme pais désigne, à notre avis, un esclave adulte. Le mot paidarion désigne toujours un jeune garçon, mais il s'applique tant aux garçons d'origine libre qu'aux jeunes esclaves. Parmi les paidaria de condition libre, on pourrait faire une distinction entre les jeunes garçons appartenant au personnel permanent et les jeunes journaliers (cf. p. 67 n. 1), mais ces derniers n'apparaissent que dans la comptabilité des salaires en espèces. Quant au terme sôma, il s'applique indifféremment aux hommes et aux femmes (2), aux esclaves et aux gens de condition libre (4), aux adultes et aux jeunes garçons (5).

- Annon: p. 25. Reçoit la ration des jeunes garçons et des femmes dans le P. Cairo Zen. 59697 (début des archives) 1. 9. Il s'agit probablement d'un paidarion-esclave, à moins que la terminaison neutre ne désigne une paidiskè. Abron ne réapparaît pas dans d'autres documents.
- 2. Achaios: p. 48 n. 11. Reçoit une ration de farine blutée dans le P. Cairo Zen. 59709 (postérieur à l'an 2) ll. 10-11. Homme de condition libre, cf. P. Cairo Zen. 59656 (s. d.) l. 9.
- Adrastos: p. 25; soma akolouthikon (P. Cairo Zen. 59676, Il. 2-3);
 PP 14171. Reçoit la ration des jeunes garçons dans le P. Cairo Zen. 59676 (antérieur à l'an 30) l. 16. Probablement un paidarion-esclave. Il ne réapparaît pas dans d'autres documents.
- Agnôn: p. 29; soma akolouthikon (P. Cairo Zen. 59676, Il. 2-3);
 PP 14170. Ration des adultes dans le P. Cairo Zen. 59676 (antérieur à l'an 30) l. 7. Probablement un esclave. Il réapparaît dans le P. Cairo Zen. 59851b (d. i.) l. 1 et le P. Mich. Zen. 81 (d. i.) l. 1.

⁽³⁾ P. ex. Kasia et Satyra dans les P. Cairo Zen. 59699 et 59700.

⁽⁴⁾ P. ex. Pisiclès dans le P. Cairo Zen. 59676.

⁽⁵⁾ P. ex. Mystion dans les P. Cairo Zen. 595699 et 59700.

- Akabos: p. 18; PP 14302. Ration des hommes adultes dans le P. Col. Zen. 75 (an 36 ou 37) l. 5. Probablement un pais. Mentionné également au verso du P. Cairo Zen. 59569, l. 170 (an 2).
- 6. Akamas: p. 25; soma akolouthikon (P. Cairo Zen. 59676, Il. 2-3); PP 14172. — Ration des jeunes garçons dans le P. Cairo Zen. 59676 (antérieur à l'an 30) l. 12. Probablement un paidarion-esclave. Ce nom ne se retrouve pas dans d'autres documents des archives de Zénon.
- ALEXIMACHOS: p. 27. Reçoit la ration des hommes adultes dans le P. Cairo Zen. 59697 (début des archives) l. 4. De condition incertaine. Aleximachos réapparaît dans le P. Cairo Zen. 59513 (d. i.) l. 9.
- 8. Alkimos: pp. 28, 30; ampelourgos (PSI 371, l. 10); PP 9655. Ration des hommes adultes dans le PSI 371 (an 36) l. 11. Homme de condition libre. Il réapparaît dans les P. Cairo Zen. 59378 (d. i.) l. 2, 59633 (d. i.) l. 16, 59851a (d. i.) l. 1 et dans les PSI 429 (d. i.) l. 23 et 629 (d. i.) l. 21.
- Amamôs: femme du muletier Pyrrhos (P. Cairo Zen. 59292, Il. 300-301); pp. 25, 26, 27, 30 n. 2. Reçoit la ration maximale des femmes dans le P. Cairo Zen. 59292 (an 35) Il. 300-303. On ignore si elle faisait partie du personnel de la dôréa. Ne réapparaît pas dans d'autres documents.
- Ammonios: p. 36; PP 12598 (?). Reçoit une ration d'orge dans le P. Cairo Zen. 59699 (postérieur à l'an 37) l. 9. Il est peut-être identique au sitopoios du P. Mich. Zen. 28 (an 29) l. 31 et des P. Cairo Zen. 59176 (an 31) l. 262 et 59745 (antérieur à l'an 38) l. 11. De condition incertaine.
- 11. Andron: pp. 35, 36, 49; soma para....; (P. Cairo Zen. 59699, Il. 15-6). Ration des adultes dans le P. Cairo Zen. 59699 (postérieur à l'an 37) l. 20 = 59700, l. 3. Probablement un esclave, cf. P. Cairo Zen. 59312 (an 36) l. 13, où on le trouve en compagnie d'Ophélion (n° 107) et le PSI 858 (d. i.) l. 19 (en compagnie de Chilon, n° 3I). Mentionné en outre dans le P. Cairo Zen. 59585 (d. i.) l. 11.
- Andronikos: pp. 29, 59, 66 n. 3; vigneron; PP 10126. Reçolt
 (?) art. de blé dans le P. Cairo Zen. 59752 (antérieur à l'an 38) ll. 5-7.
 Homme de condition libre. Réapparaît dans les P. Cairo Zen. 59176 (an 31) l. 224, 59736 (d. i.) ll. 1, 20, 53, 59748 (d. i.) l. 25.
- Anosis: fils de Totorchois; Sallès; pp. 27, 28 n. 2; comogrammate de Philadelphie; PP 786. — Reçoit la ration des hommes adultes dans

le P. Col. Zen. 69 (antérieur à l'an 38) Il. 58-9. Nous ignorons à quel titre il avait droit aux distributions de blé de la dôréa. Homme de condition libre mentionné dans un grand nombre de documents: P. Zen. dem. 23 (an 29) Il. 3, 8, P. Col. Zen. 54 (an 30) l. 28, P. Cairo Zen. 59173 (an 31) l. 39, P. Cairo Zen. 59182 (an 31) Il. 25, 28, P. Cairo Zen. 59175 (an 31) l. 2, PSI 356 (an 33) l. 4, P. Cairo Zen. 59292 (an 35) Il. 74, 110, 114 etc., P. Mich. Zen. 52 (an 35) l. 7, P. Cairo Zen. 59300 (an 36) Il. 11, 12, P. Col. Zen. 55 (an 36) l. 2, PSI 434 (an 36) Il. 11, 12, P. Cairo Zen. 59326 (prob. an 37) l. 54, P. Cairo Zen. 59326bis (prob. an 37) l. 14, P. Mich. Zen. 62 (an 39) l. 1, P. Col. Zen. 88 (an 4) Il. 7, 31, P. Cairo Zen. 59394 (d. i.) l. 25, P. Cairo Zen. 59666 (d. i.) l. 10, P. Mich. Zen. 101 (d. i.) l. 3, P. Mich. Zen. 119 (d. i.) l. 29, PSI 664 (d. i.) l. 5, SB 6803 (d. i.) col. III, l. 3, P. Zen. dem. 8 (d. i.) l. 7, P. Zen. dem. 17 (d. i.) l. 1.

 AOCH: p. 27. — Mentionné uniquement dans le P. Cairo Zen. 59697 (début des archives) l. 7, où il reçoit la ration des hommes adultes. Probablement un esclave.

APOLLODOTOS: p. 36, 49; soma para ... (P. Cairo Zen. 59699, Il. 15-6); PP 60. — Ration des adultes dans le P. Cairo Zen. 59699 (postérieur à l'an 37) I. 26 = 59700, I. 8. Probablement identique au serviteur d'un certain Apollonios (n° 177), mentionné dans le PSI 610 (d. i.) Il. 2-3. De condition incertaine.

16. APOLLONIDÉS: p. 18; PP 13699 et 14311. — Ration des hommes adultes dans le P. Col. Zen. 75 (an 36 ou 37) l. 17. Sans doute un pais. Apollonidés semble être l'auteur du P. Col. Zen. 46 (an 32); il est possible que le P. Cairo Zen. 59269 (an 34) l. 36, le P. Cairo Zen. 59354 (an 4) l. 18 et le P. Cairo Zen. 59721 (d. l.) l. 2 le concernent également.

17. Apollonios: pp. 10, 41, 44 n. 1, 45, 63. — Reçoit, avec un diaphoron de 50 % ou en farine blutée, la ration des jeunes garçons dans le P. Cairo Zen. 59569 (an 2) l. 100 (voir l'explication p. 64), la ration des adultes dans le même texte, ll. 9-9b, 62-3, 113-4 et dans le P. Col. Zen. 77 (postérieur à l'an 2) recto, l. 29. Comme il reçut des rations de qualité supérieure, l'Apollonios en question a dû être un personnage assez important. S'agirait-il de la personne qui fut étroitement associée aux activités de Zénon après la confiscation du domaine, et dont il est question dans le P. Cairo Zen. 59391 (d. i.) l. 1, le P. Col. Zen. 81 (début du règne d'Évergète) l. 1 et le P. Col. Zen. 109 (d. i.) l. 5, et peut-être également dans le P. Cairo Zen. 59341b (an 39) l. 14, le P. Mich. Zen. 77 (d. i.) l. 1 et le PSI 610 (d. i.) l. 1? L'emploi du terme adelphos

dans le P. Cairo Zen. 59391 et le P. Col. Zen. 81 nous démontre qu'il n'y avait pas de différence de classe entre l'auteur de ces deux lettres, Apollonios, et leur destinataire, Zénon. Notons encore que l'Apollonios du P. Col. Zen. 77 recto se retrouve également au verso, l. 5.

18. APOLLONIOS: p. 25; hippokomos; para Hegesilaou (PSI 371, l. 19); PP 13590. — Ration des jeunes garçons dans le PSI 371 (an 36) l. 19. S'il faut identifier cet Apollonios au serviteur mentionné dans le P. Mich. Zen. 21 (an 29) l. 1 le bénéficiaire de la ration enregistrée dans le PSI 371 a dû être un homme adulte. De condition incertaine.

APOLLONIOS: p. 36, 49; soma para.... (P. Cairo Zen. 59699, Il. 15-6);
 PP 14312. — Reçoit la ration des adultes dans le P. Cairo Zen. 59699 (postérieur à l'an 37) l. 25. Probablement identique au παίς mentionné dans le P. Col. Zen. 39 (d. i.) l. 12. Il réapparaît dans le PSI 858 (s. d.) l. 23 (en compagnie de Chilon, n° 31 et d'Andron, n° 11), le P. Cairo Zen. 59704 (s. d.) l. 21 (en compagnie de Spinther, n° 139 et de Philoxenos, n° 118), et le P. Cairo Zen. 59393 (d. i.) l. 1. Il n'est pas exclu que cet Apollonios soit identique à l'hermeneus du P. Cairo Zen. 59065 (an 29) l. 2, du PSI 409 (d. i.) l. 15 et du SB 7646 (an 36) ll. 3, 7.

20. APOLLOPHANÉS: p. 25. — Mentionné uniquement dans le PSI 507 (an 29) l. 10 où il reçoit la ration des jeunes garçons pour lui-même et pour trois somata. Il s'agit d'un homme de condition libre et, malgré la modicité de sa ration, très probablement d'une personne adulte.

21. Archagathos: p. 44 n. 2, 45; PP 116. — Reçoit (en farine blutée) la ration des adultes dans le P. Cairo Zen. 59709 (postérieur à l'an 2) l. 17. Sans doute un homme de condition libre occupant une position assez importante dans la hiérarchie du domaine de Philadelphie. Archagathos se retrouve également au verso du P. Cairo Zen. 59569 (an 2) l. 159, dans le P. Cairo Zen. 59362 verso (an 5) ll. 4 et 10, et dans le PSI 629 (s. d.) l. 21.

22. Aristomaque: p. 28; hippokomos (P. Cairo Zen. 59376, II. 16-7); PP 13591. — Ration des hommes adultes dans le PSI 371 (an 36) l. 17. Probablement de condition libre; mentionné également dans le P. Cairo Zen. 59376 (d. i.) l. 17; peut-être identique à l'auteur du P. Merton 4 (d. i.).

23. ARTÉMIDORE: p. 24. — Reçoit la ration des enfants dans le P. Cairo Zen. 59673 (début des archives) l. 6. Malgré la modicité de sa ration (explicable par les raisons indiquées à la p. 64) il s'agit sans doute d'un homme adulte, p. ex. l'epistolographos (PP 61), l'iatros (PP 10160) ou l'eleatros (PP 14182) du diœcète.

- ARTÉMIDORE: p. 45; PP 14317. Ration des adultes dans le P. Col. Zen. 77 (postérieur à l'an 2) recto, l. 13b. Faisant partie des παίδες (ibidem, l. 19). Réapparaît dans le P. Lond. inv. 2665 (d. i.)
 1. 13 (cf. PP 14317).
- Artímisia: p. 25. Ration des femmes dans le P. Cairo Zen. 59697 (début des arch.) l. 8. Probablement une esclave. Ne réapparaît pas dans d'autres documents.
- 26. Ballion: pp. 18, 20, 22, 27, 45; PP 14325. Ration des adultes dans le PSI 371 (an 36) l. 6, le P. Col. Zen. 75 (an 36 ou 37) l. 4, et le P. Cairo Zen. 59569 (an 2) l. 128. Esclave adulte: $\pi ai\varepsilon$ (cf. PSI 427 (d. i.) l. 20). Réapparaît au verso du P. Cairo Zen. 59569, l. 175, et dans le PSI 615 (d. i.) l. 7.
- Bannaios: p. 25; soma akolouthikon (P. Cairo Zen. 59676, II. 2-3), oinochous (P. Lond. inv. 2760b, I, I. 3); PP 14184.—Reçoit la ration des jeunes garçons dans le P. Cairo Zen. 59676 (antérieur à l'an 30) I. 5. Sans doute un paidarion-esclave. Réapparaît dans le P. Cairo Zen. 59087 (an 28) II. 20-5, le P. Cornell 1 (an 28) II. 12, 130, 194, 201, le P. Cairo Zen. 59674 (prob. an 28 ou 29) introd., et le P. Lond. inv. 2760b, I, I. 3 (an 29) (cf. PP 14184).
- 28. Céphalon: p. 27. Ration des adultes dans le P. Cairo Zen. 59697 (début des archives) l. 6. De condition incertaine.
- 29. Charmidés: pp. 18, 20, 44 n. 8, 45; PP 12594 et 14463. Ration des adultes dans le P. Col. Zen. 75 (an 36 ou 37) l. 14b, le P. Cairo Zen. 59333 (an 38) ll. 7 et 45, le P. Cairo Zen. 59569 (an 2) ll. 12, 115 et le P. Col. Zen. 77 (postérieur à l'an 2) recto, l. 4. Esclave adulte: παῖς (cf. P. Col. Zen. 77, recto, l. 19). Mentionné également dans le P. Cairo Zen. 59671 (début des archives) l. 1, le P. Cairo Zen. 59025 (an 28 ou 29) l. 26, le P. Cairo Zen. 59181 (an 31) l. 3, le P. Cairo Zen. 59569 (an 2) l. 176 (liste du verso), le P. Col. Zen. 77 (postérieur à l'an 2) verso, l. 13.
- 30. Charmos: p. 25; soma akolouthikon (P. Cairo Zen. 59676, Il. 2-3); PP 14266. Reçoit la ration des jeunes garçons dans le P. Cairo Zen. 59676 (antérieur à l'an 30) l. 14. Malgré la modicité de sa ration il est fort probable qu'à l'époque du P. Cairo Zen. 59676 Charmos était déjà un adulte, puisque le PSI 489, l. 7, écrit en l'an 28, l'appelle παῖς (esclave adulte). Connu également par le P. Cairo Zen. 59016 (an 27) l. 4, le P. Cairo Zen. 59687 (an 28 ou 29) l. 5, le P. Col. Zen. 4 (an 28 ou 29) ll. 21, 50, le P. Cairo Zen. 59078 (an

- 29) 1. 1, le P. Mich. Zen. 28 (an 29) 1. 14, le PSI 503 (an 29) 1. 6, le P. Cairo Zen. 59144 (an 30) 1. 1, le P. Cairo Zen. 59152 (an 30) 1. 1, le PSI 369 (an 36) 1. 1, le P. Cairo Zen. 59326 (prob. an 37) Il. 17, 59, le P. Cairo Zen. 59588 (d. i.) Il. 1, 8, le P. Cairo Zen. 59625 (d. i.) 1. 5, le P. Cairo Zen. 59701 (d. i.) 1. 4, le P. Cairo Zen. 59792 (d. i.) Il. 14, 19, et le PSI 428 (d. i) 1. 45.
- 31. Chilon: pp. 18, 20, 44 n. 8, 45; PP 143 et 14465. Ration des adultes dans le P. Col. Zen. 75 (an 36 ou 37) l. 8 et le P. Cairo Zen. 59333 (an 38) ll. 24, 46. Sans doute un pais. Connu également par le P. Cairo Zen. 59328 (an 36) l. 75, le PSI 368 (an 36) l. 33, le P. Col. Zen. 81 (après la confiscation de la dôréa) l. 23, le P. Cairo Zen. 59633 (d. i.) l. 9, le P. Cairo Zen. 59771 (d. i.) l. 31, le P. Cairo Zen. 59783 (d. i.) l. 1, le P.Cairo Zen. 59791 (d. i.) l. 9, le PSI 666 (d. i) ll. 14-7, le PSI 427 (d. i.) l. 11, le PSI 629 (d. i) l. 3, et le PSI 858 (d. i.) ll. 14, 21. Il faut probablement restaurer son nom à la l. 165 du P. Cairo Zen. 59569 (an 2).
- 32. Chotrine: p. 27; histourgos (PSI 371, l. 8); PP 12832. Mentionnée dans le PSI 371 (an 36) l. 8, et dans le P. Cairo Zen. 59785 (d. i.) l. 2. Tout comme Isidora (n° 73), Syra (n° 146) et Terpô (n° 148) elle reçoit la ration des hommes adultes. De condition incertaine.
- 33. Chrésimos: p. 35. Reçoit une ration d'orge dans le P. Cairo Zen. 59699 (postérieur à l'an 37) l. 6. Connu également par le P. Cairo Zen. 59798 (d. i.) l. 11. De condition incertaine.
- 34. Damis: pp. 21 n. 2, 41. Dans le P. Cairo Zen. 59569 (an 2) l. 124, où Eutychos (nº 58) et Damis partagent une ration de 2 1/2 chénices, il est bien évident qu'il ne peut s'agir du nomarque Damis (PP 881 et 10071). Le Damis en question était, à notre avis, un paidarion-esclave. Il n'apparaît point dans d'autres documents.
- 35. Damon: pp. 35 n. 2, 36, 45, 53 n. 3; PP 14334. Ration des adultes dans le P. Cairo Zen. 59569 (an 2) Il. 11, 116 et le P. Col. Zen. 77 (postérieur à l'an 2) recto, l. 13; bénéficiaire d'une ration d'orge dans le P. Cairo Zen. 59699 (postérieur à l'an 37) l. 7. Esclave adulte, παῖς (cf. P. Col. Zen. 77, recto, l. 19). Connu également par le P. Mich. Zen. 4 (début des archives) l. 4 et par la liste au verso du P. Cairo Zen. 59569, l. 173.
- 36. Demeas : pp. 39, 39 n. 1, 62 n. 2 :PP 9713. La demi-chénice de blé, augmentée d'un diaphoron de 50 %, enregistrée dans le P. Cairo Zen. 59569 (an 2) l. 126, pourrait bien être destinée à un enfant si la l. 89 du

même document ne traitait d'un envoi de gâteaux εἰς τὰ Δημέου. Le Demeas en question sera donc l'ami distingué de Zénon et il s'agira d'une ration octroyée à un hôte. On retrouve ce Demeas également au P. Cairo Zen. 59282 (an 35) l. 1, au P. Cairo Zen. 59326 (prob. an 37) ll. 13, 50, au P. Col. Zen. 59 (an 37) l. 9, au P. Col. Zen. 74 (an 37) l. 20, au P. Mich. Zen. 57 (an 38) ll. 2, 9, au P. Hamb. 109 (an 38) intr., au P. Cairo Zen. 59353 (an 4) l. 4, au PSI 391 (an 6) ll. 6, 15; voir aussi les P. Cairo Zen. 59396, l. 1, 59413, l. 1, 59416, l. 1, 59588, l. 1, 59635, l. 19, 59742, ll. 13, 15, le PSI 403, l. 1 et le SB 6997, ll. 3 etc., dont la date est inconnue.

37. Demetrios: pp. 41, 63; para Zenonos (P. Cairo Zen. 59444, 1. 4); PP 119. — Reçoit la ration des jeunes garçons dans le P. Col. Zen. 77 (postérieur à l'an 2) 1. 32. Malgré la modicité de sa ration (explicable par les raisons indiquées à la p. 64), il s'agit probablement d'un adulte (voir le contexte). Démétrios occupe une position assez importante puisqu'il reçoit sa ration en farine blutée. Il est peu probable qu'il soit identique au chef d'un logisterion du diœcète (PP 68). Nous songerions plutôt au Démétrios du P. Cairo Zen. 59192 (an 31) 1. 1 (neaniskos à cette époque, et recommandé par un certain Platon), du P. Cairo Zen. 59709 (postérieur à l'année 2) 1. 8, du P. Cairo Zen. 59419 (d. i.) 1. 2, du P. Cairo Zen. 59444 (d. i.) 1. 4, et des PSI 404 (d. i.) 1. 1 et 525 (date inconnue) 1. 2.

38. Demetrios: pp. 40 n. 3, 41, 62. — Mentionné dans le P. Cairo Zen. 59707 (postérieur à l'année 2) l. 5, où il reçoit la ration des jeunes garçons. Il s'agit d'un desmolès et par conséquent, malgré la modicité de la ration, d'un homme adulte. Dans le P. Col. Zen. 58 (année 38) Il. 11-2 Zénon prévoyait une entrevue avec Dioscouridès, ὁ ἐπιστατῶν τῶν δεσμωντῶν, au sujet de Démétrios; il s'agit là probablement de la même personne.

39. Demetrios: pp. 38, 39, 40 n. 4, 41; tou Demetriou (n° 37) kai Krotou (n° 81); PP 14337 (partim). — Ration des enfants dans le PSI 580 (an 2) l. 8 (en farine blutée, parmi les xenia) et dans le P. Cairo Zen. 59709 (postérieur à l'an 2) l. 8; ration des jeunes garçons dans le P. Col. Zen. 77 (postérieur à l'an 2) recto, l. 24. Jeune garçon, παιδάριον (PSI 580, l. 8, et P. Col. Zen. 77, recto, l. 22) au service de Démétrios et de Krotos. Probablement un paidarion-esclave, à moins qu'il ne soit le fils de Demetrios (n° 37), cf. P. Cairo Zen. 59419, l. 2: εἴστιν Δημητρίου τοῦ ἐμοῦ μικροῦ τὰ γενέθλια.

- 40. Demetrios: pp. 40 n. 5 et 6, 41: para Nikaiou (P. Cairo Zen. 59709, 1. 9); PP 14337 (partim). Ration des jeunes garçons dans le P. Cairo Zen. 59709 (postérieur à l'an 2) 1. 9 et dans le P. Col. Zen. 77 (postérieur à l'an 2) recto, 1. 26. Jeune garçon, παιδάριον (cf. P. Col. Zen. 77, recto 1. 22), sans doute paidarion-esclave. Il ne peut être identifié avec le Demetrios classé parmi les paidaria dans le P. Cairo Zen. 59698, puisque ce document date du début des archives.
- Didymarque: p. 29; hypourgos d'un vigneron (P. Cairo Zen. 59752,
 8); PP 10186. Ration des adultes dans le P. Cairo Zen. 59752 (prob. antérieur à l'an 38) l. 3. Homme de condition libre.
- Didymarque: p. 36. Reçoit une ration d'orge dans le P. Cairo Zen. 59699 (postérieur à l'an 37) 1. 10. De condition incertaine.
- Dikyasis: p. 25; meta Scortó (P. Cairo Zen. 29292, l. 296).— Ration des jeunes garçons dans le P. Cairo Zen. 59292 (an 35) ll. 296-7. Probablement un paidarion de condition libre.
- Dioclès: p. 36. Ration d'orge dans le P. Cairo Zen. 59699 (postérieur à l'an 37) l. 8. Réapparaît dans le P. Cairo Zen. 59710 (d. l.)
 L. 46. De condition incertaine.
- 45. Diodoros: p. 35. Ration d'orge dans le P. Cairo Zen. 59699 (postérieur à l'an 37) l. 3. Peut-être identique à Diodoros Zôpyrou Magnès de l'entourage du diœcète (PP 71) des P. Cairo Zen. 59173 (an 31) l. 39, 59182 (an 31) l. 24 et 59666 (d. i.) ll. 8-9; ou au grammateus du P. Col. Zen. 45 (des années 30 à 35) l. 2 (PP 120). Ces deux hommes sont de condition libre.
- 46. DIOGNETOS: p. 49. Ration des adultes dans le P. Cairo Zen. 59569 (an 2) l. 140 (voir aussi l. 169). Probablement un homme de condition libre. Connu également par le P. Cairo Zen. 59059 (an 28) l. 3, le PSI 375 (an 36) l. 4 et le PSI 600 (d. i.) l. 5.
- Dionysios: p. 49; un des gens de Philinos (nº 115). Ration des hommes adultes dans le P. Cairo Zen. 59522 (postérieur à l'an 37) postscriptum. Sans doute un homme libre.
- Dioscourinăs: p. 35; par' Apolloniou (P. Mich. Zen. 48, 1. 4);
 PP 76. Ration d'orge dans le P. Cairo Zen. 59699 (postérieur à l'an 37) 1. 5. Probablement un homme libre, identique au Dioscouridès du P. Mich. Zen. 48 (an 35) 1. 4, P. Col. Zen. 92 (an 7) 1. 2 et P. Cairo Zen. 59748 (d. 1.) 1. 50.

- 49. Dorion: p. 26; PP 13596 et 14346a. Ration des jeunes garçons dans le PSI 861 (antérieur à l'an 38) l. 3. Jeune garçon, παιδάριον, à cette époque (ibidem, l. 13), probablement paidarion-esclave. Connu également par le P. Cairo Zen. 59326 (prob. an 37) l. 100, le P. Cairo Zen. 59376 (d. i.) l. 21 et le PSI 527 (d. i.) l. 11. A distinguer de son homonyme du P. Cairo Zen. 59686 (antérieur à l'an 29) l. 14 et du Trògodyte du P. Col. Zen. 63 (an 28) recto l. 4.
- 50. Dôros: pp. 21 n. 4, 22 n. 5, 40 n. 10, 41, 44 n. 8, 48 n. 17, 60 n. 4; PP 14347. Ration des jeunes garçons dans le P. Cairo Zen. 59333 (an 38) ll. 10, 49, le PSI 580 (an 2) l. 7 (en farine blutée, parmi les xenia), le P. Cairo Zen. 59569 (an 2) ll. 13, 27, 42, 56, 73, 107, 126, et le P. Col. Zen. 77 (postérieur à l'an 2) recto, l. 23. Jeune garçon, παιδάριον (cf. P. Col. Zen. 77, recto, l. 22), sans doute paidarion-esclave. On ne le rencontre pas en dehors des comptes de blé.
- 51. Doxaios: pp. 18, 20, 44 n. 8, 45; PP 14345. a) adolescence: les textes datant de cette époque de sa vie sont le SB 7639 (an 28) l. 5, et le P. Cairo Zen. 59398 (an 28 ou 29) l. 13. Ce dernier texte le compte parmi les παιδάρια (cf. l. 12). b) dge adulte: Doxaios reçoit la ration des hommes adultes dans le P. Col. Zen. 75 (an 36 ou 37) l. 7, le P. Cairo Zen. 59333 (an 38) ll. 6, 44, le PSI 580 (an 2) l. 4 (en farine blutée, parmi les xenia), le P. Cairo Zen. 59569 (an 2) ll. 10, 114, et le P. Col. Zen. 77 (postérieur à l'an 2) recto, l. 2. A cette époque il est compté parmi les παίδες, esclaves adultes (cf. P. Col. Zen. 77, recto, l. 19). Autres documents concernant cette époque de sa vie: le P. Col. Zen. 77 (postérieur à l'an 2) verso, l. 2, le P. Cairo Zen. 59354 (an 4) l. 1, le P. Mich. Zen. 67 (env. an 5) l. 26, et probablement aussi les textes suivants: P. Cairo Zen. 59417 (d. i.) ll. 13, 15, 30, 32, 34, 59429 (d. i.) l. 7, 12, 14, 59585 (d.i) l. 11, 59600 (d. i.) ll. 2, 12, P. Mich. Zen. 81 (d. i.) l. 4, SB 9682 (d. i.) ll. 9, 22, 25, 26, 29, 30, 35.
- 52. Euros: p. 45; PP 14349. Ration des adultes dans le P. Col. Zen. 77 (postérieur à l'an 2) recto, l. 9. Esclave d'élite adulte, παῖς (ef. ibidem, l. 19). Il ne réapparaît qu'au verso du P. Col. Zen. 77, l. 9.
- 53. Elaphion: pp. 40 n. 10, 41, 44 n. 8. Ration des garçons dans le P. Cairo Zen. 59333 (an 38) Il. 10, 49, 56. Probablement un paidarionesclave, à moins que la terminaison neutre ne désigne une jeune esclave. Elaphion n'apparaît point dans d'autres documents.
- 54. EPHARMOSTOS: fils d'Agréophon; frère de Zénon (nº 157); pp. 9, 10, 41, 43 n. 15, 44 n. 8, 45, 63, 63 n. 2; PP 11382. Reçoit la ration des jeunes garçons dans le P. Cairo Zen. 59569 (an 2) Il. 8-10 (avec un

diaphoron de 50 %), celle des hommes adultes dans le P. Cairo Zen. 59333 (an 38) Il. 11, 50, 58, 60, 61, 64, 67, 69, le P. Cairo Zen. 59569 (an 2) Il. 112, 114 (avec diaphoron) et le P. Col. Zen. 77 (postérieur à l'an 2) recto, l. 30 (en farine blutée). Epharmostos avait déjà atteint l'âge adulte avant l'année 38, quand on le retrouve pour la première fois dans les comptes de blé ; la ration des garçons qui lui fut octroyée à certains moments s'explique par les raisons indiquées à la p. 64. Les autres documents sur Epharmostos nous permettent de le suivre à partir de son adolescence jusqu'à sa mort : les PSI 491 (an 28) ll. 1, 9, 17 et 331 (an 29) Il. 1, 6, les P. Cairo Zen. 59148 (an 30) l. 2, 59181 (an 31) 3, le PSI 347 (an 31) l. 1, les P. Cairo Zen. 59305 (an 36) ll. 3, 5, 59326 (prob. an 37) Il. 148, 169, les P. Mich. Zen. 58 (an 38) l. 2 et 61 (an 38) 1. 8, les P. Cairo Zen. 59333 (an 38) 1. 37, 59341b (an 39) II. 13, 14, 59346 (an 2) II. 9, 24, 30, 59352 (an 2) I. 6, 59362 (an 5) verso II. 4, 9, le P. Mich. Zen. 67 (an 5) l. 10, le P. Cairo Zen. 59852 (après l'an 5) l. 11 (mentionnant le décès d'Epharmostos), et enfin les textes suivants, dont la date est inconnue: les P. Cairo Zen. 59474, L. 3, 59504, L. 2, 59646, L. 11, le P. Mich. Zen. 80, 1. 3, le P. Col. Zen. 60, 1. 2, le PSI 858, 1. 36 et le P. Iand. 92, 1. 4.

EPHESOS: p. 45; PP 14368. — Ration des adultes dans le P. Col. Zen. 77 (postérieur à l'an 2) recto, l. 7. Esclave adulte, παῖς (cf. ibidem, l. 19). Connu également par le P. Col. Zen. 5 (an 28) ll. 33, 50, 58, le P. Cornell 1 (an 28) ll. 162, 167, le PSI 331 (an 29) l. 3, les P. Cairo Zen. 59176 (an 31) ll. 62, 110, 193, 302, 59269 (prob. an 34) l. 38, 59747 (d. i.) ll. 2, 8, 13, le P. Mich. Zen. 38 (d. i.) l. 53 et le PSI 428 (d. i.) l. 44.

56. ÉPICRATE: pp. 44 n. 8, 45. — Ration des adultes dans le *P. Cairo Zen.* 59333 (an 38) Il. 8, 47. S'il s'agit d'un *pais* il ne peut être identifié avec son homonyme des *P. Cairo Zen.* 59173 (an 31) l. 38 et 59326 (prob. an 37) l. 66. Il peut être identique à l'Épicrate des *P. Cairo Zen.* 59537 (an 27) l. 5, 59704 (d. i.) Il. 34-5 et du *PSI* 677 (d. i.) l. 2.

57. Eutychipès: p. 27; PP 10218 et 14363. — Ration des adultes dans le PSI 371 (an 36) l. 4. Esclave d'élite adulte, παῖς (cf. ibidem). Connu également par le P. Cairo Zen. 59129 (an 29) l. 6, le P. Col. Zen. 30 (an 30) l. 2, le P. Col. Zen. 71 (env. an 30) l. 1, les P. Cairo Zen. 59186 (an 31) l. 5, 59226 (an 32) l. 2, 59246 (an 33) l. 2, 59328 (an 36) l. 136, 59326 (prob. an 37) ll. 191, 204, le PSI 522 (an 38) ll. 1, 10, les P. Cairo Zen. 59570 (an 3) l. 3, 59748 (d. i.) ll. 45, 61, 59787 (d. i.) l. 28, le P. Mich. Zen. 80 (d. i.) l. 1 et le P. Col. Zen. 114b (d. i.) l. 11.

58. Eutychos: pp. 18, 19, 20, 21 n. 2, 22, 25, 27, 45; thyrouros (P. Cairo Zen. 59600, l. 14 et 59292, l. 76); PP 122, 14198 et 14259. — a) adolescence: ration des jeunes garçons dans le P. Cairo Zen. 59292 (an 35) l. 76. Également pour cette époque: le PSI 331 (an 29) l. 2, le P. Cairo Zen. 59268 (an 34) ll. 26-7 et le P. Cairo Zen. 59600 (d. i.) l. 14. — b) dge adulte: ration des hommes adultes dans le PSI 371 (an 36) l. 7, le P. Col. Zen. 75 (an 36 ou 37) l. 10, le P. Cairo Zen. 59569 (an 2) l. 124. Esclave adulte, παῖς (cf. P. Cairo Zen. 59621 (postérieur à la confiscation de la dôréa) l. 7). Autres documents pour cette époque: P. Cairo Zen. 59326 (prob. an 37) l. 66, P. Col. Zen. 77 (postérieur à l'an 2) verso, l. 19, P. Cairo Zen. 59620 (postérieur à la confiscation de la dôréa) ll. 3 etc., PSI 426 (d. i.) l. 2, P. Mich. Zen. 116 (d. l.) ll. 11, 13, 17, 21. — e) époque incertaine: P. Cairo Zen. 59633, l. 14, 59782a, l. 23, 59785, l. 9, PSI 428, l. 48, PSI 674, l. 8.

59. Eurychos: p. 24; nautikos (P. Cairo Zen. 59677, l. 1); PP 13925.
— Ration des enfants dans le P. Cairo Zen. 59677 (début des archives)
l. 3. Il est probable qu'il s'agit ici d'un homme de condition libre et, malgré la modicité de sa ration, d'une personne adulte. Peut-être identique à l'Eutychos du P. Mich. Zen. 1 (env. an 27) l. 19.

60. Glaukias: pp. 18, 20, 21 n. 3, 25, 25 n. 3, 46, 49; soma akolouthikon (P. Cairo Zen. 59676, Il. 2-3); PP 10175, 14185 et 14332. — a) adolescence: reçoit la ration des garçons dans le P. Cairo Zen. 59676 (antérieur à l'an 30) l. 11. Également pour cette époque: le P. Col. Zen. 63 (an 28) recto, l. 7 (s'il y a identité avec le Glaukias, hermeneus, de ce texte). — b) âge adulte: ration des adultes dans le P. Col. Zen. 75 (an 36 ou 37) l. 1 et le P. Col. Zen. 77 (postérieur à l'an 2) l. 14. Esclave adulte, παῖς (cf. P. Col. Zen. 77, recto, l. 19). Autres documents concernant cette époque de sa vie: le P. Cairo Zen. 59292 (an 35) l. 282, le P. Mich. Zen. 53 (an 37) ll. 3, 5, le P. Cairo Zen. 59569 (an 2) l. 162, le P. Cairo Zen. 59357 (an 4) ll. 3, 30, et le P. Mich. Zen. 67 (env. an 5) ll. 27-8. — c) époque incertaine: les P. Cairo Zen. 59412 (d. l.) l. 1, 59497 (d. l.) l. 9, 59511 (d. l.) l. 11, et les PSI 527 (d. l.) l. 1 et 427 (d. l.) l. 2.

GLAUKOS: pp. 19, 20, 49; thyrouros (P. Cairo Zen. 59333, II. 13, 74); PP 14186. — Ration des adultes dans le P. Col. Zen. 75 (an 36 ou 37) I. 15 et dans le P. Cairo Zen. 59333 (an 38) II. 13 et 74. Probablement un pais.

62. HÉDISTE: p. 41. — Mentionnée uniquement dans le *P. Cairo Zen.* 59569 (an 2) ll. 14, 118, où elle reçoit la ration des femmes. Probablement une esclave.

- 63. Hégésion: pp. 44 n. 2, 46, 48 n. 11, 63. Ration des hommes adultes, en farine blutée, dans le P. Cairo Zen. 59709 (postérieur à l'an 2) l. 16. Quoique n'étant pas mentionné dans d'autres documents, Hégésion semble avoir occupé un poste important puisqu'il reçoit une ration de qualité supérieure.
- 64. Héliodorie: Alexandreus lès epigonès; pp. 28, 39, 39 n. 4, 62 n. 2, 64 n. 2. Ration des hommes adultes dans le PSI 371 (an 36) l. 16, celle des enfants (voir explication p. 64) dans le P. Cairo Zen. 59569 (an 2) ll. 150-3 (avec un diaphoron de 50 %). Connu également par le PSI 353 (an 32) l. 10 et le P. Mich. Zen. 66 (an 3) l. 15.
- 65. HÉRACLIDE: p. 24; nautikos (P. Cairo Zen. 59677, l. 1); PP 13929.
 Ration des enfants dans le P. Cairo Zen. 59677 (début des archives)
 1. 4. Malgré l'exiguité de cette ration, il s'agit sans doute d'un homme adulte, peut-être identique au kybernèlès de PP 13830.
- HÉRACLIDE: pp. 35, 36, 49; soma para (P. Cairo Zen. 59699,
 II. 15-6). Ration des hommes adultes dans le P. Cairo Zen. 59699 (postérieur à l'an 37) I. 19 = 59700, I. 2. Peut-être identique à l'hippokomos du P. Cornell 1 (an 28) II. 19, 139, 185 (= PP 13599). De condition incertaine.
- 67. Hermis: p. 46; PP 14359. Ration des adultes dans le P. Cairo Zen. 59333 (an 38) l. 65, le PSI 580 (an 2) l. 5 (en farine blutée, parmi les xenía) et le P. Col. Zen. 77 (postérieur à l'an 2) recto, l. 6. Esclave d'élite adulte, παῖς (cf. P. Col. Zen. 77, recto, l. 19).
- 68. Hermon: pp. 39, 39 n. 4, 62 n. 2, 64 n. 2. Reçoit la ration des enfants dans le P. Gairo Zen. 59569 (an 2) Il. 150-3 (avec un diaphoron). Malgré la modicité de sa ration (voir l'explication p. 64), il s'agit d'un homme adulte, probablement de condition libre. Connu également par le P. Gairo Zen. 59053 (an 28) l. 17, le P. Gairo Zen. 59054 (an 28) verso, le P. Gol. Zen. 5 (an 28) Il. 36, 56, le P. Gol. Zen. 63 (an 28) verso l. 7, le PSI 533 (an 28) l. 12, le P. Gairo Zen. 59244 (an 33) l. 1, le P. Gairo Zen. 59333 (an 38) l. 25, le PSI 524 (an 7) l. 2 et par les textes suivants, dont la date est inconnue: P. Gairo Zen. 59430, ll. 1, 21, 59469, l. 19, 59507, l. 3, 59710, l. 42, P. Mich. Zen. 86, l. 1, PSI 430, l. 15, P. Hamb. 116, l. 3, SB 9580, l. 6. Voir aussi Z. Alv, Études de Papyrologie, 8 (1957) pp. 154-6.
- Honos: p. 28; epi tôn oikodomikôn ergôn (PSI 371, 1. 9), hyparchitektôn (PSI 625, l. 14); PP 13227. — Ration des hommes adultes

dans le PSI 371 (an 36) l. 9. Homme de condition libre, mentionné également dans les P. Cairo Zen. 59291 (an 34) l. 3, 59294 (an 35) l. 1 (cf. P. Cairo Zen. IV, addenda), 59317 (an 36) ll. 1, 15, le PSI 395 (an 7) l. 1 et les textes suivants, dont la date est inconnue: P. Cairo Zen. 59434, l. 10, 59531, l. 1, 59782a, l. 1, P. Mich. Zen. 95, l. 1 (cf. comm.), PSI 625, l. 14.

Honos: p. 29; hypourgos d'un vigneron (P. Cairo Zen. 59752, l. 8);
 PP 10559. — Ration des hommes adultes dans le P. Cairo Zen. 59752
 (prob. antérieur à l'an 38) l. 2. Homme de condition libre.

71. Horos: p. 25; hippokomos; para Hegesilaou (PSI 371, 1. 19); PP 13614. — Ration des jeunes garçons dans le PSI 371 (an 36) 1. 19. Il pourrait s'agir néanmoins d'un homme adulte (cf. Apollonios, n° 18). Mentionné également dans le P. Cairo Zen. 59840 (d. i.) 1. 1 et aussi, à moins qu'il ne s'agisse d'un homonyme, dans le P. Cairo Zen. 59569 (an 2) 1. 172. De condition incertaine.

72. Inanôs: p. 29; hypourgos du vigneron Andronikos (nº 12) (P. Cairo Zen. 59752, l. 5 et 8); PP 10256. — Ration des hommes adultes dans le P. Cairo Zen. 59752 (prob. antérieur à l'an 38) ll. 8-9. Connu également par le P. Cairo Zen. 59176 (an 31) l. 225, et le P. Cairo Zen. 59736 (d. i.) l. 9. De condition libre.

73. Isidôra: fille d'A[.]ol[..]m; pp. 18, 19 n. 2, 26, 28 n. 1; PP 14383.
 — Ration des hommes adultes dans le P. Col. Zen. 75 (an 36 ou 37) l. 23.
 Probablement une esclave. Connue également par le P. Cairo Zen. 59326 (prob. an 37) l. 141 et par le P. Cairo Zen. 59355 (an 4) ll. 51, 154.

74. Jason: fils de Kerkion; Kalyndeus; père de Pythoclès et Polyclète; pp. 35, 39, 39 n. 4, 53 n. 3, 62 n. 2, 64 n. 2; tôn peri Zenôna (P. Cairo Zen. 59340, l. 3, 59568, l. 8, P. Mich. Zen. 66, ll. 8, 29); PP 130, 10252 et 13450. — Ration des enfants dans le P. Cairo Zen. 59569 (an 2) ll. 150-3 (avec un diaphoron); ration d'orge dans le P. Cairo Zen. 59699 (postérieur à l'an 37) l. 2. Homme adulte (la ration fort modeste enregistrée dans le P. Cairo Zen. 59569 s'explique par les raisons indiquées à la p. 64), de condition libre. Connu également par les P. Cairo Zen. 59124 (an 29) l. 2, 59126 (an 29) l. 1, le PSI 500 (an 29) l. 9, le PSI 501 (an 29) l. 4, le P. Col. Zen. 66 (env. an 30) l. 14, le P. Cairo Zen. 59219 (an 32) l. 4, le PSI 368 (an 36) ll. 31, 49, les P. Cairo Zen. 59298 (an 36) ll. 12, 15, 25, le PSI 368 (an 36) ll. 31, 49, les P. Cairo Zen. 59298 (an 36) l. 8, le P. Cairo Zen. 59328 (an 37) ll. 9 etc., le P. Col. Zen. 59 (an 37) ll. 1, le P. Cairo Zen. 59328 (an 37) ll. 9 etc., le P. Col. Zen. 59 (an 37) ll. 1,

5, 14, les P. Cairo Zen. 59330 (an 38) l. 6, 59337 (an 38) l. 1, 59831 (an 38) l. 23, le PSI 577 (an 38) ll. 3, 4, 5, 16, 25, le P. Cairo Zen. 59340 (an 39) l. 3 etc., le P. Mich. Zen. 64 (an 39) l. 8, le P. Cairo Zen. 59344 (an 1) l. 1, le PSI 579 (an 2) l. 8, le PSI 580 (an 2) l. 1, le PSI 385 (an 2) ll. 4, 7, le P. Mich. Zen. 66 (an 3) ll. 8, 12-3, 14, 29, le P. Mich. Zen. 67 (env. an 5) l. 23, le PSI 394 (an 6) ll. 4, 9 et par les textes suivants dont la date est inconnue: les P. Cairo Zen. 59406, ll. 14, 23, 59450, l. 1, 59507, l. 12, 26, 59596, l. 20, 59635, l. 4, 59691, ll. 11, 16, 59787, l. 73, le P. Col. Zen. 101, l. 4, les PSI 418, l. 26, 429, l. 13, 626, ll. 5, 37, et le P. Mich. Zen. 86, l. 1.

75. Kales: p. 29; katamenios georgos; PP 10261. — Ration des hommes adultes dans le P. Cairo Zen. 59455 (antérieur à l'an 38) l. 11. De condition libre.

76. Kallikon: pp. 41, 43 n. 15, 44 n. 8, 58. — Ration légèrement inférieure à l'allocation normale des hommes adultes dans le P. Cairo Zen. 59333 (an 38) Il. 12 et 51; ration des jeunes garçons dans le P. Cairo Zen. 59569 (an 2) Il. 146, 148. Il s'agit, malgré la modicité des rations, d'un homme adulte, puisqu'on le trouve déjà dans un document de l'année 30 (P. Cairo Zen. 59148, l. 2). Kallikon paraît avoir occupé un poste assez important, puisque la ration mentionnée par le P. Cairo Zen. 59569 lui fut octroyée avec un diaphoron. Il est mentionné également dans le P. Cairo Zen. 59285 (an 35) l. 2.

 Kalliope: p. 58. — Reçoit, pour des raisons inconnues, une ration de blé singulièrement élevée dans le P. Cairo Zen. 59333 (an 38) Il. 9 et 48. De condition incertaine. Kalliope ne réapparaît pas dans d'autres documents.

 Karpos: pp. 40 n. 10, 41, 44 n. 8. — Ration des garçons dans le P. Cairo Zen. 59333 (an 38) Il. 10, 49. Probablement un paidarionesclave. Connu également par les P. Cairo Zen. 59326 (prob. an 37), 1. 104, 59702 (s. d.) l. 18 et 59704 (d. i.) l. 2.

79. Kasia: pp. 36, 43; soma para (P. Cairo Zen. 59699, Il. 15-6); PP 12766. — Ration des femmes dans le P. Cairo Zen. 59699 (postérieur à l'an 37) l. 22 = 59700, l. 5. Connue également par le PSI 854 (an 28) ll. 14, 20 (cf. BL). Probablement une esclave et certainement une femme adulte à l'époque du P. Cairo Zen. 59699.

 Klados: p. 24; PP 14394. — Ration d'enfant dans le P. Cairo Zen. 59677 (début des archives) l. 7. Comme il était compté parmi les παιδάρια (ibidem, l. 6), il aurait dù recevoir une ration plus élevée. On ne sait s'il était libre ou non.

- 81. Krotos: père de Krotos (P. Gairo Zen. 59429, 1. 3 et SB 9682, 11. 3-4); pp. 35, 35 n. 2; PP 13641. Ration d'orge dans le P. Cairo Zen. 59699 (postérieur à l'an 37) l. 4. Homme adulte, de condition libre. Connu également par le P. Cairo Zen. 59015 (an 27 ou 28) verso II. 2, 27, P. Cairo Zen. 59804 (an 28) l. 1, P. Col. Zen. 5 (an 28) II. 31, 40, 45, 47, P. Col. Zen. 64 (an 28 à 30) l. 9, P. Col. Zen. 21 (an 29) l. 4, P. Cairo Zen. 59077 (an 29) l. 7, P. Cairo Zen. 59093 (an 29) l. 7, P. Col. Zen. 66 (env. an 30) II. 3, 7, 12, P. Cairo Zen. 59176 (an 31) II. 61, 112, 129, etc., P. Cairo Zen. 59241 (an 33) l. 1, P. Cairo Zen. 59327 (prob. an 37) II. 55, 85, P. Cairo Zen. 59709 (postérieur à l'an 2) l. 8, et par les textes suivants, dont la date est inconnue: P. Cairo Zen. 59429, l. 3, 59782a, II. 64, 76, 59787, l. 53, PSI 863g, l. 36, PSI 608, II. 1, 9, SB 6803, col. II, l. 4, SB 9682, II. 3-4.
- 82. Krotos: pp. 39, 41; PP 14397. Ration des enfants dans le PSI 580 (2º année) II. 7-8 (en farine blutée, parmi les xenia); ration des jeunes garçons dans le P. Col. Zen. 77 (postérieur à l'an 2) recto, l. 25. A l'époque du P. Col. Zen. 77 (cf. 1. 22) Krotos était un παιδάριον, sans doute un paidarion-esclave. Il n'est donc pas identique au Krotos Krotou du P. Cairo Zen. 59429, l. 3 et du SB 9682, II. 3-4.
- 83. Kyon: pp. 41, 46, 48 n. 12. Ration des garçons dans le *P. Cairo Zen.* 59569 (an 2) l. 14 (du 9 Phaophi au 2 Hathyr); ration des hommes adultes dans le même document, ll. 47, 119 (du 3 Hathyr au 13 Choiak, fin du compte) et dans le *P. Cairo Zen.* 59709 (postérieur à l'an 2) ll. 5 et 15. Il s'agit probablement d'un esclave. Kyon semble avoir atteint l'âge adulte au cours de la 2^e année d'Evergète.
- 84. Leptinès: p. 26; soma akolouthikon (P. Cairo Zen. 59676, Il. 2-3); PP 11998 et 14216. Ration des jeunes garçons dans le P. Cairo Zen. 59676 (antérieur à l'an 30) l. 17. Probablement un paidarion-esclave à cette époque. Connu également par le P. Cairo Zen. 59463 (d. i.) l. 1 et le P. Cairo Zen. 59464 (d. i.) l. 1.
- Leukon: p. 29; hypourgos du vigneron Andronikos (nº 12); PP 10283. Ration des hommes adultes dans le P. Cairo Zen. 59752 (antérieur à l'an 38) l. 9. De condition libre.
- 86. Limnaios: pp. 24,39 n. 1 et 4,58,58 n. 2; PP 14401. Probablement un serviteur d'origine libre. Dans le P. Cairo Zen. 59677 (début des

archives) il reçoit, tout en étant compté parmi les maidaoia (jeunes garçons) une ration d'enfant (l. 9). Une dixaine d'années plus tard il reçut, d'après le P. Cairo Zen. 59569 (an 2) l. 76, une ration fort inférieure à celle des hommes adultes. Cette dernière ration était augmentée d'un diaphoron de 50 %. Limnaios est également connu par le P. Cairo Zen. 59268 (an 34) l. 5, le PSI 362 (an 35) l. 19, le P. Cairo Zen. 59326bis (prob. an 37) l. 39, et le P. Cairo Zen. 59787 (d. i.) ll. 5, 44, 85, 90. Le Limnaios aipolos (PP 12122) est, à notre avis, une personne différente.

87. Lukanos: p. 46; sitologos; PP 1391. — Ration des adultes dans le P. Col. Zen. 77 (postérieur à l'an 2) recto, l. 20. Homme de condition libre (distingué des paides de la l. 19). Mentionné également dans le P. Col. Zen. 5 (an 28) l. 71.

88. Maron: pp. 14 n. 3, 33; PP 10289. — Homme adulte, sans doute de condition libre. Demande dans le SB 7642 (an 29) ll. 1-3 qu'on ajoute à son opsonion les frais de mouture de sa ration de blé. Mentionné également dans le P. Cairo Zen. 59816 (an 29) l. 13, le PSI 500 (an 29) ll. 1, 11, le PSI 501 (an 29) ll. 1, 6, le PSI 613 (an 29) l. 8, le P. Cairo Zen. 59268 (an 34) l. 25, le P. Mich. Zen. 52 (an 35) l. 7, le P. Cairo Zen. 59292 (an 35) l. 2, le P. Mich. Zen. 49 (env. an 35) l. 8, le P. Mich. Zen. 53 (an 37) ll. 6, 9, et dans les documents suivants dont la date est inconnue: les P. Cairo Zen. 59476, l. 13, 59703, l. 14, 59748, l. 59, 59782a, l. 129, 59785, l. 1, le P. Col. Zen. 105, l. 3 et le SB 6802, l. 1.

89. ΜέΝΙΡΡΕ: pp. 25, 26; soma akolouthikon (P. Cairo Zen. 59676, II. 2-3); PP 14219. — Reçoit la ration des jeunes garçons dans le P. Cairo Zen. 59676 (antérieur à l'an 30) l. 8, et une ration d'orge dans le P. Cairo Zen. 59698 (début des archives) II. 1-3 et 17. A cette époque Menippos était un παιδάριον (cf. P. Cairo Zen. 59698, II. 30 et 36), sans doute un paidarion-esclave. Il réapparaît dans le P. Cairo Zen. 59474 (d. i.) l. 9 (en compagnie de Nikanor, comme dans les deux textes précédents) et dans le P. Col. Zen. 70 (d. i.) l. 6.

Méniskos: p. 24; nautikos (P. Cairo Zen. 59677, l. 1); PP 13946. —
 Ration des enfants dans le P. Cairo Zen. 59677 (début des archives)
 1. 2. Malgré la modicité de la ration, il s'agit sans doute d'un homme adulte. Probablement un homme de condition libre.

Ménodoros: pp. 36, 43; soma para (P. Cairo Zen. 59699, Il. 15-6). — Ration des garçons dans le P. Cairo Zen. 59699 (postérieur à l'an 37) l. 21 = 59700, l. 4. De condition incertaine. Peut-être identique au Ménodore du P. Cairo Zen. 59326 (prob. an 37) ll. 124, 184 et du

- P. Col. Zen. 81 (postérieur à la confiscation de la dôréa) l. 2. Il doit être distingué du Ménodore de la PP 12128 et également du frère de Pyron (n° 125), déjà mentionné dans un texte de l'an 28 (P. Cornell 1, Il. 15, 133).
- 92. Midas: p. 28; aulophylax (P. Cairo Zen. 59292, 1. 59); PP 4900. Ration des adultes dans le P. Cairo Zen. 59292 (an 35) 1. 59. Mentionné également dans le P. Cairo Zen. 59785 (d. i.) 1. 4.
- 93. Mikion: p. 25; soma akolouthikon (P. Cairo Zen. 59676,ll. 2-3); PP 14223. Ration des garçons dans le P. Cairo Zen. 59676 (antérieur à l'an 30) l. 10. Probablement un paidarion-esclave. Mentionné également dans le P. Cairo Zen. 59355 (concernant une opération financière de l'an 28) l. 73, le P. Mich. Zen. 61 (an 38) l.21, et le PSI 526 (d. l.) l. 1. Le Mikion komôidos du P. Cairo Zen. 59417 (d. l.) l. 11, est un personnage différent.
- 94. Miusis: p. 29; hypourgos dans un vignoble; PP 10300. Ration des adultes dans le P. Cairo Zen. 59752 (antérieur à l'an 38) l. 2. Homme de condition libre.
- 95. Monimos: p. 46. Ration des adultes dans le *P. Cairo Zen.* 59333 (an 38) II. 17, 18, 55. Probablement un *pais*. Connu également par le *P. Col. Zen.* 84 (an 3) I. 2 et le *PSI* 615 (d. l.) I. 8.
- 96. Moschion: pp. 30, 35, 36, 49, 49 n. 1, 62 n. 4; soma para (P. Cairo Zen. 59699, Il. 15-6); PP 14410. Ration des adultes dans le P. Cairo Zen. 59697 (début des archives) 1. 2 (avec un diaphoron de 50 %?) et le P. Cairo Zen. 59699 (postérieur à l'an 37) Il. 14d et 17. Esclave d'élite adulte, παίς (cf. P. Col. Zen. 91 (an 6) 1. 4). Mentionné également dans le P. Col. Zen. 65 (env. an 30) 1. 1.
- 97. Myrmex: pp. 24, 26, 35 n. 2, 36, 54 n. 1; PP 14411a.—a) enfance: ration des enfants dans le P. Gairo Zen. 59712 (d. i.) ll. 2, 3, 6, 7, 10, 12, 13.—b) adolescence: ration des garçons dans le PSI 861 (antérieur à l'an 38) l. 4; ration de krithopuron dans le P. Cairo Zen. 59699 (postérieur à l'an 37) l. 11. A cette époque Myrmex était un παιδάριον (cf. PSI 861, 1.13), sans doute un paidarion-esclave. Mentionné également dans le P. Cairo Zen. 59605 (d. i.) l. 4, datant probablement de la même époque.
- Mystion: pp. 36, 43; soma para (P. Cairo Zen. 59699, Il. 15-6).
 Ration des jeunes garçons dans le P. Cairo Zen. 59699 (postérieur à l'an 37) l. 24 = 59700 l. 7. Probablement un paidarion-esclave, à moins

que la terminaison neutre ne désigne une jeune esclave, cf. Abron (nº I) et Elaphion (nº 53).

99. Nechtheminis: p. 29; hypourgos du vigneron Andronikos (nº 12); PP 10307. — Ration des adultes dans le P. Cairo Zen. 59752 (antérieur à l'an 38) l. 8. Homme de condition libre.

100. Nikanon: pp. 25, 26; soma akolouthikon (P. Cairo Zen. 59676, Il. 2-3); PP 14231. — Ration des garçons dans le P. Cairo Zen. 59676 (antérieur à l'an 30) l. 9; ration d'orge dans le P. Cairo Zen. 59698 (début des archives) Il. 1-3 et 16. A cette époque Nikanor était un παιδάριον (cf. P. Cairo Zen. 59698, Il. 30 et 36), sans doute un paidarion-esclave. Il est également mentionné dans le PSI 356 (an 33) l. 1, le P. Cairo Zen. 59474 (d. i.) l. 4, le P. Cairo Zen. 59774 (d. i.) l. 3 et le P. Cairo Zen. 59786 (d. i.) l. 10. Nikanor epi tôn bibliôn est une personne différente (PP 95).

101. Nikasias: p. 25; soma akolouthikon (P. Cairo Zen. 59676, Il. 2-3); PP 14232 (Nikasia). — Ration des jeunes garçons dans le P. Cairo Zen. 59676 (antérieur à l'an 30) l. 13. Probablement un paidarion-esclave. Mentionné également dans le PSI 503 (an 29) l. 2, où on trouve le nominatif Neikasias.

102. Nikias: pp. 27, 37; ânier en chef de la dôréa; PP 13646. — Ration des adultes (convertie en orge) dans le P. Col. Zen. 69 (antérieur à l'an 38) Il. 67-8. Connu également par le P. Col. Zen. 20 (an 29) Il. 1, 8, P. Col. Zen. 21 (an 29) l. 3, P. Mich. Zen. 29 (an 30) l. 2, P. Mich. Zen. 34 (an 31) Il. 7, 17, P. Cairo Zen. 59569 (an 2) l. 167, P. Cairo Zen. 59475 (d. i.) l. 1, P. Cairo Zen. 59476 (d. i.) l. 1. Homme de condition libre.

103. Nikon: p. 33; administrateur de la dôréa memphite; PP 98. — Demande une augmentation de sa sitométrie dans le P. Cairo Zen. 59049 (an 28) ll. 4-5. De condition libre. Mentionné également dans le P. Cairo Zen. 59088 (an 28) l. 14, le PSI 492 (an 28) l. 1, le PSI 493 (an 28) l. 1, le P. Cairo Zen. 59068 (an 29) l. 1, le P. Cairo Zen. 59690 (prob. an 29) l. 18, le P. Mich. Zen. 14 (an 29) l. 1, le P. Mich. Zen. 16 (an 29) ll. 1, 5, le P. Col. Zen. 21 (an 29) l. 1, le P. Cairo Zen. 59421 (début des archives) l. 6, le P. Cairo Zen. 59160 (an 30) l. 1, le P. Cairo Zen. 59187 (an 31) l. 1, le PSI 350 (an 32) l. 1, le P. Cairo Zen. 59237 (an 33) l. 5, le PSI 552 (d. l.) l. 17, le PSI 595 (d. l.) l. 2 et le PSI 638 (d. l.) l. 1.

Noumenios: pp. 22 n. 1, 27, 46, 48 n. 15); hippokomos (PSI 371,
 1. 13 et 527, 1. 7); PP 13607 (partim). — Ration des adultes dans le

PSI 371 (an 36) l. 13 et dans le P. Col. Zen. 77 (postérieur à l'an 2) recto, ll. 5 ou 8. Esclave adulte, παῖς (cf. P. Cairo Zen. 59720 (d. i.) l. 6 et P. Col. Zen. 77, recto, l. 19). Mentionné également dans le PSI 527 (d. i.) l. 7.

105. Noumenios: pp. 46, 48 n. 15; PP 13607 (partim). — Ration des adultes dans le P. Col. Zen. 77 (postérieur à l'an 2) recto, Il. 5 ou 8. Esclave adulte, παῖς (cf. ibidem, l. 19).

104 ou 105: pp. 18, 20, 22, 44 n. 8, 46. — Ration des adultes dans le P. Col. Zen. 75 (an 36 ou 37) l. 3, le P. Cairo Zen. 59333 (an 38) ll. 8, 46, le PSI 580 (an 2) l. 5 (en farine blutée, parmi les xenia) et le P. Cairo Zen. 59569 (an 2) l. 117. Esclave d'élite adulte, παῖς (cf. P. Mich. Zen. 86 (d. l.) l. 10). Voir aussi le P. Cairo Zen. 59541 (an 28) l. 1, le P. Cairo Zen. 59333 (an 38) ll. 37-40, le P. Cairo Zen. 59569 (an 2) l. 166 et le P. Cairo Zen. 59691 (d. l.) l. 28.

106. Опумріснов: р. 25; soma akolouthikon (P. Cairo Zen. 59676, II. 2-3); PP 14237. — Reçoit la ration des jeunes garçons dans le P. Cairo Zen. 59676 (antérieur à l'an 30) l. 6. A en juger d'après les activités attribuées à Olympichos par trois documents de l'an 28 (P. Col. Zen. 6, II. 3, 5, 8, P. Cornell 1, II. 216, 220 et P. Col. Zen. 5, l. 40), il est peu probable qu'à l'époque du P. Cairo Zen. 59676 le serviteur en question ait encore été au nombre des paidaria. Il faisait sans doute partie du personnel servil du diœcète.

107. Ophéricon: pp. 18, 20, 21 n. 4, 44 n. 8, 46, 60 n. 4; PP 14469. — Ration des adultes dans le P. Col. Zen. 75 (an 36 ou 37) l. 20, le P. Cairo Zen. 59333 (an 38) ll. 6, 44, le PSI 580 (an 2) l. 4 (en farine blutée, parmi les xenia), le P. Cairo Zen. 59569 (an 2) ll. 10, 27, 41, 56, 73 et le P. Col. Zen. 77 (postérieur à l'an 2) recto, l. 3. Esclave d'élite adulte, παῖς (cf. P. Col. Zen. 77, recto, l. 19). Mentionné également dans le P. Col. Zen. 5 (an 28) l. 71, le P. Cairo Zen. 59312 (an 36) l. 18, le P. Cairo Zen. 59705 (d. l.) l. 19 et le PSI 615 (d. l.) l. 1.

108. Pars: pp. 44 n. 8, 46. — Ration des adultes dans le *P. Cairo Zen.* 59333 (an 38) Il. 29, 46, 55. Probablement un esclave adulte. Il doit être distingué du *kybernètes* homonyme (*PP* 13849), du *tapidyphantes* (*PP* 12778), du *laxos* (*PP* 13091) et du *geôrgos* (*PP* 10357). Il peut être identique au Pais du *PSI* 522 (an 38) l. 3.

109. Paris: p. 28. — Ration des adultes dans le PSI 371 (an 36) 1. 20. De condition incertaine. Il est mentionné également dans le P. Cairo Zen. 59489 (d. l.) 1. 2.

- 110. Perdikkas: p. 28; peplyphos (PSI 371, l. 2); PP 12788. Ration des adultes dans le PSI 371 (an 36) ll. 1-3. Homme de condition libre. Connu également par le PSI 378 (an 36) l. 1, le P. Cairo Zen. 59744 (d. i.) l. 3, et le P. Mich. Zen. 120 (d. i.) l. 2.
- 111. Petemin: Araps; p. 28; halonophylax (P. Cairo Zen. 59745, l. 86); PP 4896. Ration des adultes dans le P. Cairo Zen. 59745 (antérieur à l'an 38) Il. 85-7. Identique au poimèn de la PP 12161?
- 112. Pétobastis: p. 54; peristerotrophos (P. Cairo Zen. 59498, I. 2); PP 12383. — Reçoit une ration de krithopyron, cf. le P. Cairo Zen. 59498 (d. i), II. 8-9.
- 113. PÉTOSIRIS: pp. 29, 37; surveillant de travaux de construction; PP 13202. Ration des hommes adultes dans le P. Col. Zen. 69 (antérieur à l'an 38) l. 55 (convertie en orge). Connu également par le P. Cairo Zen. 59176 (an 31) l. 80, le P. Cairo Zen. 59499 (an 31) l. 2, le P. Mich. Zen. 37 (an 31) ll. 1, 14, le P. Col. Zen. 36 (an 32) l. 8, le P. Cairo Zen. 59592 (d. i.) ll. 1, 9.
- 114. Phaidhos: p. 46; PP 14458. Mentionné uniquement dans le P. Col. Zen. 77 (postérieur à l'an 2) recto, l. 1, où il reçoit la ration des hommes adultes. Esclave d'élite adulte, παῖς (cf. ibidem, l. 19).
- 115. Philinos: pp. 41, 44 n. 8, 48; PP 10105. Reçoit la ration des jeunes garçons dans le P. Cairo Zen. 59333 (an 38) Il. 11 et 50. Le Philinos en question était un homme adulte (la modicité de sa ration s'explique par les raisons indiquées à la p. 64), propriétaire d'un domaine aux environs de Philadelphie. Il entretenait des rapports étroits avec la dôréa d'Apollonios où il résida tout au long de la période comprise par le P. Cairo Zen. 59333 (1 Pharmouthi 30 Pachon). Philinos est également connu par le PSI 569 (an 33) l. I, le P. Mich. Zen. 51 (an 35) l. 1, le SB 7686 (an 36) ll. 27, 29, le P. Cairo Zen. 59363 (an 5) l. 1, le P. Cairo Zen. 59365 (an 6) l. 11 et par les textes suivants, dont la date est inconnue: les P. Cairo Zen. 59522, l. 1, 59523, l. 1, 59524, ll. 1 et 6, les PSI 527, l. 4 et 548, l. 13, le SB 7651, l. 1. Dans le P. Cairo Zen. 59333, ll. 11 et 50 il s'agit donc d'une ration octroyée à un hôte (cf. Demeas n° 36). L'identification du bénéficiaire avec le tribeus Babylonien de la PP 12886 nous paraît peu probable.
- 116. Philippos: pp. 36, 49; heg ---; soma para (P. Cairo Zen. 59699, Il. 15-6). Ration des adultes dans le P. Cairo Zen. 59699 (postérieur à l'an 37) l. 26b 59700 l. 10. Le PP 13613 suggère la restaura-

tion $\eta \nu [io\chi o_{\varsigma}]$ et estime que l'indication du métier de Philippos se poursuit à la ligne suivante, donc $\Phi i\lambda \iota \pi \pi o_{\varsigma}$ $\eta \nu [io\chi o_{\varsigma}]$ $i\pi \pi o \kappa o \mu o_{\varsigma}$. C. C. Edgar (cf. l'index des noms de personnes du P. Cairo Zen. IV) et les éditeurs des P. Col. Zen. (cf. comm. P. Col. Zen. 115e) combinaient, eux aussi, les ll. 10-11 du P. Cairo Zen. 59700. A notre avis l'hippokomos de la ligne 26c était une personne différente, portant, elle aussi, le nom de Philippos.

117. <Philippos>: pp. 36, 49; hippokomos (PSI 548, l. 12); soma para (P. Cairo Zen. 59699, Il. 15-6); PP 13613. — Ration des adultes dans le P. Cairo Zen. 59699 (postérieur à l'an 37) l. 26c = 59700, l. 11. Connu également par le P. Cairo Zen. 59292 (an 35) l. 65, le P. Cairo Zen. 59326 (prob. an 37) l. 4, le PSI 548 (d. l.) l. 12 et le P. Col. Zen. 115e (d. l.) ll. 1, 13. De condition incertaine.

118. Philoxenos: pp. 44 n. 8, 47. — Ration des adultes dans le P. Cairo Zen. 59333 (an 38) ll. 6, 44, 55 et le P. Cairo Zen. 59569 (an 2) ll. 36, 58. Probablement un pais. Mentionné également dans le P. Cairo Zen. 59704 (d. i.) l. 36 (en compagnie de Spinther, n° 139 et d'Apollonios, n° 19), le P. Cairo Zen. 59787 (d. i.) l. 59 (en compagnie de Limnaios, n° 86, Krotos, n° 81, Eutychides, n° 57), le PSI 530 (d. i.) l. 1. Le Philoxenos du P. Cairo Zen. 59527 (d. i.) l. 1 est un personnage différent.

Phronimos: pp. 35, 36, 49; soma para (P. Cairo Zen. 59699,
 11. 15-6). — Ration des adultes dans le P. Cairo Zen. 59699 (postérieur à l'an 37) 1. 18 = 59700,
 1. L. De condition incertaine.

120. Pindare: Lykios; p. 24; diakonos (P. Lond. inv. 2087, 1. 7); PP 14290. — Ration des enfants dans le P. Cairo Zen. 59677 (début des archives) l. 8. Comme il était compté parmi les παιδάρια (ibidem, l. 6) il aurait dû recevoir une ration plus élevée. Mentionné également dans le P. Cairo Zen. 59319 (an 36) l. 10 et le P. Lond. inv. 2087 (postérieur à l'an 39) l. 7. Sans doute d'origine servile.

121. Pisiclés: p. 25; trésorier au service d'Apollonios; soma akolouthikon (P. Cairo Zen. 59676, Il. 2-3); PP 14239. — Reçoit la ration des
jeunes garçons dans le P. Cairo Zen. 59676 (antérieur à l'an 30) l. 4.
Tout comme Charmos (n° 30) et Olympichos (n° 106), Pisiclès, à l'époque
du P. Cairo Zen. 59676, était un homme adulte; la modicité de sa ration s'explique par les raisons indiquées à la p. 64. Très probablement
d'origine libre. Connu également par le P. Mich. 5 (an 26 à 29) l. 17, le
P. Col. Zen. 4 (an 28 ou 29) l. 10, les P. Cairo Zen. 59083 (an 29) l. 6,

59084 (an 29) l. 5, 59090 (an 29) ll. 2, 16, 59091 (an 29) l. 2, 59092 (même période) l. 26, 59241 (an 33) l. 4, 59355 (an 4) ll. 77 etc.

122. Ponos: pp. 18, 20, 47, 48 n. 17; PP 14429. — Ration des hommes adultes dans le P. Col. Zen. 75 (an 36 ou 37) l. 11, le PSI 580 (an 2) l. 5 (en farine blutée, parmi les zenia), le P. Cairo Zen. 59569 (an 2) ll. 11, 115, le P. Cairo Zen. 59707 (postérieur à l'an 2) l. 14, et le P. Col. Zen. 77 (postérieur à l'an 2) recto, l. 12. Esclave adulte, παῖς (cf. P. Col. Zen. 77, recto, l. 19).

123. PSINTAÉS: p. 37 n. 2; PP 10541. — Ration d'orge, cf. P. Lond. inv. 2316 (d. i.) 1. 9. Mentionné également dans le PSI 422 (d. i.) 1. 1 et le P. Lond. inv. 2758 I, verso, 1. 2 et II verso, II. 1, 6 (d. i.). Homme libre.

124. PTOLEMAIOS: p. 27; grammaleus (PSI 371, l. 5). — Ration des hommes adultes dans le PSI 371 (an 36) l. 5. Connu également par le P. Mich. Zen. 45 (an 34 au plus tôt) l. 3. Homme libre.

125. Pyrron: frère de Ménodore (PSI 571, 1. 6); pp. 28, 28 n. 2, 33, 44 n. 8, 47, 58, 66; grammateus (P. Mich. Zen. 52. II. 1-2); PP 136 et 10451. — Ration des hommes adultes dans le P. Cairo Zen. 59333 (an 38) II. 7, 45; demande une augmentation de sa sitométrie dans le P. Cairo Zen. 59647 (antérieur à l'an 38) II. 56-61. Homme libre, mentionné également dans le P. Cornell 1 (an 28) II. 16, 135, le P. Col. Zen. 5 (an 28) II. 56, 64, le P. Col. Zen. 4 (an 28 ou 29) II. 8, 13 etc., le P. Cairo Zen. 59253 (an 34) I. 4, le P. Cairo Zen. 59825 (an 34) II. 3, 23, le P. Mich. Zen. 46 (an 34) I. 1, le PSI 571 (an 34) I. 1, le P. Cairo Zen. 59292 (an 35) I. 63, le P. Cairo Zen. 59632 (an 35) I. 4, le P. Mich. Zen. 52 (an 35) I. 1, le P. Iand. 91 (an 35) I. 1, le P. Cairo Zen. 59333 (an 38) I. 25 et dans les textes suivants, dont la date est inconnue: les P. Cairo Zen. 59548, verso I. 36, 59750, I. 9, les P. Mich. Zen. 97, I. 1, 109, I. 4, et le PSI 418, I. 1.

126. Pyrrisos: pp. 6 n. 3, 30 n. 2; jeune garçon entraîné pour les jeux. — Reçoit une ration de blé non-déterminée dans le P. Cairo Zen. 59507 (d. i.) 1. 5. Mentionné également dans le P. Cairo Zen. 59060 (an 29) et le P. Cairo Zen. 59098 (an 29). Sans doute d'origine libre.

Pyrrinos: pp. 18, 20, 44 n. 8, 47; PP 14434. — a) adolescence: il est compté parmi les παιδάρια dans le P. Cairo Zen. 59398 (an 28 ou 29) 1.
 Paidarion-esclave. — b) âge adulte: ration des adultes dans le P. Col. Zen. 75 (an 36 ou 37) 1. 6, le P. Cairo Zen. 59333 (an 38) Il. 22, 46, 55, 63. Esclave d'élite adulte, παῖς (cf. P. Cairo Zen. 59326 (prob. an

- 1. 79). Mentionné également dans le P. Cairo Zen. 59327 (an 37) l. 44. L'identification avec le Pyrrhos des P. Cairo Zen. 59635 (d. i.)
 1. 22, 59747 (d. i.) ll. 8, 12, 59783 (d. i.) l. 14 est moins certaine.
- 128. Rhodon: p. 27; hyperelès (P. Cairo Zen. 59790, l. 19); PP 14291.
 Ration des adultes dans le P. Cairo Zen. 59697 (début des archives)
 l. 5. De condition incertaine. Connu également par le P. Cairo Zen.
 59144 (an 30) l. 5, le P. Cairo Zen. 59790 (d. l.) l. 19, le PSI 419 (d. l.)
 l. 1.
- Samarès: p. 30. Ration des adultes dans le P. Cairo Zen.
 (début des archives) I. 3. De condition incertaine.
- 130. Sannos: p. 49; hippokomos (P. Cairo Zen. 59569, l. 139); PP 13610. Ration des adultes dans le P. Cairo Zen. 59569 (an 2) l. 139. Mentionné également au verso de ce document, l. 178. De condition incertaine.
- 131. Satyra: pp. 30 n. 2, 36, 43; soma para ... (P. Cairo Zen. 59699 ll. 15-6); kitharôidos (P. Cairo Zen. 59087, ll. 17, 23); PP 14436. a) adolescence: qualifiée de korasion dans le P. Cairo Zen. 59028 (an 28?) l. 10. Autres documents de la même époque: le P. Cairo Zen. 59059 (an 29) l. 4 et le P. Cairo Zen. 59087 (an 29) ll. 17, 23. b) dge adulte: ration des femmes adultes dans le P. Cairo Zen. 59699 (postérieur à l'an 37) l. 23 59700, l. 6. Probablement une esclave.
- 132. Satynos: pp. 18, 19 n. 2, 47; PP 137, 10457 et 14437. a) adolescence: il est compté parmi les παιδάρια dans le P. Cairo Zen. 59398 (an 28 ou 29) l. 14. Paidarion-esclave. b) dge adulte: ration des hommes adultes dans le P. Col. Zen. 75 (an 36 ou 37) l. 9 et le P. Col. Zen. 77 postérieur à l'an 2) recto, l. 17. Esclave d'élite adulte, παῖς (cf. P. Col. Zen. 77, recto, l. 19 et P. Cairo Zen. 59751, l. 11). Autres documents concernant cette époque: le P. Cairo Zen. 59825 (an 34) ll. 8, 38, le P. Cairo Zen. 59320 (an 36) l. 14, le P. Cairo Zen. 59341d (an 38) l. 1, le P. Cairo Zen. 59569 (an 2) ll. 3, 133 et probablement aussi les P. Cairo Zen. 59702, l. 18, 59749, l. 1, 59751, l. 13, 59753, l. 60 et 59795, ll. 1-2, dont la date exacte est inconnue.
- 133. Seorròs: pp. 25, 30; PP 12425. Ration des hommes adultes dans le P. Cairo Zen. 59292 (an 35) l. 295. Probablement de condition libre. Connu également par les P. Cairo Zen. 59326 (prob. an 37) l. 198 et 59747 (d. i.) l. 14.

- 134. Simale: mère d'Hérophantos; p. 30 n. 2. Reçoit une ration de blé, cf. P. Col. Zen. 6 (an 28) II. 9-10. De condition incertaine. Mentionnée également dans le P. Cornell 1 (an 28) I. 217 (Herophantou mètri).
- 135. Skirtos: pp. 40 n. 10, 41, 44 n. 8. Mentionné uniquement par le P. Cairo Zen. 59333 (an 38) Il. 10, 49, où il reçoit la ration des jeunes garçons. Probablement un paidarion-esclave.
- 136. Socratès: pp. 26, 29; PP 14451a. Ration des hommes adultes dans le PSI 861 (antérieur à l'an 38) l. 6. Compté néanmoins parmi les παιδάρια (ibidem, l. 13). Prob. un esclave.
- 137. Somoélis: sans doute d'origine juive; p. 29; θησανφοφέλαξ; PP 4952. Ration des hommes adultes dans le P. Cairo Zen. 59509 (antérieur à l'an 38) l. 12. De condition libre.
- 138. SPINTHER: pp. 18 n. 4, 47, 48 n. 20; hyphantès (P. Col. Zen. 77, recto, II. 10-11); PP 12813. Ration des hommes adultes dans le P. Col. Zen. 77 (postérieur à l'an 2) 1. 10. Esclave adulte, παῖς (cf. ibidem, 1. 19).
- 139. Spinther: pp. 18 n. 4, 47, 48 n. 13, 48 n. 21; oikonomos (P. Col. Zen. 77, recto, l. 15); PP 138 et 14254. Ration des adultes dans le P. Col. Zen. 77 (postérieur à l'an 2) l. 15. Esclave adulte, παῖς (cf. ibidem, l. 19). Connu également par les P. Cairo Zen. 59407, l. 1, 59691, ll. 10, 42, 59704, ll. 12, 16, 27, 59705, l. 3, 59763, l. 58 dont la date est inconnue.
- 138 ou 139 : pp. 18, 19 n. 2, 20, 44 n. 8, 47 ; PP 10486a. Ration des hommes adultes dans le P. Col. Zen. 75 (an 36 ou 37) l. 12, le P. Cairo Zen. 59333 (an 38) ll. 6, 44, le P. Cairo Zen. 59569 (an 2) l. 119. Esclave adulte, παῖς (cf. P. Cairo Zen. 59751 (d. i.) l. 11). Voir aussi le SB 8244 (an 35) l. 1, le P. Cairo Zen. 59343 (an 39) l. 1, le P. Col. Zen. 77 (postérieur à l'an 2) recto l. 21 et le PSI 401 (d. l.) l. 4.
- Stachys: pp. 44 n. 8, 47; para Zenodorou (PSI 505, Il. 8-9); PP
 Hation des adultes dans le P. Cairo Zen. 59333 (an 38) Il. 7,
 15, 17, 18. Esclave d'élite adulte, παῖς (cf. P. Mich. Zen. 18 (an 29)
 2, PSI 505 (an 29) Il. 8-9). Mentionné également dans le PSI 616 (an 26 ou 27) Il. 23-4.
- 141. Stachys: pp. 44 n. 8, 47; PP 14447. a) adolescence: il est qualifié de παιδάριον dans le P. Cairo Zen. 59822 (an 33) l. 3 et le P. Lond. inv. 2378 (a) (an 37) II, l. 6. Probablement paidarion-esclave. b) âge adulte: ration des adultes dans le P. Cairo Zen. 59333 (an 38) ll. 7, 45.

140 ou 141: p. 42. — Le P. Cairo Zen. 59569, ll. 12 et 118 mentionne pour l'an 2, soit pour une époque où les deux Stachys étaient des hommes adultes, l'octroi de la ration des jeunes garçons à l'un d'eux.

142. STÉNOURIS: p. 47, 48 n. 22. — Ration des adultes dans le PSI 580 (an 2) l. 4 (en farine blutée, parmi les xenia). Probablement un pais.

143. Stephanos : pp. 28, 44 n. 10, 47, 48 n. 22. — Ration des adultes dans le PSI 371 (an 36) l. 15 et le PSI 580 (an 2) l. 6 (en farine blutée, parmi les xenia). Probablement un pais. Peut-être identique au Stephanos du SB 7665 (d. i.) l. 2.

144. Sthénon: p. 24; PP 14441. — Ration des enfants dans le P. Cairo Zen. 59677 (début des archives) l. 10. Comme il était compté parmi les παιδάρια (ibidem, l. 6) il aurait dû recevoir une ration plus élevée. De condition incertaine.

145. STYRAX: fils d'Apollonios; Argeios (P. Cairo Zen. 59182, l. 11); pp. 10, 27, 28 n. 2, 42, 43 n. 15, 44 n. 8 et 10, 47, 63 n. 2. — Ration des adultes dans le P. Col. Zen. 69 (antérieur à l'an 38) Il. 60-1, le P. Cairo Zen. 59333 (an 38) II. 11, 51, 58, 60, 64, 67, 69, le P. Cairo Zen. 59569 (an 2) II. 9-9b (avec diaphoron); ration des jeunes garçons (voir explication p. 64) dans le P. Cairo Zen, 59569 (an 2) Il. 113-4 (avec diaphoron) et le P. Col. Zen. 77 (postérieur à l'an 2) recto, l. 33 (en farine blutée ; mention biffée). D'après Z. Aly, Études de papyrologie, 8 (1957) pp. 158-62, le Styrax des comptes de blé serait identique au Styrax paidagogos du SB 9581 (d. i.) l. 10, le gardien d'Epharmostos (nº 54). L'identification serait plus convaincante si les comptes de blé dataient de l'époque où Epharmostos fut un jeune garçon, ce qui n'est pas le cas. A notre avis le Styrax des comptes de blé était un homme libre, occupant une position assez importante dans la hiérarchie de l'entreprise, et mentionné également dans le P. Mich. Zen. 28 (an 29) 1. 25, le PSI 332 (an 29) 1. 30, le P. Cairo Zen. 59172 (année 30) II. 24, 26 (où il peut s'agir également du Styrax zutopoios = PP 12510), le P. Cairo Zen. 59182 (an 31) l. 11, et le P. Cairo Zen. 59333 (an 38) 1. 26.

146. Syra: pp. 28 n. 1, 42, 44 n. 8, 47. — Ration des hommes adultes dans le P. Cairo Zen. 59333 (an 38) ll. 8, 45; ration normale des femmes dans le PSI 580 (an 2) 1. 7 (en farine blutée, parmi les xenia) et le P. Cairo Zen. 59709 (postérieur à l'an 2) l. 6. Probablement une esclave. Mentionnée également dans le PSI 866 (d. i.) l. 2.

- 147. Techestheus: p. 29; hypourgos du vigneron Andronikos (nº 12); PP 10498. — Ration des hommes adultes dans le P. Cairo Zen. 59752 (antérieur à l'an 38) l. 9. Voir aussi PP 13123. Homme d'origine libre.
- 148. Terrô: pp. 18, 19 n. 2, 20, 26, 28 n. 1, 47; PP 14454. Ration des hommes adultes dans le P. Col. Zen. 75 (an 36 ou 37) l. 25, le PSI 580 (an 2) l. 5 (en farine blutée, parmi les xenia), le P. Cairo Zen. 59569 (an 2) ll. 66, 116 et le P. Col. Zen. 77 (postérieur à l'an 2) recto, l. 18. Esclave adulte, puisqu'elle est comptée parmi les παίδες (cf. P. Col. Zen. 77, recto, l. 19).
- 149. ΤΗΣΟDORE: pp. 24, 36, 42, 43 n. 18. a) enfance: ration des enfants dans le P. Cairo Zen. 59671 (début des archives) l. 8. b) adolescence: ration des garçons dans le P. Cairo Zen. 59333 (an 38) ll. 14 et 16: ration de krithopyron dans le P. Cairo Zen. 59699 (postérieur à l'an 37) l. 12 (en compagnie de Myrmex, nº 97, παιδάριον à cette époque). Nous ignorons si ce serviteur était de condition libre. Le Théodore en question doit être distingué de l'hypérèle homonyme (PP 91 et 14279).
- 150. Τπέορος : fils d'Antipatros ; p. 42 ; PP 14375. Ration des jeunes garçons dans le P. Cairo Zen. 59569 (an 2) Il. 13, 117. παιδάριον (cf. P. Cairo Zen. 59347 (an 2) Il. 4, 5 et SB 6762 (an 2) I. 4) ; paidarion d'origine libre. Voir aussi le P. Col. Zen. 83 (an 2).
- 151. Theon: p. 18; PP 13180. Ration des adultes dans le P. Col. Zen. 75 (an 36 ou 37) l. 14. Esclave adulte, $\pi\alpha i \zeta$ (cf. PSI 395 (an 7) l. 5). Connu également par le P. Cairo Zen. 59242 (an 33) l. 3.
- 152. Théron: p. 24; nautikos (P. Cairo Zen. 59677, l. 1), ek tès kybaias nautès (P. Cairo Zen. 59077, l. 4); PP 13934. Ration des enfants dans le P. Cairo Zen. 59677 (début des archives) l. 5. Malgré la modicité de cette ration il s'agit d'un homme adulte, mentionné également dans le P. Cairo Zen. 59077 (an 29) l. 4. Sans doute un homme de condition libre.
- 153. Thorax: pp. 18, 19 n. 2; PP 14381 et 10251a. Ration des adultes dans le P. Col. Zen. 75 (an 36 ou 37) l. 13. A cette époque il avait 25 ou 26 ans (le P. Cairo Zen. 59070, l. 3 signale qu'il avait 18 ans en l'année 29 de Philadelphe). Esclave d'élite, παῖς (cf. P. Cairo Zen. 59751 (d. l.) l. 11). Mentionné également dans le P. Col. Zen. 115p (d. l.) l. 2.

154. Timoclès: fils d'Ariston; Argeadès (P. Mich. Zen. 66, ll. 12, 34, 38); p. 39 n. 1 et 4, 58, 58 n. 2; PP 11787. — Homme adulte d'origine libre, recevant une ration excessivement exigué (avec diaphoron) dans le P. Cairo Zen. 59569 (an 2) ll. 76 et 152. Connu également par le P. Cairo Zen. 59229 (an 32) l. 1, le P. Mich. Zen. 66 (an 3) ll. 12, 34, 38 et le PSI 629 (d. i.) l. 24.

155. Xénon: pp. 29, 29 n. 3; soma akolouthikon (P. Cairo Zen. 59676, II. 2-3), cis tous hepta hippous (P. Cairo Zen. 59542, I. 1); PP 13608. — Ration des hommes adultes dans le P. Cairo Zen. 59676 (antérieur à l'an 30) l. 15. De condition incertaine. Mentionné également dans le P. Cairo Zen. 59542 (an 29) l. 1, le PSI 503 (an 29) l. 8 (en compagnie de Neikasias et de Charmos, comme dans le P. Cairo Zen. 59676), et le P. Cairo Zen. 59747 (d. i.) II. 6, 9, 15.

156. Zénobios: p. 26; PP 14368a. — Ration des jeunes garçons dans le PSI 861 (antérieur à l'an 38) l. 5. παιδάριον (cf. ibidem, l. 13), sans doute d'origine servile.

157. Zénon: pp. 9, 10, 21 n. 4, 39 n. 1, 42, 43 n. 15, 44 n. 8, 47, 48 n. 25, 58 n. 2 60 n. 4, 63, 63 n. 2, 64; administrateur en chef de la dôréa de Philadelphie; PP 80. — Se contente, la plupart du temps, de la ration des jeunes garçons (voir l'explication à la p. 64), cf. le P. Cairo Zen. 59333 (an 38) ll. 11, 50, 59, 70, le P. Cairo Zen. 59569 (an 2) ll. 76, 106-7, 126 (avec un diaphoron de 50 %) et le P. Col. Zen. 77 (postérieur à l'an 2) recto, l. 31 (en farine blutée); ration des adultes dans le P. Cairo Zen. 59569 (an 2) ll. 7, 9b, 26-7, 41 et 56 (avec diaphoron de 50 %, omis aux ll. 26-7 et 41).

Zoilos: p. 27. — Ration des adultes dans le P. Col. Zen. 69 (antérieur à l'an 38) II. 25-6. Identique au Zoilos du P. Cairo Zen. 59747 (d. i.) II. 7, 14?

159. Zopyros: pp. 40 n. 10, 42, 44 n. 8. — Ration des jeunes garçons dans le *P. Cairo Zen.* 59333 (an 38) Il. 10, 49. Probablement un paidarion-esclave. Il doit être distingué de son homonyme mentionné au *P. Cairo Zen.* 59064 (an 29) l. 13.

INDEX

1. Termes grecs

άλευρον αθτόπυρον: 9, 11, 11 n. 3, 12, 14 n. 1, 14 n. 3, 59. άλευρον καθαρόν: 11, 11 n. 3, 12, 16, 44 n. 2. άλφιτα: 38 n. 1. ἀποβολή : 12, 12 n. 1, 14, 15 n. 2, 17. άρτος αὐτόπυρος: 9, 11 n. 3, 50 n. 1. ἄρτος καθαρός: 11 n. 3, 50 n. 1. άρτος σεμιδαλίτης: 9 n. 2, 11 n. 3, 50 n. 1, 63. δεσμώτης: 40 n. 3, 62. διάμετρον: 9 n. 5. διάφυρον: 9, 9 n. 5, 10, 12 n. 1, 17, 21 n. 4, 23, 25, 27, 30 35, 39, 49 n. 1, 58, 59 n. 2, 62 n. 2. ἐπιμήνια: 31. έργάτης: 25 n. 2, 67, 67 n. 1. καταμήνιος: 6 n. 1, 29. жатеруот: 11, 14, 14 п. 3, 15, 38, 40, 53 n. 2. жывожиоот: 37 п. 1, 38, 53, 53 n. 3, 68. λειτουργός: 37, 62. μίσθιος: 18, 28. µ1086; : 6 п. 2, 25 п. 2, 65, 66. £éria: 19, 39, 63. δλυρα: 10, 10 n. 3, 10 n. 5, 63 n. 2, 68, 68 n. 1, 68 n. 3, 68 n. 5, 69 n. 1. όφώνιον: 6 n. 2, 14 n. 3, 29, 33, 52, 64, 65, 65 n. 2. παιδάρια: 21 n. 2, 21 n. 4, 22, 24, 25, 25 n. 2, 25 n. 3, 26, 29, 32, 35, 38 n. 1, 39, 40

n. 4, 40 n. 6, 40 n. 8, 40 n. 10, 40 n. 13, 43, 44 n. 6, 44 n. 8, 58 n. 2, 62, 62 n. 3, 67 n. 1. παίδες: 19 n. 2, 21, 22, 23, 25 n. 3, 26, 27, 28, 40 n. 10, 44 n. 3, 44 n. 4, 44 n. 5, 44 n. 6, 44 n. 8, 44 n. 9, 44 n. 10, 48 n. 12, 48 n. 14, 48 n. 15, 48 n. 17, 48 n. 19, 48 n. 20, 48 n. 21, 48 n. 22, 48 n. 24, 61, 62, пандіонан : 19 п. 2, 23, 25, 26, 38 n. 1, 40 n. 11, 43 n. 17, 52, 61, 62, πεπτά σίτα: 38 n. 1. πέπτειν: 61 n. 1. πίτυρα: 12. πυρός ἄβωλος : 37 n. 1. πυρός άδιαπάτητος : 37 n. 1. πυρός ἄκριθος: 37 n. 1. πυρός έγχώριος: 27. πυρός έπιχώριος: 27. πυρός λευκός: 21 n. 1. πυρός μελαναίθης: 27. σεμίδαλις: 11, 11 n. 3, 12, 14 n. 1, 15 n. 2, 17, 19, 39, 40, 44 n. 2, 50, 50 n. 2, 53, 59, 64. σιτομέτρης: 6, 10, 22, 54 n. 3, 69 n. 1, 65. σιτοποιός: 6, 7, 9, 11, 12, 14, 15 n. 1, 23, 28 n. 3, 30, 50 n. 3, 53 n. 1, 62 n. 4. ταγή: 15 n. 1, 61 n. 1, 63 n.2. τετάρτη σιτοποιών: 15 п. 1. τροφή: 66. χόνδοος: 63 n. 2.

2. Termes latins

far: 10 n. 3. frumentum Alexandrinum: 31. frumentum candidum: 21 n. 1. frumentum Siciliense: 31, 32, 32 n. 1.

furfures: 16.

panis militaris: 31.

pollen: 12 n. 3, 16. secundarium: 16, 17. siligo: 10 n. 4, 15 n. 4.

similago: 11, 11 n. 3, 13 n. 3, 16, 50. triticum: 10.

3. Sources

A. AUTEURS ANCIENS

Caton, De agri cultura, 56: 23, 31, 52 n. 3, 61 n. 3, 64. Celse, De Medicina, II. 18, 4: 9 n. 3; II. 25: 37 n. 3. Hérodote: II. 36: 68 n. 4: VII. 187: 23 n. 2.

Pétrone, Satiricon, 66. 2:63 n. 2. Pline, Naturalis Historia, XVIII. 66: 31, 32 n. 1; XVIII. 67: 21 n. 1, 31; XVIII. 89: 10, 12 n. 3, 13, 13 n. 2, 13 n. 3, 50.

B. Papyrus des archives de Zénon

Les passages marqués d'un astérisque ont été l'objet d'une note de critique textuelle.

P. Cairo Zen.

59004: 14 n. 1; 59004, 39-40*: 14 n. 1; 59004, 63-4: 14 n. 1: 59004, 70: 59; 59004, 75: 14 n. 3; 59004, 76: 59; 59005: 59; 59010, 21: 14 n. 3; 59028, 2: 30 n. 2; 59049, 4-5; 33; 59060; 48 n. 19; 59061: 48 n. 19; 59206, 14, 35, 52, 74: 15 n. 1; 59292: 59: 59292, 54, 55, 57: 37: 59292, 59:28;59292, 63:28n.2; 59292, 74:28 n. 2; 59292,76-7: 19, 22, 25; 59292, 83: 28 n. 2; 59292, 94-5: 28 n. 2; 59292, 110-1:28 n. 2; 59292, 114-5:28 n. 2;

59292, 256: 38 n. 4: 59292, 257: 38 n. 2; 59292, 295: 30; 59292, 296-7: 25; 59292, 300-303: 25, 27, 30 n. 2; 59292, 391: 38 n. 4; 59292, 392, 393 : 38 n. 2 ; 59292, 395: 38 n. 3; 59292, 464, 466, 468, 470, 472: 37: 59296, 10-11: 6 n. 3; 59326, 79; 48 n. 19; 59326, 189: 18 n. 5: 59333: 15 n. 1, 19, 26 n. 1, 28 n. 1, 34, 38 n. 5, 39, 53 n. 1, 60 n. 1, 60 n. 2, 63; 59333, 2: 21 n. 1; 59333, 6: 20, 45, 46, 47; 59333, 6-8: 44 n. 8; 59333, 7: 20, 43 n. 16, 45, 47; 59333, 8: 20, 45, 46, 47; 59333, 9: 58; 59333, 10: 40

n. 10, 41, 42; 59333, 11: 41, 42, 45, 47; 59333, 12:58; 59333, 13: 19, 20, 49; 59333, 14: 42; 59333, 15: 47; 59333, 16: 42; 59333, 17: 46, 47; 59333, 18: 46, 47; 59333, 22: 20, 47; 59333, 24: 20, 45; 59333, 25: 28 n. 2; 59333, 26: 28 n. 2; 59333, 29: 46; 59333, 31:9 n. 5; 59333, 38: 52: 59333, 39: 52: 59333, 44: 20, 45, 46, 47; 59333, 44-47; 44 n. 8; 59333, 45: 20, 45, 47; 59333, 46: 20, 45, 46, 47; 59333, 47: 45; 59333, 48: 58; 59333, 49: 40 n. 10, 41, 42; 59333, 50: 41, 42, 44 n. 7; 59333, 51: 47, 58: 59333, 55: 20, 46, 47: 59333, 56: 41: 59333, 58: 44 n. 7, 48 n. 23; 59333, 58-70; 63 n. 2; 59333, 59: 42; 59333, 60: 44 n. 7, 48 n. 23; 59333, 61: 44 n. 7, 48 n. 23; 59333, 63: 20, 47; 59333, 64: 44 n. 7, 48 n. 23; 59333, 65: 46; 59333, 67: 44 n. 7, 48 n. 23; 59333, 69; 44 n. 7, 48 n. 23; 59333, 70: 42; 59333, 74:19, 20, 49; 59333, 75:9 n. 5; 59347: 43 n.19: 59355, 87: 12: 59355, 88: 14 n. 3: 59376, 6, 15: 66 n. 1; 59398, 13: 44 n. 6; 59421, 13: 48 n. 13: 59440: 6 n. 1; 59440, 6-9; 67 n. 4; 59440, 18:65 n. 2:59/55, 2*:29 n. 2; 59455, 10-11*: 29 n. 1; 59455, 11:29; 59457; 6 n. 1; 59457, 5: 65 n. 2; 59457, 9: 30 n. 2; 39477, 4-8: 67 n. 4: 59498, 8-9: 54; 59507: 48 n. 19; 59507, 5: 6 n. 3; 59507, 22-6: 30 n. 2; 59509, 12: 29; 59522, post-scriptum: 48; 59542, 1: 29 n. 3; 59569: 13, 15 n. 1, 16 n. 1, 19,

26 n. 1, 38 n. 5, 39, 53 n. 1, 60 n. 1, 60 n. 2, 61 n. 1, 62 n. 2, 63, 64 n. 2; 59569, 1-2; 61 n. 1; 59569, 7: 47; 59569, 8-10; 41; 59569, 9-9b: 47; 59569, 9b: 10, 47: 59569, 10: 20, 45, 46: 59569, 11: 20, 45, 47, 53 n. 3; 59569, 12: 20, 42, 45; 59569, 13: 41, 42; 59569, 14: 40 n. 14, 41, 48 n. 12; 59569, 23-5; 12 n. 1; 59569, 26-7; 44 n. 2, 48 n. 25; 59569, 27: 20, 21 n. 4, 40 n. 9, 48 n. 16; 59569, 36: 47; 59569. 41: 20, 48 n. 16, 49 n. 25; 59569, 41-2: 21 n. 4, 61 n. 1; 59569, 42: 40 n. 9; 59569, 47: 40 n. 14, 46, 48 n. 12, 61 n. 1; 59569, 55-6:44 n. 2; 59569, 56: 20, 21 n. 4, 40 n. 9, 48 n. 16, 48 n. 25, 60 n. 4; 59569, 58: 47; 59569, 61-3: 10 n. 1, 44 n. 1; 59569, 66: 20, 47; 59569, 72b*: 60 n. 4; 59569, 72b-76: 60; 59569, 73: 20, 21 n. 4, 40 n. 9, 48 n. 16; 59569, 76: 39 n. 1, 39 n. 4, 42, 58; 59569, 84: 61 n. 1; 59569. 92-3: 12, 13, 16, 61 n. 1; 59569, 95: 52, 53 n. 1;59569, 100: 12, 13, 16, 41, 61 n. 1; 59569, 105-7:12 n. 1;59569, 106-7:39 n. 1, 42, 44 n. 2, 58 n. 2; 59569, 107: 40 n. 9, 60 n. 4; 59569, 111: 53 n. 1; 59569, 112: 45; 59569, 113-4: 42, 44 n. 1; 59569, 114; 20, 45; 59569, 115: 20, 45, 47; 59569, 116: 20, 45, 47, 53 n. 3; 59569, 117: 20, 42, 46; 59569, 118: 41, 42; 59569, 119: 20, 40 n. 14, 46, 47; 59569, 121: 52; 59569, 123-4: 44 n. 2; 59569, 124: 20, 41, 45; 59569, 126: 39, 39 n. 1, 40 n. 9, 42; 59569, 128;

20, 45; 59569, 137: 21 n. 3; 59569, 137-44: 21 n. 3; 59569, 138:21 n. 3; 59569, 139:21 n. 3, 49, 49 n. 2; 59569, 140; 21 n. 3, 49, 49 n. 2; 59569, 142: 21 n. 3, 49; 59569, 143: 21 n. 3, 49: 59569, 144: 20, 21 n. 3, 25 n. 3, 49; 59569, 145: 21 n. 3; 59569, 146: 41; 59569, 148; 41; 59569, 150-3: 39, 39 n. 4, 53 n. 3; 59596, 151b*: 39 n. 4; 59569, 152:58; 59600, 14:18;59621,7:44 n.9; 59646, 2-4: 25, 62 n. 3; 59647, 52-3: 29; 59647, 56-60: 58, 66: 59647, 56-61: 33: 59648, 4-6: 65 n. 4; 59649, 5:6 n. 1; 59649, 10:6 n. 1, 29:59649, 11, 24, 27: 29; 59671, 5:24; 59671, 6:59; 59671, 8: 24, 43 n. 18; 59671, 9: 24; 59673, 6:24; 59676, 4, 5, 6: 25; 59676, 7:29; 59676, 8, 9, 10: 25; 49676, 11: 25, 25 n. 3, 44 n. 10; 59676, 12, 13, 14; 25; 59676, 15: 29: 59676, 16, 17: 26; 59677: 24, 60 n. 3; 59677, 9: 58 n. 2; 59697: 60 n. 1; 59697, 1: 30, 62 n. 4; 59697, 2: 30, 49 n. 1, 62 n. 4; 59697, 3; 29; 59697, 4, 5, 6, 7; 27; 59697, 8, 9: 25; 49698, 1-5; 38; 59698, 10-13: 38; 59698, 14-21: 26; 59698, 30: 26; 59698, 33: 38 n. 1; 59698, 34: 26; 59698, 37; 38 n. 1; 59699 + 59700*: 35-6: 59699: 43, 53; 59699, 2, 7: 35 n. 2, 53 n. 3; 59699, 11:27 n. 1; 59699, 12: 53 n. 3; 59699, 15-7: 30; 59699, 17: 49, 62 n. 4; 59699, 18, 19, 20, 25, 26, 26b, 26c: 49; 59700: 53; 59700, 10, 11: 49; 59707: 11 n. 2, 11 n. 3, 15 n. 1, 26 n. 1, 38 n. 5, 40, 60

n. 3; 59707, 5: 41, 62; 59707, 6; 12 n. 2, 13; 59707, 8-11: 11: 50707, 9:13; 59707, 10:12, 13; 59707, 14: 47; 59707, 14*: 48 n. 17; 59707, 16-20; 12 n. 2, 13; 59709: 11 n. 2, 11 n. 3, 15 n. 1, 26 n. 1, 38 n. 5, 40, 40 n. 4, 48 n. 12, 60 n. 3; 59709, 4-5: 44 n. 2; 59709, 5: 40 n. 14, 46, 48 n. 12; 59709, 6: 42; 59709, 7: 40 n. 4; 59709, 8; 38; 59709, 9: 41; 59709, 10-1: 48 n. 11; 59709, 11-2: 48 n. 11; 59709, 15: 40 n. 14, 46, 48 n. 12; 59709, 16: 46: 59709, 17: 45: 59712: 40 n. 14; 59712, 2, 3, 6, 7, 10, 12, 13: 24, 53 n. 3, 60 n. 3, 66 n. 2; 59736, 36-7: 29 n. 2; 59744, 7-8: 29 n. 1: 59745, 85-7: 28; 59745, 93-5, 96-8: 59; 59751, 11-3: 19 n. 2: 59752, 2-4: 29: 59752, 7: 59, 66 n. 3; 59752, 8-11: 29; 59825, 10-2: 37; 59842, 3-4: 37 n. 2.

P. Col. Zen.

5, 25-7: 14; 6, 9-10: 30 n. 2; 41, 4:67 n. 4; 55, 9-10:29 n. 1; 66, 17-8: 29 n. 1; 69, 4: 24; 69, 9: 27; 69, 19: 27; 69, 25-6: 27; 69, 55: 29, 37; 69, 58-9: 27; 69, 60-1; 27; 69, 66; 25, 37; 69, 67-8: 27, 37; 70, 11-3: 68 n. 1; 75: 19, 21, 26, 28, 28 n. 1, 38 n. 5, 60 n. 1; 75, 1: 20, 25 n. 3, 44 n. 10; 75, 2; 28 n. 3; 75, 3, 4, 6, 7, 8; 20; 75, 10: 19, 20; 75, 11: 20; 75, 12: 18 n. 4, 20; 75, 14b: 20; 75, 15: 18, 19, 20: 75, 20, 25: 20; 75, 27: 18; 75, 32-3: 6 n. 1; 75, perso: 19 n. 2: 77 recto:

11 n. 2, 11 n. 3, 38 n. 5, 40, 40 n. 14, 60 n. 1, 60 n. 3, 66 n. 2; 77 recto, 1:46;77 r., 2:45;77 r., 3: 46; 77 r., 4: 45; 77 r., 5: 18 n. 3, 46, 48 n. 15; 77 r. 6; 46; 77 r. 7: 45; 77 r., 8: 18 n. 3, 46, 48 n. 15; 77 r., 9: 45; 77 r., 10: 47; 77 r., 10-11: 18 n. 4; 77 r., 12: 47; 77 r., 13: 45, 53 n. 3; 77 r., 13b: 45; 77 r. 14: 25 n. 3, 46; 77 r., 15: 47; 77 r., 15-6: 18 n. 4, 48 n. 13; 77 r., 17: 47; 77 r., 18: 47; 77 r., 19: 18 n. 3, 44 n. 3, 44 n. 6, 44 n. 10, 48 n. 17, 48 n. 20, 48 n. 21, 48 n. 24; 77 r., 20: 46, 48 n. 13; 77 r., 21: 42; 77 r., 22: 40 n. 4, 40 n. 6, 40 n. 8, 40 n. 10, 40 n. 13; 77 r., 23: 41; 77 r., 24: 41; 77 r., 25: 39, 41; 77 r., 26: 41; 77 r., 27: 40 n. 14; 77 r., 29: 45; 77 r., 30; 45: 77 r., 31: 42; 77 r., 32: 41: 77 r., 33:42; 77 r., 36-40: 53; 77 r., 40: 14 n. 3; 83: 43 n. 19; 90, 1-3: 19 n. 2; 91, 4: 30:

P. Lond. inv.

2095, 1-4:66 n. 2; 2096:6 n. 1; 2096, 13-4:65 n. 2; 2316, 9:37 n. 2.

P. Mich. Zen.

28, 31-2: 63 n. 4; 46, 7-9, 20-4: 67 n. 4; 97: 63 n. 4.

PSI

371: 60 n. 1; 371, 1-3: 28; 371, 4, 5: 27; 371, 6: 22, 27; 371, 7: 22, 27; 371, 8, 9: 28; 371, 11: 30; 371, 12: 28; 371, 13: 22, 22 n. 1, 27; 371, 15, 16, 17; 28; 371, 19: 25; 371, 20: 28; 414, 6-9: 6 n. 2; 418, 8-13: 67 n. 4; 426, 8-9: 58, 66 n. 3; 427, 20: 44 n. 4; 488, 1-2: 6 n. 2; 498, 1-5: 30 n. 2; 507, 10: 25, 60 n. 1; 528; 6 n. 1; 537, 6; 37 n. 1; 571, 9-13: 67 n. 4; 571, 13: 28 n. 2; 571, 16: 28, 29; 580: 11 n. 3, 19, 40, 40 n. 4, 60 n. 3, 63; 580, 4: 20, 44 n. 6, 45, 46, 47; 580, 4-6; 48 n. 22; 580, 5*: 20, 22 n. 5, 46, 47, 48 n. 17; 580, 6: 47; 580, 7: 22 n. 5, 41, 42; 580, 7-8; 39; 580, 8; 38 n. 6, 40 n. 4; 613, 4-6: 33; 855, 2-3: 66 n. 2; 861: 24, 40 n. 14, 60 n. 3, 66 n. 2; 861, 2-6; 26, 26 n. 1; 861, 4: 53 n. 3; 861, 6: 26 n. 1, 29; 861, 13, 16, 19: 26.

P. Zen. dem.

1: 48 n. 13.

SB

6762:43 n. 19;7641,5-6:6 n. 3;7642,1-3:14 n. 3,33.

C. AUTRES PAPYRUS ET OSTRACA

P. Hib. 118: 68 n. 3. P. Lille 39, 5: 37 n. 1; 41, 7: 37 n. 1; 42, 5-6: 37 n. 1; 43,

6: 37 n. 1; 47, 6: 37 n. 1; 48, 4-5: 37 n. 1. P. Oxy. 2125, 20: 37 n. 1. P. Petrie II 25 = III 6I: 11 n. 3, 50 n. 1; II 30d = III 75, 8, 11, 12: 69 n. 1. PSI 537, 6: 37 n. 1; 739, 21:

37 n. 1; 880, 24: 37 n. 1;

1053, 6: 37 n. 1. P. Tebt. 701, 71: 68 n. 3. O. Strasb. 583: 64 n. 1. UPZ 158B, 44-7: 54 n. 2.

4. Index des matières

Achat de blé: 52-3, 59, 61 n. 1.
— de farine: 53, 53 n. 1, 61 n. 1.
affouragement: 65, 66 n. 1, 66
n. 2.

allocations irrégulières: 37, 37 n. 2.

artabe: passim.

contenant 40 chénices: 11 n.
 1.

- équivalent à 39.294 l. : 23 n. 1,

Cadeaux de blé et de farine : 5, 59.

calories, besoins humains en —: 32, 32 n. 3, 52, 64.

capacité de travail : 32, 66,

chefs d'entreprise: 9, 17, 18 n. 5, 22, 40 n. 1, 40 n. 7, 40 n. 10, 40 n. 12, 43, 43 n. 15, 44 n. 1, 44 n. 8, 49, 54 n. 2, 62, 63, 64, 66 n. 1, 68 n. 1.

instabilité de leurs rations :
 43, 64.

chénice: passim.

— contenant 0.98235 l.: 23 n. 1.

- chénice attique : p. 23.

compléments des rations de blé : 33, 52, 52 n. 3, 64, 65.

comptabilité: 50 n. 3, 53, 53 n. 1, 60, 60 n. 1, 60 n. 3.

— comptes mensuels: 34, 35.

éphémérides: 34, 34 n. 3, 35.
 conversion de blé en orge: 25, 27, 37, 63 n. 2.

conversion de la sitométrie en argent (adaeratio): 54, 54 n. 1. criblage: 12, 15 n. 2, 17.

Déchet de la mouture: 14 n. 2, 16, 50 n. 5.

demandes d'augmentation: 33,66. distribution d'huile et de vin: 5,64.

dôréa memphite: 9 n.1, 35 n. 2.
dôréa de Philadelphie: 7, 9, 18, 19 n. 2, 25 n. 3, 30, 34, 34 n. 1, 35 n. 2.

Epeautre: 10 n. 4.

équivalence nominale d'une chénice de blé et d'une chénice de farine non blutée : 13, 50 n. 3, 60 n. 3.

esclaves d'élite (voir aussi l'index des termes grecs, s. v. παίδες): 18 n. 5, 22, 38 n. 1, 62.

rations: 49, 61, 63.

- activités: 19 n. 2.

- Age: 22.

- ordinaires: 38 n. 3, 62.

Farine blutée (voir aussi l'index des termes grees. s. v. ἄλευρον καθαρόν et σεμίδαλις): 11, 11 n. 3, 12, 13, 15, 17, 39, 50, 51, 51 n. 2, 53 n. 2, 61 n. 1, 63.

- non blutée (voir aussi ἄλευgor αὐτόπυρον): 9, 11, 13, 14, 15, 15 n. 2, 17, 22, 31, 33, 38, 40, 49, 50, 50 n. 2, 50 n. 3, 51, 51 n. 2, 53 n. 1, 53 n. 2, 60 n. 3, 61, 61 n. 1, 61 n. 2, 62, 62 n. 1, 64.
- matières grasses: 51 n. 2,
 61 n. 2.
- fleur de farine : 12, 12 n. 3.

Maison alexandrine du diœcète: 9 n. 1, 12, 25 n. 3.

moulins: 14 n. 1, 15 n. 1, 53, 61. modius: passim.

capacité de 8.73 l.: 31.

mouture: 9, 10, 14 n. 1.

— prix de la mouture en arge

- prix de la mouture en argent : 14, 14 n. 3, 33, 53.
- prix de la mouture en dérivés non panifiables du blé : 15, 17.
- prix de la mouture en farine non blutée : voir : rations, prélèvement du sitopoios,
- seconde mouture: 16.

Orge: 10 n. 5, 14 n. 3, 36, 37, 37 n. 1, 37 n. 2, 53, 53 n. 3, 68, 69 n. 1.

Pain: blanc (voir aussi ἄρτος σεμιδαλίτης): 9, 9 n. 2, 10, 17, 23, 27, 30, 35, 50, 50 n. 1, 51 n. 1, 62-3, 66 n. 1.

complet (voir aussi ἄρτος αὐτόπυρος): 9, 9 n. 2, 17, 22, 31, 50, 50 n. 1, 50 n. 5, 51 n. 1, 63, 63 n. 2.

— qualité: 9, 19, 51, 51 n. 2. payements en argent: 5, 6. poids: blé dur: 13, 30, 32, 32 n. 1, 50. farine blutée: 13, 50, 50 n. 2.
farine non blutée: 15 n. 2, 50 n. 2, 50 n. 5.
prêts de blé: 5, 37 n. 1.
production: de blé: 52, 54.
d'olyra: 68 n. 5, 69.
provisions de voyage: 59.

Qualités de panification: 10, 12 n. 3, 37 n. 3, 61 n. 2,

Rations: données non relevées: rations incertaines: 59; rations inhabituelles: 58.

sous forme de pain : 6, 9, 31, 60.

dans l'Égypte romaine: 52
 n. 2; en Grèce: 23, 51; en
 Italie: 23, 31, 32-3, 52.

montant des rations: 6, 7, 23, 34; facteurs déterminant le montant: 7-8; âge: 22, 61, 66 n. 1; sexe: 22, 61, 66 n. 1; intensité du travail: 22, 27, 32, 61, 61 n. 3, 66 n. 1; facteurs sans influence: statut de liberté: 22, 61; place dans la hiérarchie des domaines: 22, 62, 65; qualification du bénéficiaire: 65; responsabilité: 65.

— prélèvement du sitopoios: 7, 11, 13, 14, 14 n. 3, 17, 22, 23, 31, 32, 38, 40, 51.

 qualité du pain : facteurs déterminants : 22-3, 62.

— saisons: rations d'été: 31, 52, 61 n. 3; rations d'hiver: 31, 32, 52, 61 n. 3.

- saveur: 51 n. 2, 66 n. 1.

stabilité: 7, 64, 64 n. 1.

valeur nutritive: 7, 7 n. 1,32, 51 n. 2, 52, 64, 66 n. 1.

- rations de voyage : 9 n. 1, 37.
 rendement du blé,
- en calories: 32.
- en farine blutée: 11, 12, 13, 16, 16 n. 1, 17, 51 n. 1, 53 n. 2.
- en farine non blutée: 10, 11, 13, 13 n. 2, 14, 15 n. 2, 16-7, 40, 50, 50 n. 2, 50 n. 5, 51, 51 n. 1, 53 n. 1, 53 n. 2.
- en pain blanc: 51 n. 1.
- en pain complet: 30, 31, 32
 n. 1, 50, 50 n. 5, 51, 51 n. 1,
- rendement en pain de la farine blutée: 50-1, 51 n. 1.
- rendement en pain de la farine non blutée: 50, 50 n. 5, 51 n. 1.
- rendement en farine blutée de la farine non blutée : 13, 14 n. 1, 17.

Salaires à la pièce : 65 n. 5, 67. sitométrie :

- absence de la : 5, 67.
- définition : 5.
- diminution générale en l'an 38 de Philadelphe: 7, 19, 28, 34, 52, 62, 64.
- distribution journalière: 6, 9,
 24, 26, 29, 30, 32, 34, 35 n.1,38,
 39, 44, 49, 60, 60 n. 1.

- distribution mensuelle: 6, 10, 24, 25, 27, 28, 29, 32, 35 n. 1, 40, 43, 49, 54, 59, 60, 60 n. 1, 66 n. 1.
- généralisation du système de la Grèce classique: 68,
- aux hôtes de la dôréa: 5.
- intérêt des employeurs: 67,
 67 n. 3.
- intérêt des serviteurs : 67.
- limitations: 66-67.
- retards: 6, 54, 60 n. 1.
- signification: 65-66.
- à titre de subvention: 5, 30
 n. 2.
- termes: 6.
- son: 12, 14 n. 1, 17 (voir aussi πίτυρα).
- Taux d'extraction: 14, 14 n. 1, 51 n. 1.
- triticum dicoccum: 10 n. 3.
- triticum duram (blé dur): 10, 10 n. 5, 11 n. 3, 12 n. 3, 13, 15, 23, 30.
- triticum vulgare: 10 n. 4, 15 n. 4.
- Variation du menu: 37 n. 3, 63 n. 2, 68 n. 1.

TABLE DES MATIÈRES

A. Les rations d'1/2 et de 3/4 d'artabe par mois	AVANT-PROP	os .		4.5								5
I. Les rations avant l'an 38 de Philadelphe A. Les rations d'1/2 et de 3/4 d'artabe par mois B. Les rations d'1 artabe et d'1 1/8 artabe par mois C. Les rations d'1 1/2 et de 2 artabes par mois II. Les rations à partir de l'an 38 A. Les rations d' 1/2 et de 3/4 de chénice par jour B. Les rations d'une chénice par jour C. Les rations d' 1 1/2 et de 2 chénices par jour Tableau synoptique des chapitres I et II Rations inhabituelles ou incertaines Conclusion Annexe: Prosopographie des bénéficiaires de la sitométrie	BIBLIOGRAPI	me .										8
A. Les rations d'1/2 et de 3/4 d'artabe par mois	INTRODUCTION	ON .										9
B. Les rations d'1 artabe et d'1 1/8 artabe par mois	I. LES BAT	TIONS AV	ANT L	AN 38	S DE	Рипл	DELP	HE				18
C. Les rations d'1 1/2 et de 2 artabes par mois	A. Les 1	rations d	1/2 et	de 3	/4 d'	artab	e par	mois				24
II. Les rations à partir de l'an 38	B. Les r	ations d'	1 arta	be et	d'1 1	/8 art	abe j	par m	ois			24
A. Les rations d' 1/2 et de 3/4 de chénice par jour	C. Les 1	ations d'	1 1/2	et de	2 ar	tabes	par	mois				27
B. Les rations d'une chénice par jour	II. LES RAT	TONS À P.	ARTIR	DE L'	an 38			41				34
C. Les rations d' 1 1/2 et de 2 chénices par jour	A. Les	rations d'	1/2 et	de 3	4 de	chéni	ce par	r jour				38
Tableau synoptique des chapitres I et II	B. Les 1	rations d	une c	hénic	e par	jour						39
RATIONS INHABITUELLES OU INCERTAINES	C. Les r	ations d'	1 1/2	et de	2 ch	énice	s par	jour				43
Conclusion	TABLEAU SY	NOPTIQUE	DES	CHAP	TRES	s I E	т П					55
Annexe : Prosopographie des bénéficiaires de la sitométrie 7	RATIONS INI	LABITUEL	LES O	U INC	ERTA	INES						58
	Conclusion											60
Index:	Annexe : Pr	tosopogn	APHIE	DES	BÉNÉ	FICIA	IRES I	DE LA	SIT	эмёт	RIE	70
	INDEX:											
1. Termes grees	1. Termes	GRECS										99
2. Termes latins	2. Termes	LATINS						*	*.			100

3	Sources					

	A. Auteurs anciens	*		*	*	100
	B. Papyrus des archives de Zénon					100
	C. Autres papyrus et ostraca					103
1.	ÎNDEX DES MATIÈRES					104

*PB-02303-SB 5-07T CC



Date Due

	13958	11.00m 7	
	- 15	1000	
	CHAN		
Denoes 38-297			



